



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 avril 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(4.2)

Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2020

Il est procédé au dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2020 conformément à la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

Rapport financier

Exercice terminé le 31 décembre 2020

ATTESTATION DU TRÉSORIER OU DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER SUR LE RAPPORT FINANCIER

Aux membres du conseil,

Je soussigné(e), Maxime Marquis, trésorier, atteste la véracité du Rapport financier de Ville de Saint-Lambert pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020.

Signature



Date

18 mars 2021

Table des matières

États financiers audités

Rapport de l'auditeur indépendant ou des auditeurs indépendants	1
État des résultats	4
État de la situation financière	5
État de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette)	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires aux états financiers	8
Renseignements complémentaires	
Résultats détaillés	23
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	24
Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales	25
Charges par objets	26
Excédent (déficit) accumulé	27
Avantages sociaux futurs	31

Renseignements financiers non audités

Analyse des revenus	38
Analyse des charges	50

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil municipal de
Ville de Saint-Lambert

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Ville de Saint-Lambert (ci-après « la Ville »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020 et l'état des résultats, l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les autres renseignements complémentaires.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2020 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observation - informations financières établies à des fins fiscales

Nous attirons l'attention sur le fait que la Ville inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et présentées aux pages S17, S18 et S23, portent sur l'établissement de l'excédent (du déficit) de l'exercice et sur la ventilation de l'excédent (du déficit) accumulé à des fins fiscales. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Ville à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Ville ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Ville à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Ville à cesser ses activités;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON S.E.N.C.R.L.
Granby (Québec), 18 mars 2021
CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique no A125850

ÉTAT DES RÉSULTATS
 EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

		Budget	Réalizations	
		2020	2020	2019
Revenus				
Taxes	1	45 780 258	46 333 322	45 135 764
Compensations tenant lieu de taxes	2	1 436 106	1 335 842	1 337 584
Quotes-parts	3			
Transferts	4	1 720 510	7 336 487	9 927 250
Services rendus	5	1 864 968	1 279 267	2 227 563
Imposition de droits	6	3 880 861	6 650 078	4 226 443
Amendes et pénalités	7	650 000	521 352	569 355
Revenus de placements de portefeuille	8			
Autres revenus d'intérêts	9	444 006	314 956	644 152
Autres revenus	10	104 000	49 593	474 468
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	11			
Effet net des opérations de restructuration	12			
	13	55 880 709	63 820 897	64 542 579
Charges				
Administration générale	14	7 645 853	7 860 320	7 955 150
Sécurité publique	15	10 360 415	10 421 270	10 221 618
Transport	16	13 003 746	16 837 480	15 909 570
Hygiène du milieu	17	6 218 467	7 935 752	7 285 105
Santé et bien-être	18	350 907	338 852	284 690
Aménagement, urbanisme et développement	19	892 501	950 036	964 087
Loisirs et culture	20	7 667 095	8 432 293	9 535 930
Réseau d'électricité	21			
Frais de financement	22	2 377 748	2 874 717	2 782 665
Effet net des opérations de restructuration	23			
	24	48 516 732	55 650 720	54 938 815
Excédent (déficit) de l'exercice	25	7 363 977	8 170 177	9 603 764
Excédent (déficit) accumulé au début de l'exercice				
Solde déjà établi	26		102 006 210	92 497 326
Redressement aux exercices antérieurs (note 23)	27			(94 880)
Solde redressé	28		102 006 210	92 402 446
Excédent (déficit) accumulé à la fin de l'exercice	29		110 176 387	102 006 210

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour l'excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales, se référer aux renseignements complémentaires à la page S17.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2020

		2020	2019
ACTIFS FINANCIERS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	14 178 727	1 072 961
Débiteurs (note 5)	2	42 190 189	38 716 238
Prêts (note 6)	3	102 750	102 750
Placements de portefeuille (note 7)	4	248 318	292 464
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5		
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	6		
Autres actifs financiers (note 9)	7		
	8	56 719 984	40 184 413
PASSIFS			
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9		
Emprunts temporaires (note 10)	10		
Créditeurs et charges à payer (note 11)	11	7 958 723	9 597 771
Revenus reportés (note 12)	12	112 812	221 458
Dette à long terme (note 13)	13	98 539 984	87 552 267
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	14	3 959 000	3 871 000
Autres passifs (note 14)	15		
	16	110 570 519	101 242 496
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) (note 15)	17	(53 850 535)	(61 058 083)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations (note 16)	18	163 543 244	162 506 068
Propriétés destinées à la revente (note 17)	19	413 582	421 475
Stocks de fournitures	20	40 358	50 455
Autres actifs non financiers (note 18)	21	29 738	86 295
	22	164 026 922	163 064 293
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	23	110 176 387	102 006 210
Obligations contractuelles (note 19)			
Droits contractuels (note 20)			
Passifs éventuels (note 21)			

Voir les notes afférentes aux états financiers, lesquelles avec les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

		Budget	Réalizations	
		2020	2020	2019
Excédent (déficit) de l'exercice	1	7 363 977	8 170 177	9 603 764
Variation des immobilisations				
Acquisition	2 (	)(	8 836 337)(	22 959 184)
Produit de cession	3		41 653	280 965
Amortissement	4		7 799 161	6 882 225
(Gain) perte sur cession	5		(41 653)	(225 011)
Réduction de valeur / Reclassement	6			
Transfert dans le cadre d'opérations de restructuration	7			
	8		(1 037 176)	(16 021 005)
Variation des propriétés destinées à la revente	9		7 893	
Variation des stocks de fournitures	10		10 097	(19 088)
Variation des autres actifs non financiers	11		56 557	(17 395)
	12		74 547	(36 483)
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	13			
Révision d'estimations comptables et autres ajustements	14			
Variation des actifs financiers nets (ou de la dette nette)	15	7 363 977	7 207 548	(6 453 724)
Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice				
Solde déjà établi	16		(61 058 083)	(54 509 479)
Redressement aux exercices antérieurs (note 23)	17			(94 880)
Reclassement de propriétés destinées à la revente	18			
Solde redressé	19		(61 058 083)	(54 604 359)
Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice	20		(53 850 535)	(61 058 083)

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

		2020	2019
Activités de fonctionnement			
Excédent (déficit) de l'exercice	1	8 170 177	9 603 764
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement (note 16)	2	7 799 161	6 882 225
Autres			
▪ Gain sur cession	3	(41 653)	(225 011)
▪	4		
	5	15 927 685	16 260 978
Variation nette des éléments hors caisse			
Débiteurs	6	(3 473 951)	(7 438 751)
Autres actifs financiers	7		
Créditeurs et charges à payer / Autres passifs	8	818 169	225 151
Revenus reportés	9	(108 646)	72 259
Actif / passif au titre des avantages sociaux futurs	10	88 000	93 000
Propriétés destinées à la revente	11	7 893	
Stocks de fournitures	12	10 097	(19 088)
Autres actifs non financiers	13	56 557	(17 395)
	14	13 325 804	9 176 154
Activités d'investissement en immobilisations			
Acquisition	15 (	11 293 553)	19 458 171)
Produit de cession	16	41 653	280 965
	17	(11 251 900)	(19 177 206)
Activités de placement			
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux			
Émission ou acquisition	18 (	16 080)	75 402)
Remboursement ou cession	19		48 701
Autres placements de portefeuille			
Acquisition	20 (		
Cession	21	60 225	50 413
	22	44 145	23 712
Activités de financement (note 4)			
Émission de dettes à long terme	23	18 050 000	10 000 000
Remboursement de la dette à long terme	24 (	6 920 000)	6 630 000)
Variation nette des emprunts temporaires	25		
Variation nette des frais reportés liés à la dette à long terme	26	(142 283)	(10 793)
Autres			
▪	27		
▪	28		
	29	10 987 717	3 359 207
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) au début de l'exercice	30	13 105 766	(6 618 133)
Solde déjà établi	31	1 072 961	7 785 974
Redressement aux exercices antérieurs (note 23)	32		(94 880)
Solde redressé	33	1 072 961	7 691 094
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice (note 4)			
	34	14 178 727	1 072 961

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

1. Statut de l'organisme municipal

La Ville de Saint-Lambert (ci-après la « Ville ») est un organisme municipal créé le 1er janvier 2006, en vertu de la *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités* (L.Q. 2003 chapitre 14), de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c.E-20.001) ainsi que du décret numéro 1214-2005 du 7 décembre 2005 concernant l'agglomération de Longueuil, date à laquelle les actifs, les passifs et les surplus sont partagés avec la Ville de Longueuil.

2. Principales méthodes comptables

Base de présentation

La direction est responsable de la préparation des états financiers de la Ville, lesquels sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (ci-après les « normes comptables »).

Ils contiennent certaines informations financières établies à des fins fiscales conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Celles-ci comprennent l'excédent (le déficit) de l'exercice à des fins fiscales présenté aux pages S17 et S18 et la ventilation de l'excédent (du déficit) accumulé à des fins fiscales présentée aux pages S23.

A) Périmètre comptable et partenariats

S.O.

a) Périmètre comptable

S.O.

b) Partenariats

S.O.

B) Comptabilité d'exercice

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers conformément aux normes comptables, la direction de la Ville doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Ville pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

C) Actifs

Les actifs se composent de ce qui suit :

a) Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés au coût.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Ville est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

temps sans pénalité.

Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont comptabilisés au coût.

Si une indication objective de dépréciation existe, une perte de valeur est comptabilisée lorsqu'un placement subit une moins-value durable.

Prêts

Lors de l'évaluation initiale, les prêts sont évalués au coût (lequel correspond généralement au montant de trésorerie transféré), à l'exception des prêts assortis de conditions avantageuses importantes. Lorsque les conditions du prêt sont avantageuses à un point tel que, en substance, une partie ou la totalité de l'opération s'apparente davantage à une subvention qu'à un prêt, l'élément subvention de l'opération est constaté à titre de charges à l'état des résultats au moment de l'attribution du prêt.

Des provisions pour moins-value sont constituées pour désigner les prêts au plus faible du coût et de la valeur nette de recouvrement et traduisent, en conséquence, le degré de recouvrabilité et le risque de perte. L'évaluation peut être effectuée prêt par prêt ou pour une catégorie donnée de prêts. Les provisions pour moins-value sont déterminées à l'aide des meilleures estimations possible, compte tenu des faits passés, des conditions actuelles et de toutes les circonstances connues à la date de préparation des états financiers. Lorsqu'un prêt a été provisionné pour moins-value, en totalité ou en partie, et que le recouvrement du prêt est considéré par la suite comme probable, la provision pour moins-value constituée à l'égard du prêt peut être réduite.

b) Actifs non financiers

Les actifs non financiers sont, de par leur nature, employés normalement pour fournir des services futurs.

Les éléments incorporels ne sont pas constatés comme actifs dans les états financiers.

Immobilisations

Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Infrastructures	10 à 40 ans
Bâtiments	10 à 40 ans
Véhicules	5 à 20 ans
Ameublement et équipement de bureau	3 à 10 ans
Machinerie, outillage et équipements divers	5 à 20 ans
Autres	1 an

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

Les immobilisations en cours sont amorties dès leur mise en service. L'amortissement des immobilisations est inclus dans les charges à l'état des résultats, mais retiré aux fins du calcul de l'excédent (du déficit) de fonctionnement à des fins fiscales.

Moins-value

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de la Ville de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à une immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation est réduit pour refléter la baisse de valeur. Toute moins-value sur les immobilisations est passée en charges à l'état des résultats et aucune reprise de moins-value ne peut être constatée ultérieurement.

Propriétés destinées à la revente

Les propriétés destinées à la revente sont évaluées au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût propre. Les propriétés destinées à la revente sont constatées à titre d'actif financier lorsque l'actif est en état d'être vendu, qu'il y a un plan en place pour la vente de l'actif et qu'il est raisonnable de prévoir que la vente sera réalisée dans l'année suivant la date des états financiers.

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

D) Passifs

Frais reportés liés à la dette à long terme

Les frais d'émission de la dette sont présentés en réduction de la dette à long terme et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée des emprunts correspondants.

Provision pour contestation d'évaluation

La provision pour contestation d'évaluation représente une estimation des remboursements comprenant le capital et les intérêts, pouvant résulter de jugements relatifs à des contestations foncières et à des contestations de codifications prévues en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

E) Revenus

Constatation des revenus

Les taxes se rapportant à l'année visée sont constatées lorsqu'elles sont autorisées et que le fait imposable se produit, soit lors du dépôt des rôles de perception initial et spéciaux à la date de l'avis public annonçant le dépôt de ces rôles.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020**

Les compensations tenant lieu de taxes sont comptabilisées lorsqu'elles font l'objet d'une demande de paiement.

Les taxes et les compensations tenant lieu de taxes afférentes aux modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats d'évaluateur.

Les revenus de transfert sont constatés aux états financiers à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu aux transferts, pour autant qu'ils aient été autorisés, que les critères d'admissibilité soient satisfaits et qu'une estimation raisonnable des montants soit possible, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le transfert est constaté à titre de passif au poste Revenus reportés.

Les revenus des services rendus et les autres revenus sont constatés lorsque le service est fourni et qu'il donne lieu à une créance.

Les droits de mutation immobilière sont constatés à la date de l'inscription du transfert par l'officier de la publicité des droits.

Les amendes et pénalités se rapportant à l'année visée sont constatées lors de l'émission des contraventions.

Les intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé.

Les dons sont constatés à leur juste valeur marchande dans l'exercice où ils sont attribués par un acte juridique à la date officielle inscrite au document légal.

F) Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite à cotisations déterminées

La charge de fonctionnement correspond aux cotisations versées par l'employeur.

Un passif est constaté dans les créditeurs et charges à payer pour des cotisations dues non versées à la fin de l'exercice, de même que pour les cotisations devant être versées dans les exercices subséquents relativement à des services déjà fournis.

Le régime de retraite des élus municipaux auquel participe la Ville est comptabilisé comme un régime de retraite à cotisations déterminées.

Le régime enregistré d'épargne-retraite (REER) offert par la Ville est comptabilisé comme un régime de retraite à cotisations déterminées.

Le régime de retraite à prestations déterminées interemployeurs, auquel participe la Ville sans en être le promoteur, est comptabilisé comme un régime de retraite à cotisations déterminées.

Avantages sociaux futurs à prestations déterminées

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

En plus des prestations de retraite, ces avantages comprennent notamment :

- les avantages complémentaires de retraite comme la couverture des soins de santé et l'assurance vie offertes aux retraités;
- les congés de maladie accumulés par les employés.

La charge est établie selon la comptabilité d'exercice intégrale de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants, selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Dans l'application de cette méthode aux régimes de retraite à prestations déterminées, un cloisonnement est fait entre le service antérieur au 1er janvier 2014 et le service postérieur au 31 décembre 2013 pour se conformer à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (2014, chapitre 15) sanctionnée le 5 décembre 2014 (ci-après « la Loi »). Se rajoutent, à titre de frais de financement, les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées moins le rendement espéré des actifs du régime.

Un actif ou un passif au titre des avantages sociaux futurs est présenté à l'état de la situation financière pour refléter l'écart à la fin de l'exercice entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs du régime, net des gains et pertes actuariels non amortis et net d'une provision pour moins-value dans le cas d'un actif s'il y a lieu. Dans l'établissement de cette provision, dans le cas des régimes de retraite à prestations déterminées, un cloisonnement est fait entre le service antérieur au 1er janvier 2014 et le service postérieur au 31 décembre 2013 pour se conformer à la Loi précitée.

Les obligations au titre des prestations constituées sont calculées de façon actuarielle selon la méthode de répartition des prestations à partir des hypothèses les plus probables de la Ville en matière d'évolution des salaires, de roulement du personnel, d'âge de départ à la retraite des participants, d'évolution des coûts futurs et d'autres facteurs actuariels. Des obligations implicites peuvent devoir être reconnues, notamment en vertu de la Loi précitée.

Aux fins du calcul de la valeur des actifs et du rendement espéré des actifs, ceux-ci sont évalués en date du 31 décembre 2020 selon la valeur marchande.

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des salariés participants.

L'amortissement débute dans l'exercice subséquent à celui de la constatation du gain ou de la perte.

Le coût des services passés découlant d'une modification de régime est passé immédiatement comme charge. En contrepartie, des gains ou pertes actuariels non amortis peuvent devoir être constatés. Le solde résiduel du coût des services passés, le cas échéant, peut faire l'objet d'un montant aux dépenses constatées à taxer ou à pourvoir, en tout ou en partie.

L'excédent de la charge de l'exercice sur le décaissement requis dans le cas des régimes non capitalisés peut faire l'objet en contrepartie d'un montant aux

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020**

dépenses constatées à taxer ou à pourvoir, en tout ou en partie.

G) Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir

Les dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (DCTP) représentent le montant des charges, à l'exception de l'amortissement, de l'exercice courant et des exercices antérieurs dont la comptabilisation est exigée en vertu des normes comptables et à l'égard desquelles la Ville a choisi de reporter l'imposition, en tout ou en partie, de la taxation aux exercices futurs.

S'il y a lieu, le montant présenté est le montant net des charges dont la comptabilisation est reportée en vertu des normes comptables et à l'égard desquelles la Ville a choisi de devancer l'imposition, en tout ou en partie, de la taxation.

Ce montant est créé aux fins suivantes et est amorti selon les durées indiquées ci-dessous par affectation aux renseignements complémentaires de l'excédent (du déficit) de fonctionnement à des fins fiscales :

- Mesures d'allégement fiscal liées aux écarts de constatation avec les normes comptables :

- Avantages sociaux futurs :
 - * Passif constaté initialement au 1er janvier 2007 :
 - Régimes capitalisés : sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des salariés participants;
 - Régimes non capitalisés : l'excédent de la charge sur le décaissement requis n'est pas amorti.

- Entente relais Agglomération: pour le montant à recevoir du gouvernement du Québec: au fur et à mesure de la facturation annuelle de la quote-part de l'Agglomération de Longueuil.

- Financement à long terme des activités de fonctionnement : au fur et à mesure du remboursement en capital des dettes.

H) Instruments financiers

S.O.

I) Autres éléments

S.O.

3. Modification de méthodes comptables

S.O.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

		2020	2019
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de :			
Fonds en caisse et dépôts à vue	1	14 178 727	1 072 961
Découvert bancaire	2 (	)	(
Placements à court terme, liquides, exclus des placements de portefeuille	3		
Autres éléments			
▪	4		
▪	5		
▪	6		
▪	7		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice	8	14 178 727	1 072 961
Sommes affectées comprises dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie	9	4 769 503	67 582
Remboursement de la dette à long terme inscrit dans les flux de trésorerie et ayant fait l'objet d'un refinancement au cours de l'exercice	10	2 897 000	6 045 000

Note

Les sommes affectées comprises dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont associées aux réserves financières relatives aux élections, immobilisations et conditions climatiques et aux fonds réservés pour le fonds de roulement, les soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés et le fonds de stationnement.

Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élèvent à 2 509 371 \$ (2 396 470 \$ en 2019) .
Les intérêts reçus au cours de l'exercice s'élèvent à 295 672 \$ (653 873 \$ en 2019) .

5. Débiteurs

		2020	2019
Taxes municipales	11	1 502 694	973 818
Taxes-certificats de vente pour défaut de paiement des taxes	12		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	13	30 786 482	31 075 267
Gouvernement du Canada et ses entreprises	14	2 729 157	1 848 863
Organismes municipaux	15	3 144 231	2 057 141
Autres			
▪ Collèges et autres	16	334 785	1 697 136
▪ Droits de mutation immobilière	17	3 692 840	1 064 013
	18	42 190 189	38 716 238
Montants des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme			
Gouvernement du Québec et ses entreprises	19	25 765 490	27 106 540
Organismes municipaux	20		
Autres tiers	21		37 204
	22	25 765 490	27 143 744
Provision pour créances douteuses déduite des débiteurs	23	218 603	193 038

Note

Les montants des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme portent intérêt à des taux variant de 2,34 % à 5,55 % et viennent à échéance au

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

plus tard en mars 2039.

6. Prêts

		2020	2019
Prêts à un office d'habitation	24	102 750	102 750
Prêts à un fonds d'investissement	25		
Autres			
▪	26		
▪	27		
	28	102 750	102 750
Provision pour moins-value déduite des prêts	29		

Note

Prêt à un organisme, sans intérêt, échéant en 2024.

7. Placements de portefeuille

		2020	2019
Placements à titre d'investissement	30	248 318	292 464
Autres placements	31		
	32	248 318	292 464
Sommes affectées comprises dans les placements de portefeuille	33		
Provision pour moins-value déduite des placements de portefeuille	34		

Note

Les placements à titre d'investissement sont composés de la participation de la Ville dans le fonds de garantie de la franchise collective en responsabilité civile et biens (UMQ).

8. Avantages sociaux futurs

		2020	2019
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs			
Actif (passif) des régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	35	(1 539 000)	(1 539 000)
Actif (passif) des régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	36	(2 420 000)	(2 332 000)
	37	(3 959 000)	(3 871 000)
Charge de l'exercice			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	38	1 170 000	1 084 000
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	39	135 000	130 000
Régimes à cotisations déterminées	40	7 769	8 348
Autres régimes (REER et autres)	41		
Régimes de retraite des élus municipaux	42	45 993	48 503
	43	1 358 762	1 270 851

Se référer à la section « Renseignements complémentaires » pour plus de détails.

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

9. Autres actifs financiers

		2020	2019
Propriétés destinées à la revente (note 17)	44		
Autres	45		
	46		

Note**10. Emprunts temporaires**

La Ville bénéficie d'une ouverture de crédit bancaire de 2 000 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel (2,45 %; 3,95 % en 2019) et renouvelable en mai 2021.

11. Crédoiteurs et charges à payer

		2020	2019
Fournisseurs	47	3 669 195	4 437 389
Salaires et avantages sociaux	48	1 875 222	1 401 047
Dépôts et retenues de garantie	49	1 276 545	2 684 649
Provision pour contestations d'évaluation	50	87 443	68 455
Autres			
▪ Organismes municipaux	51	83 799	116 933
▪ Intérêts courus sur dette l.t.	52	931 644	889 298
▪ Autre	53	34 875	
▪	54		
▪	55		
	56	7 958 723	9 597 771

Note

Au cours de l'exercice, la Ville a acquis des immobilisations, dont un montant de 3 416 612 \$ (5 873 828 \$ au 31 décembre 2019) est inclus dans les comptes fournisseurs et dépôts et retenues de garantie.

12. Revenus reportés

		2020	2019
Taxes perçues d'avance	57		
Fonds - Réfection et entretien de certaines voies publiques	58		
Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC du Fonds régions et ruralité - Volet 2	59		
Fonds parcs et terrains de jeux	60	94 880	94 880
Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire	61		
Société québécoise d'assainissement des eaux	62		
Fonds de contributions à des travaux ou à des services municipaux	63		
Autres contributions des promoteurs	64		
Fonds de redevances réglementaires	65		
Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité - Volet 1	66		
Autres			
▪ Entente développement culturel	67	5 138	2 188
▪ Inscriptions activités loisirs	68		106 591
▪ Mur du souvenir au CDL	69	12 794	12 794
▪ Loyers	70		5 005
	71	112 812	221 458

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

Note

13. Dette à long terme

	Taux d'intérêt		Échéance			2020	2019
	de	à	de	à			
Obligations et billets en monnaie canadienne	1,75	3,35	2022	2030	72	99 326 000	88 196 000
Obligations et billets en monnaies étrangères					73		
Gains (pertes) de change reportés					74		
					75		
Autres dettes à long terme							
Gouvernement du Québec et ses entreprises					76		
Organismes municipaux					77		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition					78		
Autres					79		
					80	99 326 000	88 196 000
Frais reportés liés à la dette à long terme					81	(786 016)	(643 733)
					82	98 539 984	87 552 267

Les versements estimatifs sur la dette à long terme pour les prochains exercices sont les suivants :

		Obligations et billets		Autres dettes à long terme		Total 2020
		Avec fonds d'amortissement	Sans fonds d'amortissement	Location-acquisition	Autres	
2021	83		12 036 000			12 036 000
2022	84		29 866 000			29 866 000
2023	85		8 954 000			8 954 000
2024	86		5 369 000			5 369 000
2025	87		10 818 000			10 818 000
2026 et plus	88		32 283 000			32 283 000
	89		99 326 000			99 326 000
Intérêts et frais accessoires	90			()	()	
	91		99 326 000			99 326 000

Note

14. Autres passifs

	2020	2019
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	92	
Assainissement des sites contaminés	93	
Autres		
▪	94	
▪	95	
▪	96	
▪	97	
	98	

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

15. Actifs financiers nets (dette nette)

		2020	2019
Revenant à (à la charge de)			
L'organisme municipal	99	(53 850 535)	(61 058 083)
Tiers			
Gouvernement du Québec - revenus futurs découlant d'ententes	100 (	) (	)
Autres	101 (	) (	)
	102	(53 850 535)	(61 058 083)

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

16. Immobilisations

		Solde au début	Addition	Cession / Ajustement	Solde à la fin
COÛT					
Infrastructures					
Eau potable	103	22 034 133	562 957		22 597 090
Eaux usées	104	42 847 005	2 666 280		45 513 285
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	105	76 485 159	3 620 416		80 105 575
Autres					
▪	106	18 184 859	111 713		18 296 572
▪	107				
Réseau d'électricité	108				
Bâtiments	109	48 266 069	360 508		48 626 577
Améliorations locatives	110				
Véhicules	111	3 478 500	244 961	45 965	3 677 496
Ameublement et équipement de bureau	112	2 928 810	326 477		3 255 287
Machinerie, outillage et équipement divers	113	6 266 066	395 415		6 661 481
Terrains	114	7 450 035			7 450 035
Autres	115	784 465	43 750		828 215
	116	228 725 101	8 332 477	45 965	237 011 613
Immobilisations en cours	117	379 985	503 860		883 845
	118	229 105 086	8 836 337	45 965	237 895 458
AMORTISSEMENT CUMULÉ					
Infrastructures					
Eau potable	119	5 482 759	513 252		5 996 011
Eaux usées	120	10 204 408	1 050 643		11 255 051
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	121	23 555 893	3 391 811		26 947 704
Autres					
▪	122	7 470 823	541 398		8 012 221
▪	123				
Réseau d'électricité	124				
Bâtiments	125	12 700 782	1 168 434		13 869 216
Améliorations locatives	126				
Véhicules	127	1 774 147	172 627	45 965	1 900 809
Ameublement et équipement de bureau	128	2 032 986	302 907		2 335 893
Machinerie, outillage et équipement divers	129	2 861 326	417 113		3 278 439
Autres	130	515 894	240 976		756 870
	131	66 599 018	7 799 161	45 965	74 352 214
VALEUR COMPTABLE NETTE	132	162 506 068			163 543 244
Biens loués en vertu de contrats de location- acquisition inclus dans les immobilisations					
Coût	133				
Amortissement cumulé	134	()	()	()	()
Valeur comptable nette	135				

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

17. Propriétés destinées à la revente

		2020	2019
Immeubles de la réserve foncière	136	413 582	421 475
Immeubles industriels municipaux	137		
Autres	138		
	139	413 582	421 475
Présentées à titre d'autres actifs financiers (note 9)	140		
Présentées à titre d'actifs non financiers sous le poste « Propriétés destinées à la revente »	141	413 582	421 475

Note

18. Autres actifs non financiers

		2020	2019
Frais payés d'avance			
▪ Primes d'assurances	142		73 629
▪ Cotisations/Licences	143	29 738	12 666
▪	144		
Autres			
▪	145		
▪	146		
	147	29 738	86 295

Note

19. Obligations contractuelles

La Ville s'est engagée, en vertu de contrats de déneigement, d'enlèvement des ordures et d'autres obligations échéant en 2025, à verser une somme de 5 163 565 \$. Les paiements minimums exigibles en vertu de ces contrats pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 3 518 709 \$ en 2021, à 1 347 336 \$ en 2022, à 266 838 \$ en 2023 et à 15 341 \$ en 2024 et 2025.

20. Droits contractuels

La Ville reçoit annuellement du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation des subventions pour rembourser le capital et les intérêts sur des emprunts à long terme contractés pour le financement de projets d'immobilisations et d'infrastructures terminés. Les subventions pour le remboursement des intérêts totalisent 3 015 003 \$ sur une période de 19 ans. L'échéancier de ces subventions est de 461 692 \$ en 2021, 390 559 \$ en 2022, 341 005 \$ en 2023, 310 483 \$ en 2024 et 279 019 \$ en 2025.

La Ville détient également des baux échéant à différentes dates jusqu'en 2025, prévoyant la perception de loyers totalisant 163 000 \$ pour les années 2021 à 2025. La plupart des baux ont une clause d'indexation selon l'IPC.

21. Passifs éventuels

Les passifs éventuels se composent de ce qui suit :

A) Cautionnements et garanties

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

Description	Montant initial des cautions	Solde des cautionnements	
		2020	2019
	148		

La Ville est conjointement responsable avec d'autres municipalités de la dette à long terme de l'Autorité régionale de transport métropolitain, de EXO, de la Communauté métropolitaine et de l'Agglomération. Au 31 décembre 2020, la portion de la dette à long terme attribuable à la Ville s'élève à 421 000 \$, 2 474 000 \$, 191 892 \$ et 17 021 990 \$ respectivement.

B) Auto-assurance
S.O.

C) Poursuites
S.O.

D) Autres
Contestations d'évaluation

Des contribuables résidentiels et non résidentiels ont contesté l'évaluation foncière de certaines propriétés inscrites au rôle pour les exercices 2016 à 2020. Actuellement, il est impossible de déterminer les pertes éventuelles que la Ville pourrait subir au cours des prochains exercices.

Une provision pour l'ensemble des contestations d'évaluation au montant de 87 443 \$ a été inscrite à l'état de la situation financière pour pourvoir aux pertes potentielles.

Advenant des jugements défavorables pour la Ville concernant ces litiges, les pertes seraient portées en diminution de la provision et, si celle-ci s'avérait insuffisante, les pertes seraient imputées aux résultats de l'exercice alors en cours.

22. Actifs éventuels
S.O.

23. Redressement aux exercices antérieurs
S.O.

24. Données budgétaires
L'état des résultats et l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) comportent une comparaison avec le budget adopté par l'administration municipale.

25. Instruments financiers
S.O.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020**

26. Fonds de roulement

La Ville possède un fonds de roulement dont le capital est fixé à 3 419 917 \$.
Les remboursements en capital sur les sommes empruntées à même ce fonds doivent
être effectués sur une période maximum de 10 ans et se font à même les activités
financières de fonctionnement.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
 RÉSULTATS DÉTAILLÉS
 EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

		Budget 2020		Réalisations 2020		Réalisations 2019
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	
Revenus						
Fonctionnement						
Taxes	1	45 780 258	46 333 322		46 333 322	45 135 764
Compensations tenant lieu de taxes	2	1 436 106	1 335 842		1 335 842	1 337 584
Quotes-parts	3					
Transferts	4	1 720 510	4 117 948		4 117 948	1 311 827
Services rendus	5	1 864 968	1 279 267		1 279 267	2 227 563
Imposition de droits	6	3 880 861	6 650 078		6 650 078	4 226 443
Amendes et pénalités	7	650 000	521 352		521 352	569 355
Revenus de placements de portefeuille	8					
Autres revenus d'intérêts	9	444 006	314 956		314 956	644 152
Autres revenus	10	104 000	49 593		49 593	474 468
Effet net des opérations de restructuration	11					
	12	55 880 709	60 602 358		60 602 358	55 927 156
Investissement						
Taxes	13					
Quotes-parts	14					
Transferts	15		3 218 539		3 218 539	8 615 423
Imposition de droits	16					
Autres revenus	17					
Contributions des promoteurs	18					
Autres	19					
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	20		3 218 539		3 218 539	8 615 423
	21	55 880 709	63 820 897		63 820 897	64 542 579
Charges						
Administration générale	22	7 645 853	7 551 232	309 088	7 860 320	7 955 150
Sécurité publique	23	10 360 415	10 404 463	16 807	10 421 270	10 221 618
Transport	24	13 003 746	12 911 833	3 925 647	16 837 480	15 909 570
Hygiène du milieu	25	6 218 467	6 097 780	1 837 972	7 935 752	7 285 105
Santé et bien-être	26	350 907	338 852		338 852	284 690
Aménagement, urbanisme et développement	27	892 501	936 847	13 189	950 036	964 087
Loisirs et culture	28	7 667 095	6 735 835	1 696 458	8 432 293	9 535 930
Réseau d'électricité	29					
Frais de financement	30	2 377 748	2 874 717		2 874 717	2 782 665
Effet net des opérations de restructuration	31					
Amortissement des immobilisations	32		7 799 161	(7 799 161)		
	33	48 516 732	55 650 720		55 650 720	54 938 815
Excédent (déficit) de l'exercice	34	7 363 977	8 170 177		8 170 177	9 603 764

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

		2020		2019
		Budget	Réalisations	Réalisations
Excédent (déficit) de l'exercice	1	7 363 977	8 170 177	9 603 764
Moins : revenus d'investissement	2 (	)	3 218 539)	8 615 423)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	3	7 363 977	4 951 638	988 341
CONCILIATION À DES FINS FISCALES				
<i>Ajouter (déduire)</i>				
Immobilisations				
Amortissement	4		7 799 161	6 882 225
Produit de cession	5		41 653	280 965
(Gain) perte sur cession	6		(41 653)	(225 011)
Réduction de valeur / Reclassement	7			
	8		7 799 161	6 938 179
Propriétés destinées à la revente				
Coût des propriétés vendues	9		7 894	
Réduction de valeur / Reclassement	10			
	11		7 894	
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux				
Remboursement ou produit de cession	12			48 701
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13			
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14		60 225	50 413
	15		60 225	99 114
Financement				
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16		324 075	196 079
Remboursement de la dette à long terme	17 (	4 777 844)	4 740 331)	4 631 825)
	18	(4 777 844)	(4 416 256)	(4 435 746)
Affectations				
Activités d'investissement	19 (	)	1 290 457)	75 402)
Excédent (déficit) accumulé				
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	20			
Excédent de fonctionnement affecté	21	902 442	1 052 442	500 000
Réserves financières et fonds réservés	22	(3 172 741)	(5 568 152)	(2 886 269)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	23	(315 834)	(27 459)	115 359
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	24			
	25	(2 586 133)	(5 833 626)	(2 346 312)
	26	(7 363 977)	(2 382 602)	255 235
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	27		2 569 036	1 243 576

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

		2020	2019
		Réalisations	Réalisations
Revenus d'investissement	1	3 218 539	8 615 423
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
<i>Ajouter (déduire)</i>			
Immobilisations			
Acquisition			
Administration générale	2 (	505 698)	(658 332)
Sécurité publique	3 (	)	()
Transport	4 (	4 834 646)	(11 847 630)
Hygiène du milieu	5 (	2 936 155)	(7 222 977)
Santé et bien-être	6 (	)	()
Aménagement, urbanisme et développement	7 (	110 826)	(135 274)
Loisirs et culture	8 (	449 012)	(3 094 971)
Réseau d'électricité	9 (	)	()
	10 (	8 836 337)	(22 959 184)
Propriétés destinées à la revente			
Acquisition	11 (	)	()
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux			
Émission ou acquisition	12 (	16 080)	(75 402)
Financement			
Financement à long terme des activités d'investissement	13	15 191 487	1 994 678
Affectations			
Activités de fonctionnement	14	1 290 457	75 402
Excédent accumulé			
Excédent de fonctionnement non affecté	15		
Excédent de fonctionnement affecté	16	370 888	303 536
Réserves financières et fonds réservés	17	3 895 541	3 097 701
	18	5 556 886	3 476 639
	19	11 895 956	(17 563 269)
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	20	15 114 495	(8 947 846)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
CHARGES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

		Budget	Réalizations	
		2020	2020	2019
Rémunération	1	10 378 409	10 159 389	10 252 873
Charges sociales	2	2 358 028	2 681 954	2 675 886
Biens et services				
Services obtenus d'organismes municipaux				
Compensations pour services municipaux	3			
Ententes de services				
Services de transport collectif	4			
Autres services	5			
Autres biens et services	6	9 239 585	8 037 266	8 736 289
Frais de financement				
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge				
De l'organisme municipal	7	2 377 748	2 551 717	2 464 665
D'autres organismes municipaux	8			
Du gouvernement du Québec				
et ses entreprises	9			
D'autres tiers	10			
Autres frais de financement	11		323 000	318 000
Contributions à des organismes				
Organismes municipaux				
Quotes-parts	12	23 530 463	23 511 812	22 884 452
Transferts	13			
Autres	14			
Autres organismes				
Transferts	15			
Autres	16	632 499	586 421	724 425
Amortissement des immobilisations	17		7 799 161	6 882 225
Autres				
▪	18			
▪	19			
▪	20			
	21	48 516 732	55 650 720	54 938 815

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2020

		2020	2019
Excédent (déficit) accumulé			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	3 222 184	2 210 582
Excédent de fonctionnement affecté	2	1 085 662	2 292 642
Réserves financières et fonds réservés	3	4 769 503	1 746 871
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	4 (	2 440 099)(	2 300 608)
Financement des investissements en cours	5	11 301 863	(5 536 718)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	6	92 237 274	103 593 441
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	7		
	8	110 176 387	102 006 210
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté			
Administration municipale	9	3 222 184	2 210 582
Organismes contrôlés et partenariats ¹	10		
	11	3 222 184	2 210 582
Excédent de fonctionnement affecté			
Administration municipale			
▪ Scène Parc du Village	12	32 870	32 870
▪ Corporation des fêtes du 150e	13	80 675	80 675
▪ Fonds d'immobilisations	14		1 054 163
▪ Fonds verts	15	122 117	
▪ Projets citoyens	16		222 492
▪ Exercice suivant	17	850 000	902 442
▪	18		
▪	19		
▪	20		
	21	1 085 662	2 292 642
Organismes contrôlés et partenariats ¹			
▪	22		
▪	23		
▪	24		
	25		
	26	1 085 662	2 292 642

1. Les éliminations sont imputées aux organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2020

		2020	2019
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières - Administration municipale			
▪ Réserve pour élections	27	193 425	72 975
▪ Réserve pour immobilisations	28	761 155	
▪ Réserve conditions climatiques	29	300 000	200 000
▪	30		
▪	31		
	32	1 254 580	272 975
Réserves financières - Organismes contrôlés et partenariats			
▪	33		
▪	34		
▪	35		
	36		
Fonds réservés			
Fonds de roulement			
Administration municipale	37	3 419 917	1 282 972
Organismes contrôlés et partenariats	38		
Solde disponibles des règlements d'emprunt fermés			
Montant réservé pour le service de la dette à long terme			
Administration municipale	39	62 561	165 479
Organismes contrôlés et partenariats	40		
Montant non réservé			
Administration municipale	41		
Organismes contrôlés et partenariats	42		
Fonds local d'investissement	43		
Fonds local de solidarité	44		
Autres			
▪ Fonds de stationnement	45	32 445	25 445
▪	46		
	47	3 514 923	1 473 896
	48	4 769 503	1 746 871

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2020

		2020	2019
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir			
Mesures d'allègement fiscal liées aux écarts de constatation avec les normes comptables			
Avantages sociaux futurs			
Déficit initial au 1 ^{er} janvier 2007			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite	49 (	)(	)
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	50 (	2 420 000)(	2 332 000)
Avantages postérieurs au 1 ^{er} janvier 2007			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite			
Mesure d'allègement pour la crise financière 2008	51 (	)(	)
Autres	52 (	)(	)
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	53 (	)(	)
	54 (	2 420 000)(	2 332 000)
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	55 (	)(	)
Assainissement des sites contaminés	56 (	)(	)
Appariement fiscal pour revenus de transfert	57 (	)(	)
Autres			
▪ Entente relais Agglomération	58 (	(709 607))(	(739 774))
▪	59 (	)(	)
	60 (	1 710 393)(	1 592 226)
Mesures d'allègement fiscal transitoires			
Modifications comptables du 1 ^{er} janvier 2000			
Salaires et avantages sociaux	61 (	)(	)
Intérêts sur la dette à long terme	62 (	)(	)
Mesures relatives à la TVQ			
Utilisation du fonds général	63 (	)(	)
Utilisation du fonds de roulement	64 (	)(	)
Mesure relative aux frais reportés	65 (	)(	)
Autres			
▪	66 (	)(	)
▪	67 (	)(	)
	68 (	)(	)
Financement à long terme des activités de fonctionnement			
Mesure transitoire relative à la TVQ	69 (	)(	)
Frais d'émission de la dette à long terme	70 (	1 489 890)(	1 322 940)
Dette à long terme liée au FLI et au FLS	71 (	)(	)
Autres			
▪	72 (	)(	)
▪	73 (	)(	)
	74 (	1 489 890)(	1 322 940)
Éléments présentés à l'encontre des DCTP			
Financement des activités de fonctionnement	75	760 184	614 558
Fonds d'amortissement pour emprunts de fonctionnement	76		
Prêts aux entreprises liés au FLI et au FLS et placements de portefeuille à titre d'investissement liés au FLI	77		
Autres prêts et placements de portefeuille à titre d'investissement liés à des emprunts de fonctionnement	78		
Autres			
▪	79		
	80	760 184	614 558
	81 (	2 440 099)(	2 300 608)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2020

		2020	2019
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Financement des investissements en cours			
Financement non utilisé	82	11 552 391	3 798 817
Investissements à financer	83 (	250 528)(	9 335 535)
	84	11 301 863	(5 536 718)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs			
Éléments d'actif			
Immobilisations	85	163 543 244	162 506 068
Propriétés destinées à la revente	86	413 582	421 475
Prêts	87	102 750	102 750
Placements de portefeuille à titre d'investissement	88	248 318	292 464
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	89		
	90	164 307 894	163 322 757
Ajustements aux éléments d'actif	91		
	92	164 307 894	163 322 757
Éléments de passif correspondant			
Dette à long terme	93 (	98 539 984)(	87 552 267)
Frais reportés liés à la dette à long terme	94 (	786 016)(	643 733)
Montants des débiteurs et autres montants affectés au remboursement de la dette à long terme	95	25 765 490	27 143 744
Dettes aux fins des activités de fonctionnement	96	1 489 890	1 322 940
Autres dettes n'affectant pas l'investissement net	97		
	98 (	72 070 620)(	59 729 316)
Dette en cours de refinancement et ajustements aux éléments de passif	99 (	)(	)
	100 (	72 070 620)(	59 729 316)
	101	92 237 274	103 593 441

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

A) RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

Nombre de régimes à la fin de l'exercice	
Régimes de retraite enregistrés	1 1
Régimes supplémentaires de retraite	2

Description des régimes, date de la plus récente évaluation actuarielle et autres renseignements

La Ville parraine un régime de retraite à prestations déterminées. Le régime de retraite à prestations déterminées offert à l'ensemble des salariés est contributif. Ce régime prévoit des prestations basées sur le salaire final à la retraite.

En bref, le régime est à prestations déterminées. Les cotisations salariales des participants et de l'employeur ainsi que la rente viagère et le supplément d'appoint varient selon le groupe d'employés (non-syndiqué, col bleu et brigadier scolaire). Le salaire final correspond au salaire annuel moyen des trois années consécutives les mieux rémunérées de service du participant.

		2020	2019
Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs			
Actif (passif) au début de l'exercice	3	(1 539 000)	(1 532 000)
Charge de l'exercice	4 (	1 170 000)	(1 084 000)
Cotisations versées par l'employeur	5	1 170 000	1 077 000
Actif (passif) à la fin de l'exercice	6	(1 539 000)	(1 539 000)
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation			
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	7	50 795 000	47 055 000
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	8 (	52 798 000)	(52 709 000)
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	9	(2 003 000)	(5 654 000)
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	10	464 000	4 115 000
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs avant provision pour moins-value	11	(1 539 000)	(1 539 000)
Provision pour moins-value	12 (	)	()
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	13	(1 539 000)	(1 539 000)
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs			
Nombre de régimes en cause	14	1	1
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	15	50 795 000	47 055 000
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	16 (	52 798 000)	(52 709 000)
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	17 (	2 003 000)	(5 654 000)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

		2020	2019
Charge de l'exercice			
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	18	1 031 000	1 043 000
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	19		
	20	1 031 000	1 043 000
Cotisations salariales des employés	21 (	502 000)	(445 000)
Cotisations des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs			
dont l'organisme municipal est le promoteur	22 (	)	()
	23	529 000	598 000
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	24	380 000	237 000
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification			
de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	25		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	26		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	27		
Variation de la provision pour moins-value	28		
Autres			
▪	29		
▪	30		
Charge de l'exercice excluant les intérêts	31	909 000	835 000
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	32	2 547 000	2 599 000
Rendement espéré des actifs	33 (	2 286 000)	(2 350 000)
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	34	261 000	249 000
Charge de l'exercice	35	1 170 000	1 084 000
Informations complémentaires			
Rendement réel des actifs pour l'exercice	36	4 555 000	6 683 000
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	37 (	2 286 000)	(2 350 000)
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	38	2 269 000	4 333 000
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	39	1 002 000	(5 663 000)
Prestations versées au cours de l'exercice	40	2 487 000	2 510 000
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice			
(si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 7)	41		
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances			
émis par l'organisme municipal	42		
Valeur des obligations des régimes supplémentaires de retraite <u>non capitalisés</u>			
comprises dans les obligations présentées à la ligne 8	43		
Valeur des obligations implicites comprises dans la valeur			
des obligations présentée à la ligne 8			
Pour la réserve de restructuration	44		
Pour le fonds de stabilisation et la réserve liée à la PED	45		
DMERCA (moyenne pondérée s'il y a lieu)	46	8	9
Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation			
(taux pondéré s'il y a plus d'un régime)			
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	47	4,30 %	4,90 %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	48	4,90 %	4,90 %
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	49	2,75 %	3,00 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	50	2,00 %	2,00 %
Autres hypothèses économiques			
▪	51		
▪	52		

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

B) RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

Nombre de régimes à la fin de l'exercice

Régimes d'avantages complémentaires de retraite	53	
Autres avantages sociaux futurs	54	1

Description des régimes et avantages, date de la plus récente évaluation actuarielle (s'il y a lieu) et autres renseignements

Le régime consiste à offrir aux personnes retraitées une assurance-vie de base ainsi qu'une couverture d'assurance pour soins médicaux et soins dentaires.

		2020	2019
Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs			
Actif (passif) au début de l'exercice	55	(2 332 000)	(2 246 000)
Charge de l'exercice	56 (	135 000)	(130 000)
Cotisations, prestations ou primes versées par l'employeur	57	47 000	44 000
Actif (passif) à la fin de l'exercice	58	(2 420 000)	(2 332 000)
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation			
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	59		
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	60 (	2 446 000)	(2 000 000)
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	61	(2 446 000)	(2 000 000)
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	62	26 000	(332 000)
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice avant la provision pour moins-value	63	(2 420 000)	(2 332 000)
Provision pour moins-value	64 (		)
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	65	(2 420 000)	(2 332 000)
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes et avantages dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs			
Nombre de régimes et avantages en cause	66		
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	67		
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	68 (		)
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	69 (		)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

		2020	2019
Charge de l'exercice			
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	70	97 000	90 000
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	71		
	72	97 000	90 000
Cotisations salariales des employés	73 (	)(	)
Cotisations, prestations ou primes à la charge des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	74 (	)(	)
	75	97 000	90 000
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	76	(24 000)	(29 000)
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	77		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	78		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	79		
Variation de la provision pour moins-value	80		
Autres			
▪	81		
▪	82		
Charge de l'exercice excluant les intérêts	83	73 000	61 000
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	84	62 000	69 000
Rendement espéré des actifs	85 (	)(	)
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	86	62 000	69 000
Charge de l'exercice	87	135 000	130 000
Informations complémentaires			
Rendement réel des actifs pour l'exercice	88		
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	89 (	)(	)
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	90		
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	91		
Prestations versées au cours de l'exercice	92		
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 59)	93		
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	94		
Valeur des obligations des régimes d'avantages complémentaires de retraite capitalisés comprises dans les obligations présentées à la ligne 60	95		
DMERCA (moyenne pondérée s'il y a lieu)	96		
Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation (taux pondéré s'il y a plus d'un régime)			
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	97	2,40 %	3,00 %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	98	%	%
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	99	2,75 %	3,00 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	100	%	%
Taux initial de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	101	6,10 %	6,30 %
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	102	4,00 %	4,00 %
Année où la tendance rejoint le taux ultime (fin d'exercice)	103	2040	2040
Autres hypothèses économiques			
▪ DMERCA	104	14	14
▪	105		

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

C) RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉTERMINÉES

Nombre de régimes à la fin de l'exercice 108 1

Description des régimes et autres renseignements

Par le décret 26-2017 du 25 janvier 2017, paru dans la Gazette officielle du 8 février 2017, le gouvernement a édicté le Régime de prestations supplémentaires des maires et des conseillers des municipalités (RPSMCM), établi par règlement pris en vertu de la Loi sur les régimes de retraite des maires et des conseillers des municipalités (RRMCM). Depuis 1989, les élus municipaux ne cotisent plus et les municipalités ne contribuent plus au RRMCM, lequel avait été mis en place en 1975. Ce régime a été remplacé en 1989 par le régime de retraite des élus municipaux (RREM).

Le RPSMCM est administré par Retraite Québec. Il vise à pourvoir à la poursuite du paiement des prestations une fois la caisse de retraite du RRMCM épuisée, ce qui est survenu en date du 6 novembre 2017. En vertu du règlement établissant le RPSMCM, les 42 municipalités concernées deviennent dès lors responsables de pourvoir aux paiements des prestations du RPSMCM. L'annexe I du règlement établissant le RPSMCM détermine la part que chaque municipalité doit contribuer selon un pourcentage fixe. En début de chaque année, Retraite Québec facture les municipalités pour les contributions qu'elles doivent verser dans l'année.

Ce régime est un régime de retraite à prestations déterminées pour lequel il n'est pas possible d'établir des comptes de participation distincts pour chaque employeur. Il constitue donc un régime interemployeur en vertu des normes comptables. Par conséquent, les municipalités participantes comptabilisent ce régime comme s'il était un régime à cotisations déterminées. Ainsi, la charge encourue dans un exercice donné par une municipalité participante relativement à ce régime de retraite correspond aux contributions qu'elle doit verser pour cet exercice telles qu'établies par règlement du gouvernement.

		2020	2019
Charge de l'exercice			
Cotisations de l'employeur			
Régime de prestations supplémentaires des maires et des conseillers des municipalités	107	7 769	8 348
Régime de retraite par financement salarial	108		
Régime de retraite des employés municipaux du Québec	109		
Autres régimes	110		
	111	7 769	8 348

D) AUTRES RÉGIMES

Nombre d'autres régimes à la fin de l'exercice 112

Description des régimes et autres renseignements
S.O.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

		2020	2019
Charge de l'exercice			
Cotisations de l'employeur			
Régime volontaire d'épargne-retraite	113		
Régime de retraite simplifié	114		
REER	115		
Autres régimes	116		
	117		

E) RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

		2020	2019
Nombre d'élus qui sont en fonction et qui sont des participants actifs à la fin de l'exercice	118	9	9

Description du régime

Le RREMQ est un régime de retraite interemployeur, offrant un volet à cotisations déterminées et un volet à prestations déterminées, qui existe depuis le 1er janvier 2008. Ce régime s'adresse aux organismes municipaux ainsi qu'aux organismes connexes comme les centres locaux de développement (CLD). Les employés des organismes participants peuvent individuellement décider de racheter leurs services rendus antérieurement au 1er janvier 2008 ou à la date d'adhésion au régime. Chaque employé qui exerce un tel choix en assume la totalité des coûts.

Les promoteurs à l'origine de l'instauration de ce régime sont la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), l'Association des directeurs généraux des municipalités régionales de comté du Québec (ADGMRCQ), avec l'appui de la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

Ce régime est un régime de retraite à prestations déterminées pour lequel il n'est pas possible d'établir des comptes de participation distincts pour chaque employeur. Il constitue donc un régime interemployeur en vertu des Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Par conséquent, les organismes municipaux participants comptabilisent ce régime comme s'il était un régime à cotisations déterminées. Ainsi, la charge encourue dans un exercice donné par un organisme municipal participant relativement à ce régime de retraite correspond aux contributions qu'il doit verser pour cet exercice telles qu'établies en vertu du régime.

		2020	2019
Cotisations des élus au RREM	119	9 414	10 213
Charge de l'exercice			
Contributions de l'employeur au RREM	120	31 724	34 410
Contributions de l'employeur à titre de participation au RPSEM	121	14 269	14 093
	122	45 993	48 503

Note

Renseignements financiers non audités

ANALYSE DES REVENUS
 EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

Non audité

TAXES		Budget 2020	Réalisations 2020	Réalisations 2019
SUR LA VALEUR FONCIÈRE				
Taxes générales				
Taxe foncière générale	1	45 379 952	45 935 096	44 818 917
Taxes spéciales				
Service de la dette	2			
Activités de fonctionnement	3			
Activités d'investissement	4			
Taxes de secteur				
Taxes spéciales				
Service de la dette	5			
Activités de fonctionnement	6			
Activités d'investissement	7			
Autres	8			
	9	45 379 952	45 935 096	44 818 917
SUR UNE AUTRE BASE				
Taxes, compensations et tarification				
Services municipaux				
Eau	10	312 000	306 054	265 398
Égout	11			
Traitement des eaux usées	12			
Matières résiduelles	13			
Autres				
▪	14			
▪	15			
▪	16			
Centres d'urgence 9-1-1	17			
Service de la dette	18	88 306	92 172	51 449
Pouvoir général de taxation	19			
Activités de fonctionnement	20			
Activités d'investissement	21			
	22	400 306	398 226	316 847
Taxes d'affaires				
Sur l'ensemble de la valeur locative	23			
Autres	24			
	25			
	26	400 306	398 226	316 847
	27	45 780 258	46 333 322	45 135 764

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

Non audité

		Budget 2020	Réalisations 2020	Réalisations 2019
COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES				
GOVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES				
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement				
Taxes sur la valeur foncière	28			
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	29			
Taxes d'affaires	30			
Compensations pour les terres publiques	31			
	32			
Immeubles des réseaux				
Santé et services sociaux	33	102 512	93 726	93 585
Cégeps et universités	34	340 854	311 638	312 236
Écoles primaires et secondaires	35	775 601	713 342	710 285
	36	1 218 967	1 118 706	1 116 106
Autres immeubles				
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux				
Taxes sur la valeur foncière	37			
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	38			
Taxes d'affaires	39			
	40			
	41	1 218 967	1 118 706	1 116 106
GOVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES				
Taxes sur la valeur foncière	42	217 139	217 136	221 478
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	43			
Taxes d'affaires	44			
	45	217 139	217 136	221 478
ORGANISMES MUNICIPAUX				
Taxes sur la valeur foncière	46			
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	47			
	48			
AUTRES				
Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	49			
Autres	50			
	51			
	52	1 436 106	1 335 842	1 337 584

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

Non audité

		Budget 2020	Réalisations 2020	Réalisations 2019
TRANSFERTS				
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT				
Administration générale	53			
Sécurité publique				
Police	54			
Sécurité incendie	55			
Sécurité civile	56			
Autres	57			
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	58	127 413	66 206	37 105
Enlèvement de la neige	59			
Autres	60			
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	61			
Transport adapté	62			
Transport scolaire	63			
Autres	64			
Transport aérien	65			
Transport par eau	66			
Autres	67			
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	68			
Réseau de distribution de l'eau potable	69	187 773	115 154	104 761
Traitement des eaux usées	70			
Réseaux d'égout	71	222 199	148 832	122 409
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	72	220 000	274 505	197 386
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	73			
Tri et conditionnement	74			
Autres	75			
Autres	76			
Cours d'eau	77			
Protection de l'environnement	78			
Autres	79			

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

Non audité

TRANSFERTS (suite)		Budget 2020	Réalisations 2020	Réalisations 2019
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT (suite)				
Santé et bien-être				
Logement social	80			
Sécurité du revenu	81			
Autres	82		26 887	
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	83	19 497	38 616	22 912
Rénovation urbaine	84			
Promotion et développement économique	85			
Autres	86			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	87	144 301	126 715	195 676
Activités culturelles				
Bibliothèques	88	73 714	85 967	66 562
Autres	89	5 143	13 729	35 119
Réseau d'électricité	90			
	91	1 000 040	896 611	781 930

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

Non audité

TRANSFERTS (suite)		Budget 2020	Réalisations 2020	Réalisations 2019
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT				
Administration générale	92			26 290
Sécurité publique				
Police	93			
Sécurité incendie	94			
Sécurité civile	95			
Autres	96			
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	97		1 888 062	5 153 480
Enlèvement de la neige	98			
Autres	99			
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	100			
Transport adapté	101			
Transport scolaire	102			
Autres	103			
Transport aérien	104			
Transport par eau	105			
Autres	106			
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	107			
Réseau de distribution de l'eau potable	108		309 782	1 202 479
Traitement des eaux usées	109			
Réseaux d'égout	110		1 020 695	2 233 174
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	111			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	112			
Tri et conditionnement	113			
Autres	114			
Autres	115			
Cours d'eau	116			
Protection de l'environnement	117			
Autres	118			

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

Non audité

		Budget 2020	Réalisations 2020	Réalisations 2019
TRANSFERTS (suite)				
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT (suite)				
Santé et bien-être				
Logement social	119			
Sécurité du revenu	120			
Autres	121			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	122			
Rénovation urbaine	123			
Promotion et développement économique	124			
Autres	125			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	126			
Activités culturelles				
Bibliothèques	127			
Autres	128			
Réseau d'électricité	129			
	130		3 218 539	8 615 423

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

Non audité

		Budget 2020	Réalisations 2020	Réalisations 2019
TRANSFERTS (suite)				
TRANSFERTS DE DROIT				
Regroupement municipal et réorganisation municipale	131			
Péréquation	132			
Neutralité	133			
Partage des redevances sur les ressources naturelles	134			
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	135	530 000	485 950	527 209
Fonds de développement des territoires	136			
Contributions des automobilistes pour le transport en commun — Droits d'immatriculation	137			
Dotation spéciale de fonctionnement	138			
Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC				
du Fonds régions et ruralité - Volet 2	139			
Autres	140	190 470	2 735 387	2 688
	141	720 470	3 221 337	529 897
TOTAL DES TRANSFERTS	142	1 720 510	7 336 487	9 927 250

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

Non audité

SERVICES RENDUS		Budget 2020	Réalisations 2020	Réalisations 2019
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX				
Administration générale				
Greffé et application de la loi	143			
Évaluation	144			
Autres	145			
	146			
Sécurité publique				
Police	147			
Sécurité incendie	148			
Sécurité civile	149			
Autres	150			
	151			
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	152			
Enlèvement de la neige	153			
Autres	154			
Transport collectif	155			
Autres	156			
	157			
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	158	513 357	515 048	484 700
Réseau de distribution de l'eau potable	159			
Traitement des eaux usées	160			
Réseaux d'égout	161			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	162			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	163			
Tri et conditionnement	164			
Autres	165			
Autres	166			
Cours d'eau	167			
Protection de l'environnement	168			
Autres	169			
	170	513 357	515 048	484 700

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

Non audité

SERVICES RENDUS (suite)		Budget 2020	Réalisations 2020	Réalisations 2019
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX (suite)				
Santé et bien-être				
Logement social	171			
Autres	172			
	173			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	174			
Rénovation urbaine	175			
Promotion et développement économique	176			
Autres	177			
	178			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	179			
Activités culturelles				
Bibliothèques	180			
Autres	181			
	182			
Réseau d'électricité				
	183			
	184	513 357	515 048	484 700

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

Non audité

		Budget	Réalisations	Réalisations
SERVICES RENDUS (suite)		2020	2020	2019
AUTRES SERVICES RENDUS				
Administration générale				
Greffé et application de la loi	185			
Évaluation	186			
Autres	187	152 895	164 943	174 612
	188	152 895	164 943	174 612
Sécurité publique				
Police	189			
Sécurité incendie	190			
Sécurité civile	191			
Autres	192			
	193			
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	194	40 400	41 451	62 222
Enlèvement de la neige	195			
Autres	196			
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	197			
Transport adapté	198			
Transport scolaire	199			
Autres	200			
Autres	201			
	202	40 400	41 451	62 222
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	203			
Réseau de distribution de l'eau potable	204			
Traitement des eaux usées	205			
Réseaux d'égout	206	6 000	6 670	5 870
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	207			
Matières recyclables	208	1 250	2 296	1 305
Autres	209	6 000	1 622	7 069
Cours d'eau	210			
Protection de l'environnement	211	6 000	6 017	22 331
Autres	212			
	213	19 250	16 605	36 575

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

Non audité

SERVICES RENDUS (suite)		Budget 2020	Réalisations 2020	Réalisations 2019
AUTRES SERVICES RENDUS (suite)				
Santé et bien-être				
Logement social	214			
Sécurité du revenu	215			
Autres	216			
	217			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	218	17 500	18 625	157 615
Rénovation urbaine	219			
Promotion et développement économique	220			
Autres	221			
	222	17 500	18 625	157 615
Loisirs et culture				
Activités récréatives	223	1 070 975	499 731	1 254 534
Activités culturelles				
Bibliothèques	224	23 200	8 384	24 142
Autres	225	27 391	14 480	33 163
	226	1 121 566	522 595	1 311 839
Réseau d'électricité				
	227			
	228	1 351 611	764 219	1 742 863
TOTAL DES SERVICES RENDUS	229	1 864 968	1 279 267	2 227 563

ANALYSE DES REVENUS (suite)
 EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

Non audité

		Budget 2020	Réalizations 2020	Réalizations 2019
IMPOSITION DE DROITS				
Licences et permis	230	380 861	416 416	379 662
Droits de mutation immobilière	231	3 500 000	6 233 662	3 846 781
Droits sur les carrières et sablières	232			
Autres	233			
	234	3 880 861	6 650 078	4 226 443
AMENDES ET PÉNALITÉS				
	235	650 000	521 352	569 355
REVENUS DE PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE				
	236			
AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS				
	237	444 006	314 956	644 152
AUTRES REVENUS				
Gain (perte) sur cession d'immobilisations	238	100 000	41 653	225 011
Produit de cession de propriétés destinées à la revente	239			
Gain (perte) sur remboursement de prêts et sur cession de placements	240			
Contributions des promoteurs	241			
Contributions des automobilistes pour le transport en commun — Taxe sur l'essence	242			
Contributions des organismes municipaux	243			
Autres contributions	244			
Redevances réglementaires	245			
Autres	246	4 000	7 940	249 457
	247	104 000	49 593	474 468
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION				
	248			

ANALYSE DES CHARGES
 EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

Non audité		Budget 2020	Réalizations 2020		Total	Réalizations
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement		2019
ADMINISTRATION GÉNÉRALE						
Conseil	1	1 111 268	1 018 359		1 018 359	1 196 858
Greffé et application de la loi	2	995 813	916 328		916 328	1 008 100
Gestion financière et administrative	3	2 409 606	2 461 026		2 461 026	2 544 730
Évaluation	4	455 872	456 795		456 795	431 938
Gestion du personnel	5	615 851	706 965		706 965	597 960
Autres						
▪ Agglomération - Admin autre	6	1 105 714	1 107 952		1 107 952	1 115 847
▪ Ville - Admin autre	7	951 729	883 807	309 088	1 192 895	1 059 717
	8	7 645 853	7 551 232	309 088	7 860 320	7 955 150
SÉCURITÉ PUBLIQUE						
Police	9	7 359 650	7 374 546	16 807	7 391 353	7 219 969
Sécurité incendie	10	2 719 178	2 720 654		2 720 654	2 687 367
Sécurité civile	11					
Autres	12	281 587	309 263		309 263	314 282
	13	10 360 415	10 404 463	16 807	10 421 270	10 221 618
TRANSPORT						
Réseau routier						
Voirie municipale	14	4 835 480	4 939 685	3 676 803	8 616 488	7 520 260
Enlèvement de la neige	15	1 666 908	1 667 497	147 695	1 835 192	1 936 865
Éclairage des rues	16	312 421	129 407	89 385	218 792	337 681
Circulation et stationnement	17	241 192	195 460	11 764	207 224	251 821
Transport collectif						
Transport en commun	18	5 947 745	5 959 784		5 959 784	5 862 943
Transport aérien	19					
Transport par eau	20					
Autres	21					
	22	13 003 746	12 911 833	3 925 647	16 837 480	15 909 570

ANALYSE DES CHARGES (suite)
 EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

Non audité	Budget 2020		Réalizations 2020		Total	Réalizations 2019
	Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement			
HYGIÈNE DU MILIEU						
Eau et égout						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	23	344 612	345 310		345 310	316 701
Réseau de distribution de l'eau potable	24	1 170 718	1 276 350	541 407	1 817 757	1 659 013
Traitement des eaux usées	25	1 047 866	1 049 987	1 296 565	2 346 552	2 145 061
Réseaux d'égout	26	653 332	527 715		527 715	495 113
Matières résiduelles						
Déchets domestiques et assimilés						
Collecte et transport	27	511 584	471 210		471 210	527 465
Élimination	28	560 203	561 337		561 337	637 289
Matières recyclables						
Collecte sélective						
Collecte et transport	29	704 748	572 941		572 941	509 059
Tri et conditionnement	30	34 663	34 733		34 733	27 314
Matières organiques						
Collecte et transport	31	397 062	447 492		447 492	275 512
Traitement	32	185 835	186 211		186 211	137 740
Matériaux secs	33	315 659	316 298		316 298	286 535
Autres	34	28 918	28 977		28 977	31 754
Plan de gestion						
Autres						
Cours d'eau	37					
Protection de l'environnement	38	263 267	279 219		279 219	236 549
Autres	39					
	40	6 218 467	6 097 780	1 837 972	7 935 752	7 285 105
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE						
Logement social	41	350 907	338 852		338 852	284 690
Sécurité du revenu	42					
Autres	43					
	44	350 907	338 852		338 852	284 690

ANALYSE DES CHARGES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

Non audité

Non audité	Budget 2020		Réalizations 2020		Total	Réalizations 2019
	Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement			
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT						
Aménagement, urbanisme et zonage	45	892 501	928 953	13 189	942 142	964 087
Rénovation urbaine						
Biens patrimoniaux	46					
Autres biens	47					
Promotion et développement économique						
Industries et commerces	48					
Tourisme	49					
Autres	50					
Autres	51		7 894		7 894	
	52	892 501	936 847	13 189	950 036	964 087
LOISIRS ET CULTURE						
Activités récréatives						
Centres communautaires	53	1 450 594	1 361 405	430 652	1 792 057	2 153 511
Patinoires intérieures et extérieures	54	436 118	270 811	385 896	656 707	768 432
Piscines, plages et ports de plaisance	55	1 305 491	986 060	134 519	1 120 579	1 342 319
Parcs et terrains de jeux	56	2 457 677	2 268 591	540 503	2 809 094	2 966 363
Parcs régionaux	57					
Expositions et foires	58	83 021	20 881		20 881	82 394
Autres	59					
	60	5 732 901	4 907 748	1 491 570	6 399 318	7 313 019
Activités culturelles						
Centres communautaires	61	515 647	447 108	53 150	500 258	595 588
Bibliothèques	62	1 415 000	1 374 962	149 797	1 524 759	1 543 517
Patrimoine						
Musées et centres d'exposition	63	3 547	6 017	1 941	7 958	83 806
Autres ressources du patrimoine	64					
Autres	65					
	66	1 934 194	1 828 087	204 888	2 032 975	2 222 911
	67	7 667 095	6 735 835	1 696 458	8 432 293	9 535 930

ANALYSE DES CHARGES (suite)
 EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

Non audité

		Budget 2020		Réalisations 2020		Réalisations
		Sans ventilation	Sans ventilation	Ventilation de	Total	2019
		de l'amortissement	de l'amortissement	l'amortissement		
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ	68					
FRAIS DE FINANCEMENT						
Dette à long terme						
Intérêts	69	2 377 748	2 369 924		2 369 924	2 258 369
Autres frais	70		181 793		181 793	206 296
Autres frais de financement						
Avantages sociaux futurs	71		323 000		323 000	318 000
Autres	72					
	73	2 377 748	2 874 717		2 874 717	2 782 665
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION	74					
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	75		7 799 161 (	7 799 161)		

Autres renseignements financiers non audités

Exercice terminé le 31 décembre 2020

Table des matières

Autres renseignements financiers non audités

Acquisition d'immobilisations par catégories	2
Acquisition d'infrastructures pour nouveau développement et autres acquisitions d'immobilisations	2
Analyse de la dette à long terme	3
Endettement total net à long terme	4
Analyse de la charge de quotes-parts	5
Acquisition d'immobilisations par objets	6
Analyse de la rémunération	7
Analyse des revenus de transfert par sources	7
Frais de financement par activités	8
Rémunération des élus	9

Autres renseignements

Questionnaire	10
---------------	----

Autres renseignements financiers non audités

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS PAR CATÉGORIES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

Non audité

		Réalisations 2020	Réalisations 2019
IMMOBILISATIONS			
Infrastructures			
Conduites d'eau potable	1	1 271 374	3 180 998
Usines de traitement de l'eau potable	2		
Usines et bassins d'épuration	3		
Conduites d'égout	4	1 585 924	3 898 845
Sites d'enfouissement et incinérateurs	5		
Chemins, rues, routes et trottoirs	6	3 861 302	9 834 914
Ponts, tunnels et viaducs	7		
Systèmes d'éclairage des rues	8	355 994	1 778 099
Aires de stationnement	9		
Parcs et terrains de jeux	10	154 878	2 705 797
Autres infrastructures	11		
Réseau d'électricité	12		
Bâtiments			
Édifices administratifs	13	139 663	158 092
Édifices communautaires et récréatifs	14	256 903	382 749
Améliorations locatives	15		
Véhicules			
Véhicules de transport en commun	16		
Autres	17	248 477	
Ameublement et équipement de bureau	18	319 626	466 657
Machinerie, outillage et équipement divers	19	432 408	388 651
Terrains	20		
Autres	21	209 788	164 382
	22	8 836 337	22 959 184

ACQUISITION D'INFRASTRUCTURES POUR NOUVEAU DÉVELOPPEMENT
ET AUTRES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

Non audité

Infrastructures autres que pour nouveau développement			
Conduites d'eau potable	23	1 271 374	3 180 998
Usines de traitement de l'eau potable	24		
Usines et bassins d'épuration	25		
Conduites d'égout	26	1 585 924	3 898 845
Autres infrastructures	27	4 372 174	14 318 810
Infrastructures pour nouveau développement (ouverture de nouvelles rues)			
Conduites d'eau potable	28		
Usines de traitement de l'eau potable	29		
Usines et bassins d'épuration	30		
Conduites d'égout	31		
Autres infrastructures	32		
Autres immobilisations	33	1 606 865	1 560 531
	34	8 836 337	22 959 184

ANALYSE DE LA DETTE À LONG TERME
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

Non audité

		Solde au 1 ^{er} janvier	Augmentation	Diminution	Solde au 31 décembre
La dette à long terme, incluant la dette en cours de refinancement, est assumée de la façon suivante :					
Par l'organisme municipal					
Emprunts refinancés par anticipation	1				
Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette à long terme					
Excédent de fonctionnement affecté	2				
Réserves financières et fonds réservés	3	165 479	5 787	108 705	62 561
Fonds d'amortissement	4				
Montant à la charge					
D'une partie des contribuables ou des municipalités membres	5	1 380 600		53 700	1 326 900
De l'ensemble des contribuables ou des municipalités membres	6	59 506 177	17 242 797	4 577 925	72 171 049
De la municipalité (Société de transport en commun)	7				
	8	61 052 256	17 248 584	4 740 330	73 560 510
Par les tiers (montants affectés au remboursement de la dette à long terme)					
Débiteurs					
Gouvernement du Québec et ses entreprises	9	27 106 540	801 416	2 142 466	25 765 490
Organismes municipaux	10				
Autres tiers	11	37 204		37 204	
	12	27 143 744	801 416	2 179 670	25 765 490
Débiteurs encaissés non encore appliqués au remboursement de la dette					
	13				
	14	27 143 744	801 416	2 179 670	25 765 490
Revenus futurs découlant des ententes conclues avec le gouvernement du Québec					
	15				
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et autres actifs	16				
Autres	17				
	18	27 143 744	801 416	2 179 670	25 765 490
	19	88 196 000	18 050 000	6 920 000	99 326 000
Dette en cours de refinancement	20 (				)
Reclassement / Redressement	21				
Dette à long terme	22	88 196 000	18 050 000	6 920 000	99 326 000
Note					

ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME
AU 31 DÉCEMBRE 2020

Non audité

Administration municipale		
Dettes à long terme	1	99 326 000
Ajouter		
Activités d'investissement à financer	2	250 528
Activités de fonctionnement à financer	3	
Dettes en cours de refinancement	4	
Autres		
▪	5	
▪	6	
Déduire		
Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme		
Excédent accumulé		
Fonds d'amortissement	7	
Autres sommes comprises dans l'excédent accumulé	8	62 561
Débiteurs	9	25 765 490
Revenus futurs découlant des ententes conclues avec le gouvernement du Québec	10	
Autres montants	11	
Montant non utilisé d'emprunts à long terme contractés	12	8 519 628
Autres		
▪	13	
▪	14	
Endettement net à long terme de l'administration municipale	15	65 228 849
Quote-part dans l'endettement total net à long terme des organismes contrôlés et des partenariats		
	16	
Endettement net à long terme	17	65 228 849
Quote-part dans l'endettement total net à long terme d'autres organismes		
Municipalité régionale de comté	18	
Communauté métropolitaine	19	191 892
Autres organismes	20	2 895 000
Endettement total net à long terme	21	68 315 741
Quote-part dans l'endettement total net à long terme de l'agglomération (lorsque fonctionnant par quotes-parts)	22	17 731 597
Moins : Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme de l'agglomération	23	709 607
	24	17 021 990
Endettement total net à long terme (compte tenu de la quote-part dans l'agglomération s'il y a lieu)	25	85 337 731
Endettement total net à long terme lié au réseau d'électricité (inclus ci-dessus)	26	
Endettement total net à long terme lié aux parcs éoliens et aux centrales hydroélectriques (inclus à la ligne 25 ci-dessus, et à la ligne 21, s'il y a lieu, pour les compétences d'agglomération et le portrait global)	27	

ANALYSE DE LA CHARGE DE QUOTES-PARTS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

Non audité

		Budget 2020	Réalisations 2020	Réalisations 2019
Administration générale				
Greffes et application de la loi	1	299 075	299 680	300 299
Évaluation	2	455 872	456 795	431 938
Autres	3	1 168 953	1 169 018	1 173 039
Sécurité publique				
Police	4	7 359 650	7 374 546	7 203 163
Sécurité incendie	5	2 710 526	2 716 012	2 679 102
Sécurité civile	6			
Autres	7			
Transport				
Réseau routier	8	2 003 471	2 001 786	1 730 877
Transport collectif	9	5 947 745	5 959 784	5 862 943
Autres	10			
Hygiène du milieu				
Eau et égout	11	1 777 072	1 738 161	1 682 939
Matières résiduelles	12	1 125 278	1 127 556	1 120 597
Cours d'eau	13			
Protection de l'environnement	14			
Autres	15			
Santé et bien-être				
Logement social	16	350 907	338 852	284 690
Autres	17			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	18	304 680	302 333	387 626
Rénovation urbaine	19			
Promotion et développement économique	20			
Autres	21			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	22	17 741	17 777	17 621
Activités culturelles	23	9 493	9 512	9 618
Réseau d'électricité				
	24			
	25	23 530 463	23 511 812	22 884 452

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

Non audité		2020	2019
Rémunération	1	783 862	697 557
Charges sociales	2	226 191	201 681
Biens et services	3	7 826 284	21 965 043
Frais de financement	4		94 903
Autres	5		
	6	8 836 337	22 959 184

ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION
 EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

Non audité

		Effectifs personnes/ année²	Semaine normale (heures)	Nombre d'heures rémunérées au cours de l'exercice	Rémunération	Charges sociales	Total¹
Administration municipale							
Cadres et contremaîtres	1	29,53	35,00	54 827,50	3 067 258	812 071	3 879 329
Professionnels	2						
Cols blancs	3	67,91	33,75	121 013,88	3 849 532	1 019 182	4 868 714
Cols bleus	4	49,64	40,00	110 187,55	3 777 647	1 000 151	4 777 798
Policiers	5						
Pompiers	6						
Conducteurs et opérateurs (transport en commun)	7						
	8	147,08		286 028,93	10 694 437	2 831 404	13 525 841
Élus	9	9,00			248 814	76 741	325 555
	10	156,08			10 943 251	2 908 145	13 851 396

1. Inclut la rémunération et les charges sociales aux fins de fonctionnement et d'immobilisations.
2. En vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), le salaire d'un employé, à l'exception de celui d'un cadre, est un renseignement confidentiel. Afin de respecter la loi, lorsqu'une catégorie d'emploi compte un effectif ou moins, ces renseignements ne doivent pas apparaître sur le document déposé au conseil. Dans un tel cas, certaines informations sont remplacées par des astérisques à l'impression du document.

ANALYSE DES REVENUS DE TRANSFERT PAR SOURCES
 EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

		Gouvernement du Québec		Gouvernement du Canada	ARTM/MRC/ Municipalités/ Communautés métropolitaines	Total
		Fonctionnement	Investissement			
Transport en commun	11					
Eau et égout						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	12					
Réseau de distribution de l'eau potable	13	115 154	77 136	232 646		424 936
Traitement des eaux usées	14					
Réseaux d'égout	15	148 832	254 153	766 542		1 169 527
Autres	16	3 834 678	470 127	1 437 219		5 742 024
	17	4 098 664	801 416	2 436 407		7 336 487

FRAIS DE FINANCEMENT PAR ACTIVITÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

Non audité		2020	2019
Administration générale			
Greffes et application de la loi	1		
Évaluation	2		
Autres	3	62 959	62 224
	4	62 959	62 224
Sécurité publique			
Police	5		
Sécurité incendie	6		
Sécurité civile	7		
Autres	8		
	9		
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	10	1 349 811	1 363 372
Enlèvement de la neige	11		
Autres	12		
Transport collectif	13		
Autres	14		
	15	1 349 811	1 363 372
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	16		
Réseau de distribution de l'eau potable	17	322 660	310 377
Traitement des eaux usées	18		
Réseaux d'égout	19	517 691	375 806
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	20		
Matières recyclables	21		
Autres	22		
Cours d'eau	23		
Protection de l'environnement	24		
Autres	25		
	26	840 351	686 183
Santé et bien-être			
Logement social	27		
Sécurité du revenu	28		
Autres	29		
	30		
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	31	112 154	120 683
Rénovation urbaine	32		
Promotion et développement économique	33		
Autres	34		
	35	112 154	120 683
Loisirs et culture			
Activités récréatives	36	448 510	487 866
Activités culturelles			
Bibliothèques	37		
Autres	38	60 932	62 337
	39	509 442	550 203
Réseau d'électricité			
	40		
	41	2 874 717	2 782 665

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

Non audité	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
M. Pierre Brodeur, maire	Maire	42 898	17 044	47 815	
M. Francis Le Chatelier, district #1	Conseiller	15 739	7 870	370	185
M. Philippe Glorieux, district #2	Conseiller	15 739	7 870	3 190	1 595
M. Bernard Rodrigue, district #3	Conseiller	15 739	7 870		
Mme Julie Bourgoin, district #4	Conseiller	15 739	7 870	5 004	
M. Loïc Blancquaert, district #5	Conseiller	15 739	7 870	1 480	725
Mme Brigitte Marcotte, district #6	Conseiller	15 739	7 870		
M. David Bowles, district #7	Conseiller	15 739	7 870		
Mme France Désaulniers, district #8	Conseiller	15 739	7 870		

Note

- Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).

QUESTIONNAIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

Non audité

1. Capital autorisé du fonds de roulement pour l'administration municipale au 31 décembre
2. L'organisme municipal applique-t-il les normes sur les paiements de transfert en suivant la position prescrite par le gouvernement du Québec selon la recommandation du MAMH?

Les questions 3 à 5 s'appliquent aux MRC et aux municipalités seulement

3. La MRC ou la municipalité a-t-elle perçu des droits en vertu de l'article 78.2 de la Loi sur les compétences municipales auprès des exploitants de carrières et de sablières?

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2020

4. La MRC ou la municipalité a-t-elle créé un fonds régional ou local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques en vertu de l'article 110.1 de la LCM pour recevoir les droits perçus en vertu de l'article 78.1 de la LCM auprès des exploitants de carrières et sablières?

5. Information spécifique au *Programme d'aide d'urgence pour les petites et moyennes entreprises* déjà comprise dans l'information présentée à la page S20 FLI aux lignes suivantes :

- Ligne 1 : Revenus sur les placements de portefeuille
Ligne 2 : Revenus sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille d'investissement
Ligne 5 : Créances douteuses - Radiation de prêts et de placements de portefeuille
Ligne 6 : Créances douteuses - Variation de la provision pour moins-value
Ligne 12 : Placements de portefeuille
Ligne 13 : Débiteurs
Ligne 14 : Prêts aux entreprises et placements de portefeuille à titre d'investissement
Ligne 15 : Provision pour moins-value
Ligne 18 : Créiteurs et charges à payer
Ligne 19 : Revenus reportés

OUI NON S.O.

1 3 419 917 \$

2 ☐ 3 ☒ 4 ☐

5 ☐ 6 ☒

7 _____ \$

8 ☐ 9 ☒

10 _____ \$

11 _____ \$

12 _____ \$

13 _____ \$

14 _____ \$

15 _____ \$

16 _____ \$

17 _____ \$

18 _____ \$

19 _____ \$

QUESTIONNAIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

Non audité

OUI NON

6. La municipalité a-t-elle adopté un règlement concernant les dispositions suivantes :
- a) le pouvoir d'imposer une contribution pour des fins de parcs et de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels en vertu du 3ème paragraphe du 2ème alinéa de l'article 117.1 LAU.
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2020
- b) le pouvoir d'imposer des droits de mutation plus élevés à la partie de la valeur des transactions qui excède 500 000 \$ en vertu de l'article 2 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières.
- Si oui, indiquer le montant total des droits plus élevés perçu en 2020
- c) le pouvoir d'imposer sur son territoire toute taxe municipale en vertu des articles 500.1 à 500.5 LCV (1000.1 à 1000.5 CM).
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2020
- d) le pouvoir d'imposer toute redevance pour contribuer au financement d'un régime de réglementation en vertu des articles 500.6 à 500.11 LCV (1000.6 à 1000.11 CM).
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2020
7. La municipalité a-t-elle compétence en matière d'évaluation foncière (article 5 LFM)?
- Si oui, a-t-elle délégué l'exercice de sa compétence en matière d'évaluation à une MRC, à une autre municipalité ou à une communauté métropolitaine (article 195 LFM)?
- Si oui, indiquer le nom des organismes parties à l'entente conclue à cet effet ainsi que la durée de l'entente :
- Agglomération de Longueuil
8. La municipalité a-t-elle perçu des contributions monétaires en vertu :
- a) du paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auprès des requérants d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation?
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2020
- b) du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auprès des requérants d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation?
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2020
9. La municipalité a-t-elle attribué des crédits de taxes ou d'autres formes d'aide financière en vertu des articles 92.1 à 92.7 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1)?
- Si oui, indiquer les montants attribués pour l'exercice :
- a) crédits de taxes
- b) autres formes d'aide

20	☐	21	☒
22	\$		
23	☒	24	☐
25	1 369 640 \$		
26	☐	27	☒
28	\$		
29	☐	30	☒
31	\$		
32	☒	33	☐
34	☒	35	☐
36	☐	37	☒
38	\$		
39	☐	40	☒
41	\$		
42	☐	43	☒
44	\$		
45	\$		

QUESTIONNAIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

10. Richesse foncière aux fins de la péréquation de 2020

Valeur qui résulte de la capitalisation des revenus provenant de l'article 222 LFM selon le taux global de taxation réel non uniformisé de 2020

46 _____ \$

Facteur comparatif de 2020

47 _____

Valeur uniformisée

48 _____ \$

11. Montant de l'aide financière reçue ou à recevoir en 2020 dans le cadre du Volet entretien du réseau local (ERL) du Programme d'aide à la voirie locale de la part du MTQ

49 _____ \$

Total des frais encourus admissibles au volet ERL :

a) Dépenses de fonctionnement (excluant l'amortissement)

▪ Dépenses relatives à l'entretien d'hiver

50 _____ \$

▪ Dépenses autres que pour l'entretien d'hiver

51 _____ \$

b) Dépenses d'investissement

52 _____ \$

c) Total des frais encourus admissibles

53 _____ \$

d) Description des dépenses d'investissement :

Numéro et date de la résolution par laquelle le conseil municipal atteste de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales de niveaux 1 et 2 :

a) Numéro de la résolution

54 _____

b) Date d'adoption de la résolution

55 _____

12. La municipalité a-t-elle adopté un plan de sécurité civile dans lequel sont consignées des mesures de préparation aux sinistres établies conformément aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre?

56 ☒ 57 ☐

Si oui, indiquer le numéro et la date de la résolution par laquelle le conseil municipal a adopté un plan de sécurité civile conforme aux dispositions de ce règlement :

a) Numéro de la résolution

58 2013-10-362

b) Date d'adoption de la résolution

59 2013-10-01

13. Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens

Signalements de blessures infligées par un chien au cours de l'exercice

a) Nombre de signalements reçus d'un médecin vétérinaire (art. 2)

60 _____

b) Nombre de signalements reçus d'un médecin (art. 3)

61 _____

Normes relatives à l'encadrement et à la possession des chiens

c) Nombre de chiens soumis à l'examen d'un médecin vétérinaire au cours de l'exercice (art. 5)

62 _____

d) Nombre et race de chiens déclarés potentiellement dangereux par la municipalité au cours de l'exercice (art. 8 et 9) :

63 _____

Indiquer la race de chien

QUESTIONNAIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

e) Nombre et race de chiens euthanasiés au cours de l'exercice parce qu'il a mordu ou attaqué une personne et (art. 10) :

- a causé sa mort

Indiquer la race de chien

- lui a infligé une blessure grave

Indiquer la race de chien

f) Nombre total de chiens enregistrés auprès de la municipalité (art. 16)

g) Nombre total de chiens déclarés potentiellement dangereux enregistrés auprès de la municipalité

Dispositions pénales

h) Nombre de constats d'infraction délivrés par la municipalité au cours de l'exercice en vertu du Règlement (art. 33, 34, 35, 37, 38 et 39)

i) La municipalité a-t-elle un règlement municipal comprenant des normes plus sévères que celles prévues par le Règlement?

64 _____

65 _____

66 _____

67 _____

68 _____

69 ☐ 70 ☐

Taux global de taxation réel

Exercice terminé le 31 décembre 2020

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant sur le taux global de taxation réel	1
Taux global de taxation réel	3

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LE TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL

Au trésorier de
Ville de Saint-Lambert

Opinion

Nous avons effectué l'audit de l'état établissant le taux global de taxation réel de la Ville de Saint-Lambert (ci-après « la Ville ») pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 (ci-après l'« état »).

À notre avis, l'état ci-joint a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions de la section III du chapitre XVIII.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1) (ci-après les « exigences légales »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit de l'état au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observation - référentiel comptable

Nous attirons l'attention sur la section III du chapitre XVIII.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1), qui décrit le référentiel comptable appliqué. L'état a été préparé afin de permettre à la Ville de répondre aux exigences de l'article 105 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19). En conséquence, il est possible que l'état ne puisse se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard de l'état

La direction est responsable de la préparation de l'état conformément aux exigences légales, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que l'état est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LE TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL

raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs de l'état prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que l'état comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON S.E.N.C.R.L.
Granby (Québec), 18 mars 2021
CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique no A125850

TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

REVENUS ADMISSIBLES

Revenus de taxes	1	46 333 322
Total des crédits et dégrèvements relatifs uniquement aux taxes foncières, pris en compte dans les revenus de taxes	2	
Ajouter		
Revenus de taxes de l'exercice 2020 provisionnés pour contestations d'évaluation foncière	3	40 789
Crédits en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales	4	
Déduire		
Taxes d'affaires	5	
Taxes foncières imposées en vertu du 1 ^{er} alinéa de l'article 208 LFM	6	
Différence que l'on obtient en soustrayant du total des taxes sur les immeubles non résidentiels et industriels, le montant des revenus en application du taux de base	7	3 308 346
Taxes aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1	8	
Autres taxes non reconnues aux fins du calcul du taux global de taxation réel	9	
Revenus admissibles aux fins du calcul du taux global de taxation réel	10	43 065 765

ÉVALUATION DES IMMEUBLES IMPOSABLES

Évaluation des immeubles imposables au 1 ^{er} janvier 2020 en tenant compte de toutes modifications et mises à jour qui ont un effet à cette date	11	4 232 146 500
Évaluation des immeubles imposables au 31 décembre 2020 en tenant compte de toutes modifications et mises à jour qui ont un effet à cette date	12	4 251 267 200
Évaluation des immeubles imposables aux fins du calcul du taux global de taxation réel (Somme des lignes 11 et 12, le tout divisé par 2)	13	4 241 706 850

TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL DE 2020 (Ligne 10 ÷ ligne 13 x 100)	14	1,0153 / 100 \$
--	----	-----------------

QUESTIONNAIRE ADMINISTRATIF
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

Non audité

OUI NON S.O.

1. Est-ce que le rapport financier est consolidé?

1 ☐ 2 ☒

Un rapport financier consolidé comprend la consolidation ligne par ligne des organismes contrôlés et des partenariats. S'il n'y a pas de consolidation ligne par ligne mais uniquement la comptabilisation d'entreprises municipales ou de partenariats commerciaux selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, cochez « Non ».

Si oui, présentez-vous le budget consolidé?

3 ☐ 4 ☒

2. La présentation du budget étant facultative aux pages S27 et S28 du rapport financier, et aux pages S39 et S41 (si applicable) des autres renseignements financiers non audités, est-ce que l'organisme municipal souhaite y présenter le budget?

5 ☒ 6 ☐

3. Bien que les normes sur les instruments financiers du secteur public soient applicables aux organismes municipaux à compter de 2022 seulement, un organisme peut choisir de les appliquer de façon anticipée. Est-ce que l'organisme applique ces normes de façon anticipée?

7 ☐ 8 ☒

Les questions 4 à 6 s'appliquent aux MRC et aux municipalités exerçant certaines compétences de MRC seulement. Pour tout autre organisme, veuillez inscrire S.O.

4. La MRC ou la municipalité est-elle responsable d'un Fonds local d'investissement (FLI)?

9 ☐ 10 ☐ 11 ☒

5. La MRC ou la municipalité est-elle responsable d'un Fonds local de solidarité (FLS)?

12 ☐ 13 ☐ 14 ☒

6. La MRC ou la municipalité a-t-elle signé avec le MERN une entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État?

15 ☐ 16 ☐ 17 ☒

La question 7 s'applique aux municipalités de 100 000 et plus, aux sociétés de transport en commun, ainsi qu'aux régies intermunicipales concernées. Pour tout autre organisme, veuillez inscrire S.O.

7. Le vérificateur général émet-il un rapport d'audit sur le rapport financier?

18 ☐ 19 ☐ 20 ☒

Si oui, émet-il un rapport conjoint avec l'auditeur indépendant?

21 ☐ 22 ☐

Données prévisionnelles non auditées

Exercice se terminant le 31 décembre 2021

Table des matières

Revenus de taxes	1
Revenus de compensations tenant lieu de taxes	2
Calcul de certains revenus de taxes	3
Taux des taxes	5
Taux global de taxation prévisionnel	6
Répartition des revenus de taxes par catégories d'immeubles	7
Questionnaire	9

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
REVENUS DE TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2021

Non audité

TAXES

SUR LA VALEUR FONCIÈRE

Taxes générales		
Taxe foncière générale	1	46 922 072
Taxes spéciales		
Service de la dette	2	
Activités de fonctionnement	3	
Activités d'investissement	4	
Taxes de secteur		
Taxes spéciales		
Service de la dette	5	
Activités de fonctionnement	6	
Activités d'investissement	7	
Autres	8	
	9	46 922 072

SUR UNE AUTRE BASE

Taxes, compensations et tarification		
Services municipaux		
Eau	10	268 790
Égout	11	
Traitement des eaux usées	12	
Matières résiduelles	13	
Autres		
▪	14	
▪	15	
▪	16	
Centres d'urgence 9-1-1	17	
Service de la dette	18	88 544
Pouvoir général de taxation	19	
Activités de fonctionnement	20	
Activités d'investissement	21	
	22	357 334
Taxes d'affaires		
Sur l'ensemble de la valeur locative	23	
Autres	24	
	25	
	26	357 334
	27	47 279 406

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
 REVENUS DE COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES
 EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2021

Non audité

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES

GOVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES

Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement

Taxes sur la valeur foncière	1	
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	2	
Taxes d'affaires	3	
Compensations pour les terres publiques	4	
	5	

Immeubles des réseaux

Santé et services sociaux	6	94 280
Cégeps et universités	7	313 482
Écoles primaires et secondaires	8	715 467
	9	1 123 229

Autres immeubles

Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux

Taxes sur la valeur foncière	10	
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	11	
Taxes d'affaires	12	
	13	
	14	1 123 229

GOVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES

Taxes sur la valeur foncière	15	220 080
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	16	
Taxes d'affaires	17	
	18	220 080

ORGANISMES MUNICIPAUX

Taxes sur la valeur foncière	19	
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	20	
	21	

AUTRES

Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	22	
Autres	23	
	24	
	25	1 343 309

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
 CALCUL DE CERTAINS REVENUS DE TAXES
 EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2021

Non audité

		Assiette d'application imposable	Taux adopté	Revenus bruts	Crédits / Dégrèvements	Dotation à la provision	Autres ajustements	Revenus nets
Taxes sur la valeur foncière								
Taxes générales								
Taxe foncière générale (taux unique)	1		x /100 \$					
Taxe foncière générale (taux variés)								
Résiduelle (résidentielle et autres)	2	3 693 104 400	x 1,0021 /100 \$	37 010 402				
Immeubles de 6 logements ou plus	3	306 841 400	x 1,1805 /100 \$	3 622 263				
Immeubles non résidentiels	4	221 357 800	x 2,5455 /100 \$	5 634 663				
Immeubles industriels	5	18 329 100	x 2,5655 /100 \$	470 233				
Terrains vagues desservis								
Immeubles non résidentiels	6		x /100 \$					
Autres	7	12 273 700	x 1,5033 /100 \$	184 511				
Immeubles agricoles	8		x /100 \$					
Total	9			46 922 072	()	()		46 922 072
Taxes spéciales								
Service de la dette (taux unique)	10		x /100 \$					
Service de la dette (taux variés)								
Résiduelle (résidentielle et autres)	11		x /100 \$					
Immeubles de 6 logements ou plus	12		x /100 \$					
Immeubles non résidentiels	13		x /100 \$					
Immeubles industriels	14		x /100 \$					
Terrains vagues desservis								
Immeubles non résidentiels	15		x /100 \$					
Autres	16		x /100 \$					
Immeubles agricoles	17		x /100 \$					
Total	18				()	()		

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
 CALCUL DE CERTAINS REVENUS DE TAXES (suite)
 EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2021

Non audité

		Assiette d'application imposable	Taux adopté	Revenus bruts	Crédits / Dégrèvements	Dotation à la provision	Autres ajustements	Revenus nets
Taxes sur la valeur foncière								
Taxes générales								
Taxes spéciales								
Activités de fonctionnement (taux unique)	19		x	/100 \$				
Activités de fonctionnement (taux variés)								
Résiduelle (résidentielle et autres)	20		x	/100 \$				
Immeubles de 6 logements ou plus	21		x	/100 \$				
Immeubles non résidentiels	22		x	/100 \$				
Immeubles industriels	23		x	/100 \$				
Terrains vagues desservis								
Immeubles non résidentiels	24		x	/100 \$				
Autres	25		x	/100 \$				
Immeubles agricoles	26		x	/100 \$				
Total	27				()	()		
Taxes spéciales								
Activités d'investissement (taux unique)	28		x	/100 \$				
Activités d'investissement (taux variés)								
Résiduelle (résidentielle et autres)	29		x	/100 \$				
Immeubles de 6 logements ou plus	30		x	/100 \$				
Immeubles non résidentiels	31		x	/100 \$				
Immeubles industriels	32		x	/100 \$				
Terrains vagues desservis								
Immeubles non résidentiels	33		x	/100 \$				
Autres	34		x	/100 \$				
Immeubles agricoles	35		x	/100 \$				
Total	36				()	()		
Valeur locative imposable								
Taxe d'affaires sur la valeur locative	37		x	%	()	()		

Compensations et tarification pour services municipaux résidentiels (montant fixe)

Service	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Eau	1				
Égout	2				
Eau et égout	3				
Traitement des eaux usées	4				
Matières résiduelles	5				

Description	Taux	Code	Préciser
Taxe d'eau au compteur	0,6700	7 - autres (préciser)	du mètre cube
Compensation pour la fourniture de l'eau	80,0000	4 - tarif fixe (compensation)	Piscine creusée
Compensation pour la fourniture de l'eau	57,0000	4 - tarif fixe (compensation)	Piscine hors terre

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
 TAUX GLOBAL DE TAXATION PRÉVISIONNEL
 EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2021

Non audité

REVENUS ADMISSIBLES

Revenus de taxes	1	47 279 406
Total des crédits et dégrèvements relatifs uniquement aux taxes foncières, pris en compte dans les revenus de taxes	2	
Ajouter		
Revenus de taxes de l'exercice 2021 provisionnés pour contestations d'évaluation foncière	3	
Crédits en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales	4	
Déduire		
Taxes d'affaires	5	
Taxes foncières imposées en vertu du 1 ^{er} alinéa de l'article 208 LFM	6	
Différence que l'on obtient en soustrayant du total des taxes sur les immeubles non résidentiels et industriels, le montant des revenus en application du taux de base	7	3 702 993
Taxes aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1	8	
Autres taxes non reconnues aux fins du calcul du taux global de taxation prévisionnel	9	
Revenus admissibles aux fins du calcul du taux global de taxation prévisionnel	10	43 576 413

ÉVALUATION DES IMMEUBLES IMPOSABLES AYANT SERVI À ÉTABLIR LES REVENUS DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE	11	4 251 906 400
--	----	---------------

TAUX GLOBAL DE TAXATION PRÉVISIONNEL DE 2021 (Ligne 10 ÷ ligne 11 x 100)	12	1,0249 / 100 \$
---	----	-----------------

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
RÉPARTITION DES REVENUS DE TAXES PAR CATÉGORIES D'IMMEUBLES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2021

Non audité

		Immeubles non résidentiels	Immeubles industriels	Terrains vagues desservis	6 logements ou plus	Immeubles agricoles
				Immeubles non résidentiels	Autres	
Taxes sur la valeur foncière						
Générales	1	5 634 663	470 233		184 511	3 622 263
De secteur	2					
Autres	3					
Taxes sur une autre base						
Taxes, compensations et tarification						
Service de la dette	4					
Autres	5	174 950				
Taxes d'affaires						
Sur la valeur locative	6					
Autres	7					
	8	5 809 613	470 233		184 511	3 622 263

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
RÉPARTITION DES REVENUS DE TAXES PAR CATÉGORIES D'IMMEUBLES (suite)
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2021

Non audité

		Résidentielles	Résiduelle Agriculture Résidences	Autres	Total
Taxes sur la valeur foncière					
Générales	1	37 010 402			46 922 072
De secteur	2				
Autres	3				
Taxes sur une autre base					
Taxes, compensations et tarification					
Service de la dette	4	88 544			88 544
Autres	5	93 840			268 790
Taxes d'affaires					
Sur la valeur locative	6				
Autres	7				
	8	37 192 786			47 279 406

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
QUESTIONNAIRE
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2021

Non audité

OUI NON S.O.

1. La municipalité applique-t-elle, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021, les mesures fiscales suivantes?

a) Régime d'impôt foncier à taux variés en vertu de l'article 244.29 LFM

- Pour la taxe foncière générale
- Pour une ou des taxes spéciales en vertu des articles 979.1 et 979.2 du CM ou des articles 487.1 et 487.2 de la LCV

b) Une ou des sous-catégories d'immeubles dans la catégorie des immeubles non résidentiels en vertu des articles 244.64.1 à 244.64.8 LFM

- Décrire chaque sous-catégorie avec son assiette d'application imposable et son taux adopté.

c) Des taux de taxes foncières distincts aux immeubles non résidentiels et / ou aux immeubles industriels en fonction de l'évaluation foncière en vertu de l'article 244.64.9 LFM

- Pour chaque catégorie et sous-catégorie, décrire chaque tranche d'imposition distincte avec son assiette d'application imposable et son taux adopté.

d) Étalement de la variation de valeur des unités admissibles en vertu des articles 253.27 à 253.35 LFM

- Pour l'ensemble des immeubles imposables et compensables
- Pour les immeubles non résidentiels imposables et compensables seulement (incluant les immeubles industriels)
- Pour les immeubles imposables et compensables autres que non résidentiels et industriels

2. La municipalité applique-t-elle, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021, la mesure de diversification transitoire des taux de certaines taxes foncières (art. 253.54 à 253.62 LFM)?

3. La municipalité recevra-t-elle du MAPAQ des remboursements de taxes de 2021 pour des exploitations agricoles enregistrées?

Si oui, indiquer le montant.

4. Richesse foncière - Évaluation équivalente découlant de la capitalisation des revenus provenant de l'application de l'article 222 LFM (utilisée au calcul de la richesse foncière uniformisée de l'année suivante)

5. Date d'adoption du budget par le conseil

6. Total des charges prévues au budget (incluant l'amortissement)

7. Remboursement de la dette à long terme prévu au budget

8. Frais de financement — Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge de l'organisme municipal, prévus au budget

9. Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté prévue au budget

1 ☒

2 ☐

3 ☐

4 ☒

5 ☐

6 ☐

7 ☒

8 ☐

9 ☐

10 ☒

11 ☐

12 ☐

13 ☒

14 ☐

15 ☐

16 ☒

17 ☐

18 ☐

19 ☒

20 ☐

21 ☐

22 ☒

23 ☐

24 ☒

25

26

27

28

29

30

31

\$

\$

2020-12-14

58 875 213 \$

5 129 109 \$

2 385 059 \$

850 000 \$

Données prévisionnelles non auditées 2021 | S65 |

| 9 |

ATTESTATION DE TRANSMISSION ET DE CONSENTEMENT À LA DIFFUSION

Je, Martine Savard, atteste que le rapport financier de Ville de Saint-Lambert pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020, transmis de façon électronique au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, a été déposé à la séance du conseil du 19 avril 2021.

Je certifie que les informations, les rapports d'audit et l'attestation du trésorier ou secrétaire-trésorier transmis de façon électronique au même Ministère sont conformes à ceux déposés lors de la séance du conseil, le cas échéant, et que les copies originales signées de ces rapports et de l'attestation sont détenues par Ville de Saint-Lambert.

Cette transmission est effectuée conformément à la procédure établie par le Ministère.

Je confirme que Ville de Saint-Lambert consent à la diffusion intégrale par le ministre du rapport financier, des rapports d'audit et de tout autre document, tels que transmis, pour une durée illimitée et de la manière jugée appropriée par le ministre.

Afin de permettre la diffusion intégrale de ces rapports et documents par le ministre, je confirme également que Ville de Saint-Lambert détient les autorisations nécessaires, notamment celle(s) de l'auditeur (des auditeurs) obtenue(s) selon les modalités prévues dans la mission d'audit.

Je confirme qu'en appuyant sur le bouton « Attester », je manifeste mon consentement au même titre qu'une signature manuscrite.

Date et heure de la dernière modification : 2021-03-19 08:13:28

Date de transmission au Ministère :



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 avril 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(4.3) **Rapport du trésorier sur le programme de paiement comptant progressif pour l'exercice financier 2020**

CONSIDÉRANT l'article 5 du *Règlement établissant le programme de paiement comptant progressif ainsi qu'un plan de rénovation et de réhabilitation des infrastructures municipales sur une période de 15 ans (2015-133)* qui prévoit que le trésorier doit faire rapport sur l'utilisation du programme de paiement comptant progressif lors de l'exercice financier précédent;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce même article, ce rapport doit être déposé à l'occasion de dépôt du rapport financier de la ville et du rapport du vérificateur externe.

Il est procédé au dépôt du rapport du trésorier sur l'utilisation du programme de paiement comptant progressif pour l'exercice financier 2020.

Programme de paiement comptant progressif (PCP)
Rapport annuel du trésorier sur l'utilisation des fonds
Exercice terminé le 31 décembre 2020

Solde au début		-	\$
+ Taxation 2020	2019-12-385	3 000 000,00	\$
- Montant autorisé	Voir ci-dessous	(1 985 462,14)	\$
- Montant affecté	Voir ci-dessous	(1 014 537,86)	\$
Solde à la fin		-	\$

Description	PTI / Appel d'offres	Résolution	Projet	Sous-projet	Montant autorisé	Montant affecté
Rénovation de l'aréna Eric-Sharp	S/O	S/O	2014-113	14BA05	- \$	28 725,02 \$
Réfection des bâtiments 2014						
Rénovation de l'hôtel de ville	S/O	S/O	2014-118	15BA02	- \$	13 493,62 \$
Centre des loisirs	S/O	S/O	2014-118	15BA05	- \$	236,90 \$

Bâtiments 2015						
Modification du système de chauffage de la bibliothèque	19GN23	2020-02-039	2015-127	15BA05	133 137,00 \$	- \$
Bibliothèque municipale	S/O	S/O	2015-127	15BA05	- \$	34 478,48 \$
Ajustement du financement (TECQ 2014-2018)	S/O	S/O	2015-127	S/O	- \$	343 563,15 \$
Ajustement du financement au début	S/O	S/O	2015-127	S/O	- \$	26 982,45 \$

Refonte de la réglementation d'urbanisme						
Contrat de services professionnels	19UPI01	2019-06-188	2017-147	17URBA01	(1) 44 368,87 \$	- \$
Contrat de services professionnels - Ajout	S/O	Délégation	2017-147	17URBA01	10 131,29 \$	- \$
Infrastructures 2017						
Honoraires professionnels	S/O	S/O	2017-148	17VO01A	- \$	7 536,20 \$
Ajustement du financement (TECQ 2014-2018)	S/O	S/O	2017-148	S/O	- \$	70 970,09 \$
Riverside (entre Anjou et Brossard)						
Travaux de construction	S/O	S/O	2017-151	17GN02	- \$	23 478,23 \$
Honoraires professionnels	S/O	S/O	2017-151	17GN02A	- \$	15 874,26 \$
Contingences de construction	S/O	S/O	2017-151	17GN02C	- \$	137 873,94 \$
Ajustement du financement au début	S/O	S/O	2017-151	S/O	- \$	91 118,07 \$
Rénovation 31-35 Fort (toiture et locaux)	S/O	S/O	2017-156	17BA01	- \$	15 932,03 \$
Réfection du parc Lespérance						
Honoraires professionnels - Ajout	18GN06	2019-02-052	2017-157	17PA04A	(1) 11 553,00 \$	- \$

Riverside (entre Hickson et Alexandra)						
Contingences de construction	S/O	S/O	2018-162	18GN01C	- \$	204 335,42 \$

Projets TI 2019	F16-037	2019-01-026	2019-01	2019TI00	(1) 241 048,69 \$	- \$
Équipements 2019						
Achat d'accessoires à installer sur les camionnettes 4x4	S/O	Délégation	2019-02	19ÉQUI03	30 000,00 \$	- \$
Achat de bacs pour la collecte des matières résiduelles	UMQ/Achats regroupés	2019-08-255	2019-02	19ÉQUI09	(1) 40 000,00 \$	- \$
Parcs 2019						
Peinture de la patinoire au parc Préville	PTI L19-046	Délégation	2019-03	19PA04	(1) 15 522,40 \$	- \$
Bâtiments 2019						
Toiture Maison Desaulniers	19GN08	2019-08-256	2019-04	19BA05	(1) 72 657,80 \$	- \$
Infrastructures 2019						
Réfection de trottoirs et bordures	19GN02	2019-04-116	2019-05	19VO01	(1) 501,14 \$	- \$
Nouvelle grille mur de tête du regard au Country Club de Mtl	S/O	Délégation	2019-05	19VO02	(1) 4 691,44 \$	- \$
Honoraires plans et devis (100 000\$ par an pour 3 ans)	G16-083	2019-06-184	2019-05	19VO03	(1) 53 591,36 \$	- \$
Suivi environnemental de l'eau souterraine du 666 ave Oak	S/O	2019-09-278	2019-05	19VO04	(1) 25 293,42 \$	- \$
Acquisition et gestion d'œuvres d'art	S/O	Délégation	2019-06	19CUL01	(1) 17 000,00 \$	- \$
Stratégie d'eau potable - Compteurs d'eau	S/O	Délégation	2019-08	19COMP01	(1) 3 675,60 \$	- \$
Réalisation d'un plan de mobilité durable	19GN15SP	2019-11-348	2019-10	19GN01	(1) 86 668,43 \$	- \$
	S/O	2020-11-332			12 602,00 \$	- \$
Réalisation d'un plan de développement durable	19ENV01	2019-12-372	2019-11	19ENV01	(1) 45 566,00 \$	- \$

Projets TI 2020	F16-037	2020-02-045	2020-01	2020TI00	125 000,00 \$	- \$
Réfection du parc Logan						
Travaux de construction	F19-040	2020-02-035	2020-03	20PA01	306 564,00 \$	- \$
Honoraires professionnels	F19-040	2020-02-035	2020-03	20PA01A	31 393,00 \$	- \$
Contingences de construction	F19-040	2020-02-035	2020-03	20PA01C	27 297,00 \$	- \$
Équipements 2020						
Deux pianos pour les cubicules du CDL	CL20-018	Délégation	2020-04	20ÉQUI01	15 000,00 \$	- \$
Bacs collecte des matières organiques multilogements et ICI	S/O	2020-03-070	2020-04	20ÉQUI15	90 000,00 \$	- \$
Parcs 2020						
Réfection du parc Union	F19-042	2020-02-034	2020-05	20PA02	158 752,00 \$	- \$
Terrain de baseball pour la catégorie atome (parc Alexandra)	CL20-017	2020-02-034	2020-05	20PA03	63 919,00 \$	- \$
Remplacement des buts de soccer dans les parcs	L17-013	Délégation	2020-05	20PA06	22 000,00 \$	- \$
Achat de mobilier urbain	L16-106	Délégation	2020-05	20PA08	10 000,00 \$	- \$
Œuvre d'art au carrefour giratoire						
Œuvre d'art	S/O	2020-10-291	2020-09	20CUL02	90 140,00 \$	- \$
Travaux pour l'installation de l'œuvre d'art	S/O	2020-10-291	2020-09	20CUL02B	97 388,70 \$	- \$
Réalisation d'études préliminaires relatives à des projets d'infrastructures (100K\$)						
Études préliminaires (boul. Churchill)	G16-083	2019-06-184	Projets futurs	20ETUDE01	34 790,00 \$	- \$
Études préliminaires (rue Webster)	G16-083	2019-06-184	Projets futurs	20ETUDE02	5 394,00 \$	- \$
Études préliminaires (avenue Rivermere, Riverside à Osborne)	G16-083	2019-06-184	Projets futurs	20ETUDE04	4 605,00 \$	- \$
Études préliminaires (rue Osborne, Rivermere à Alexandra)	G16-083	2019-06-184	Projets futurs	20ETUDE05	3 768,00 \$	- \$
Études préliminaires (rue Crescent, Sanford à Dulwich)	G16-083	2019-06-184	Projets futurs	20ETUDE06	6 229,00 \$	- \$
Études préliminaires (rue Mercier, Brixton à cul-de-sac)	G16-083	2019-06-184	Projets futurs	20ETUDE07	1 914,00 \$	- \$
Études préliminaires (parc Alexandra)	G16-083	2019-06-184	Projets futurs	20ETUDE08	27 265,00 \$	- \$
Solde disponible 2020	G16-083	2019-06-184	Projets futurs	S/O	16 035,00 \$	- \$

1 985 462,14 \$	1 014 537,86 \$
-----------------	-----------------

(1) Report du solde de 2019



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 avril 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(4.4) **Modification à la Politique de gestion des surplus**

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil de la *Politique de gestion des surplus* (résolution n° 2018-04-106);

CONSIDÉRANT QUE le conseil a approuvé la modification de la *Politique* afin d'utiliser le solde résiduel, le cas échéant, pour être versé dans le fonds vert (résolution n° 2020-04-098);

CONSIDÉRANT QUE la Ville a réalisé un excédent de fonctionnement important et elle souhaite gérer de façon judicieuse cet excédent dans le meilleur intérêt de ses citoyens;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité Ressources humaines - Finances et de la direction des Finances.

DE MODIFIER la *Politique de gestion des surplus* en remplaçant la section GESTION DES SURPLUS par ce qui suit:

1. Maintenir un excédent de fonctionnement non affecté de 2 500 000 \$ représentant environ 4 % du budget de fonctionnement pour faire face aux situations exceptionnelles ou imprévues;
2. Rembourser toute somme à l'excédent de fonctionnement non affecté qui aurait été utilisé pour équilibrer le budget annuel, le cas échéant;
3. Renflouer la réserve pour conditions climatiques, sous réserve du maximum prévu au *Règlement concernant la création d'une réserve financière pour financer les frais d'exploitation reliés à des conditions climatiques exceptionnelles ou imprévues (2011-81)*;
4. Renflouer la réserve pour immobilisations, sous réserve du maximum prévu au *Règlement concernant la création d'une réserve financière pour financer partiellement les coûts futurs en immobilisations (2008-41)*;
5. Renflouer le fonds de roulement, sous réserve du maximum prévu au *Règlement ayant pour objet l'augmentation du fonds de roulement (2012-97)*;
6. Renflouer l'excédent affecté Fonds vert jusqu'à un maximum de 200 000 \$;

7. Utiliser le solde résiduel, le cas échéant, pour bonifier l'excédent affecté Fonds d'immobilisations.

PROJET



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 avril 2018 à l'hôtel de ville sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(2018-04-106)

Remplacement de la Politique de gestion des surplus

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance ordinaire du 18 avril 2016, le conseil a, par l'adoption de sa résolution n° 2016-04-083, décidé de se doter d'une politique de gestion des surplus;

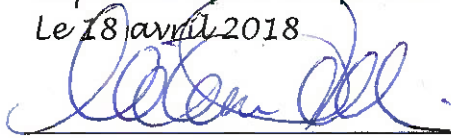
CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite que cette politique soit remplacée afin de répartir différemment les surplus annuels;

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par le conseiller Bernard Rodrigue

DE REMPLACER la politique de gestion des surplus adoptée suivant la résolution n° 2016-04-083 par la politique de gestion des surplus jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme
Le 18 avril 2018


Hélène PELLERIN, greffière adjointe
Ville de Saint-Lambert

Ville de Saint-Lambert

Politique de gestion des surplus

CONSIDÉRANT QUE la Ville exerce une gestion serrée de ses budgets et que certains revenus ne sont pas prévisibles et peuvent varier substantiellement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville ne désire pas surtaxer ses citoyens et souhaite faire en sorte que tout excédent soit utilisé le plus rapidement possible au bénéfice des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit également maintenir certaines réserves pour imprévus;

GESTION DES SURPLUS

Les surplus annuels disponibles sont gérés de la façon suivante :

1. maintenir un surplus libre de 1 000 000 \$ qui représente environ 2 % du budget d'opération pour pallier à toute éventualité;
2. rembourser toute somme au surplus libre qui aurait été utilisé pour équilibrer le budget annuel le cas échéant;
3. utiliser 50 % du solde pour augmenter d'autant le fonds de roulement;
4. utiliser 50 % du solde pour être versé au fonds d'immobilisation, sous réserve du maximum prévu au *Règlement concernant la création d'une réserve financière pour financer partiellement les coûts futurs en immobilisations* (2008-41);
5. utiliser le solde résiduel, le cas échéant, pour être versé dans un surplus affecté pour les infrastructures et les bâtiments.

Il est entendu que ces virements seront effectués dès que les résultats annuels sont connus et que les états financiers sont déposés au conseil soit en mars ou avril de chaque année.

Adoption 2018-04-16



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 20 avril 2020 à l'hôtel de ville sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(2020-04-098) **Création du fonds vert et modification de la politique de gestion des surplus et création du fonds vert**

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite créer un fonds vert;

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance ordinaire du 16 avril 2018, le conseil a, par l'adoption de sa résolution n° 2018-04-106, décidé de remplacer la politique de gestion des surplus de la ville par une nouvelle politique;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle politique de gestion des surplus prévoit que les surplus annuels disponibles sont gérés de la façon suivante :

- « 1. maintenir un surplus libre de 1 000 000 \$ qui représente environ 2 % du budget d'opération pour pallier à toute éventualité;
2. rembourser toute somme au surplus libre qui aurait été utilisé pour équilibrer le budget annuel le cas échéant;
3. utiliser 50 % du solde pour augmenter d'autant le fonds de roulement;
4. utiliser 50 % du solde pour être versé au fonds d'immobilisation, sous réserve du maximum prévu au *Règlement concernant la création d'une réserve financière pour financer partiellement les coûts futurs en immobilisations* (2008-41);
5. utiliser le solde résiduel, le cas échéant, pour être versé dans un surplus affecté pour les infrastructures et les bâtiments. »;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite modifier la politique de gestion des surplus en remplaçant le paragraphe 5 de celle-ci par le suivant : « 5. utiliser le solde résiduel, le cas échéant, pour être versé dans le fonds vert »;

Il est proposé par le conseiller David Bowles
 appuyé par la conseillère France Désaulniers

DE CRÉER le fonds vert;

DE MODIFIER la politique de gestion des surplus en y remplaçant le paragraphe 5 de celle-ci par le suivant :

- « 5. utiliser le solde résiduel, le cas échéant, pour être versé dans le fonds vert. ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ville de Saint-Lambert
 Surplus 2020
 16 mars 2021

	Au 31 décembre 2020	Politique de gestion des surplus actuelle			Politique de gestion des surplus proposée		
		Solde	À répartir	%	Solde	À répartir	%
Excédent de l'exercice	2 569 036,00 \$						
Excédent non affecté	653 148,00 \$						
	3 222 184,00 \$	1 000 000,00 \$	(2 222 184,00) \$		2 500 000,00 \$ (1)	(722 184,00) \$	
Excédent affecté							
Scène Parc du Village	32 870,00 \$	32 870,00 \$	- \$		32 870,00 \$	- \$	
Corporation des fêtes du 150e	80 675,00 \$	80 675,00 \$	- \$		80 675,00 \$	- \$	
Fonds d'immobilisations	- \$	- \$	- \$		325 373,00 \$ (2)	325 373,00 \$	45%
Fonds verts	122 117,00 \$	994 364,00 \$	872 247,00 \$	39%	200 000,00 \$ (3)	77 883,00 \$	11%
Projets citoyens	- \$	- \$	- \$		- \$	- \$	
Exercice suivant	850 000,00 \$	850 000,00 \$	- \$		850 000,00 \$	- \$	
	1 085 662,00 \$	1 957 909,00 \$	872 247,00 \$		1 488 918,00 \$	403 256,00 \$	
Réserves financières et fonds réservés							
Réserve pour élections	193 425,00 \$	193 425,00 \$	- \$		193 425,00 \$	- \$	
Réserve pour immobilisations	761 155,00 \$	1 000 000,00 \$	238 845,00 \$	11%	1 000 000,00 \$ (4)	238 845,00 \$	33%
Réserve conditions climatiques	300 000,00 \$	300 000,00 \$	- \$		300 000,00 \$	- \$	
	1 254 580,00 \$	1 493 425,00 \$	238 845,00 \$		1 493 425,00 \$	238 845,00 \$	
Fonds de roulement	3 419 917,00 \$	4 531 009,00 \$	1 111 092,00 \$	50%	3 500 000,00 \$ (5)	80 083,00 \$	11%
SDREF	62 561,00 \$	62 561,00 \$	- \$		62 561,00 \$	- \$	
Fonds de stationnement	32 445,00 \$	32 445,00 \$	- \$		32 445,00 \$	- \$	
	3 514 923,00 \$	4 626 015,00 \$	1 111 092,00 \$		3 595 006,00 \$	80 083,00 \$	

Revenus reportés

Fonds parcs et terrains de jeux	94 880,00 \$	94 880,00 \$	- \$	94 880,00 \$	- \$
Mur du souvenir au CDL	12 794,00 \$	12 794,00 \$	- \$	12 794,00 \$	- \$
	107 674,00 \$	107 674,00 \$	- \$	107 674,00 \$	- \$
	9 185 023,00 \$	9 185 023,00 \$	- \$ 100%	9 185 023,00 \$	- \$ 100%

- (1) 2 500 000,00 \$ 4,25% Représente 4,25% du budget 2021
(850 000,00) \$ Montant à remplacer dans le budget 2022
1 650 000,00 \$ 2,80% Représente 2,80% du budget 2021

Budget 2021 avec des prévisions optimistes pour la COVID-19 pour ne pas taxer les citoyens en trop, mais une partie pourrait être nécessaire selon l'évolution de la situation.

- (2) Création d'un excédent affecté pour ce qui dépasse le maximum de la réserve pour immobilisations selon la résolution #2020-12-398.
- (3) Incluant l'engagement provenant de la station de remplissage de lave-glace.
*Pour chaque litre vendu, 0,25\$ sera versé au fonds vert:

Novembre 2020	249,162 litres
Décembre 2020	500,136 litres
	749,298
	0,25 \$
	187,32 \$

- (4) Maximum de 1M\$ selon le règlement #2008-41.
- (5) Lorsqu'on utilise le FDR, le montant doit être remboursé sur un maximum de 10 ans, donc il n'est pas recommandé de l'utiliser pour financer des infrastructures.

De plus, le citoyen est taxé pour le remboursement. Considérant que le PCP est toujours en vigueur, l'utilisation accrue de cette réserve vient augmenter le montant à la charge des citoyens.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 avril 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(4.5) **Affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice financier 2020**

CONSIDÉRANT l'excédent de fonctionnement de 2 569 036 \$ pour l'exercice financier 2020;

CONSIDÉRANT QU'au cours de la présente séance du conseil du 19 avril 2021, le conseil a approuvé une modification à la *Politique de gestion des surplus* de la ville;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des Finances.

DE RÉPARTIR le surplus de l'exercice financier 2020 de la façon suivante :

- 1) Maintenir l'excédent de fonctionnement non affecté à 2 500 000 \$;
- 2) Renflouer la réserve pour immobilisations d'un montant de 238 845 \$;
- 3) Renflouer le fonds de roulement d'un montant de 80 083 \$;
- 4) Renflouer l'excédent affecté "Fonds verts" d'un montant de 77 883 \$;
- 5) Bonifier l'excédent affecté "Fonds d'immobilisations" d'un montant de 325 373 \$.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 avril 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(4.6) **Autorisation de dépenses reliées à la démolition du bâtiment sis au 17 avenue Fort**

CONSIDÉRANT QU'en février 2021, un rapport d'inspection visuelle du garage municipal situé au 17 avenue Fort a été effectué;

CONSIDÉRANT le rapport d'intervention de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) daté du 3 mars 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) d'effectuer des travaux majeurs de réhabilitation du bâtiment ou la démolition du garage municipal dans un délai maximal de 6 mois;

CONSIDÉRANT QU'une somme estimée à 397 020 \$ sera nécessaire afin de pourvoir au financement d'une telle dépense;

AUTORISER la relocation des employés, des véhicules et des équipements du 17 avenue Fort et la démolition du bâtiment;

DE FINANCER à même le programme de paiement comptant progressif (PCP) la dépense d'environ 244 594 \$, toutes taxes comprises, relativement à l'acquisition de biens/équipements et au réaménagement des ateliers des menuisiers, des électriciens et du frigoriste;

DE FINANCER à même le budget courant au poste 02-824-00-522 la dépense d'environ 2 426 \$, toutes taxes comprises, relativement au démantèlement et remontage des abris temporaires dans la cour des travaux publics adjacents au 17 Fort;

DE FINANCER la démolition du bâtiment à même le surplus non affecté au montant estimé de 150 000 \$, toutes taxes comprises.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 avril 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(4.7)

Régime de retraite- Autorisation des nouveaux signataires

CONSIDÉRANT QUE la ville administre le Régime de retraite des fonctionnaires et des salariés de la Ville de Saint-Lambert en vertu d'une convention de délégation de pouvoirs conférée par le comité de retraite dudit régime, en date du 18 décembre 2007;

CONSIDÉRANT l'arrivée en poste du nouveau trésorier adjoint suite à la nomination du directeur des finances et Trésorier;

CONSIDÉRANT QUE pour l'administration du régime, il est nécessaire de procéder à une mise à jour des signataires autorisés suivant un formulaire prescrit.

D'APPROUVER la désignation des nouveaux signataires autorisés pour le Régime de retraite des fonctionnaires et des salariés de la Ville de Saint-Lambert suivant le formulaire prescrit, signé le 8 avril 2021, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 avril 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(5.1)

Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a, par l'adoption de sa résolution no 2005-12-047 adoptée le 19 décembre 2005, laquelle a par la suite été modifiée par l'adoption de la résolution no 2008-10-364 le 8 octobre 2008, délégué au directeur des ressources humaines et au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du Code du travail (RLRQ, chapitre C-27);

Il est procédé au dépôt de la liste des embauches pour la période du 10 mars au 7 avril 2021.

[illegible]

Mélissa Mercure, Directrice des ressources humaines et des communications



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 avril 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(5.2)

Embauche du chef de service du greffe et du contentieux

CONSIDÉRANT QUE le poste de chef du service du greffe deviendra vacant à compter du 15 juin 2021.

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des ressources humaines et des communications.

D'EMBAUCHER madame Sandra Ruel au poste de chef du service du greffe et du contentieux, avec entrée en fonction le 3 mai 2021, selon les conditions de travail prévues au protocole du personnel-cadre présentement en vigueur.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 avril 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(6.1) **Adjudication du contrat 21GN04 - reconstruction des rues Bromley, Osborne (Montrose à Rivermere) & Rivermere (Riverside à Osborne).**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de reconstruction des rues Bromley, Osborne (Montrose à Rivermere) et Rivermere (Riverside à Osborne) permettent de séparer les eaux pluviales et sanitaires;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de l'avenue de Bromley et d'une portion de la rue Osborne comprise entre l'avenue Alexandra et le boulevard Montrose sont admissibles au programme du fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU);

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'une portion de la rue Osborne comprise entre les avenues Alexandra et Rivermere et de l'avenue Rivermere comprise entre les rues Osborne et Riverside sont admissibles au programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ).

D'ADJUGER le contrat de construction n° 21GN04 ayant pour objet la reconstruction des rues Bromley, Osborne (Montrose à Rivermere) et Rivermere (Riverside à Osborne) au plus bas soumissionnaire conforme *Excavation Civilpro inc.*, pour un montant total estimé à 4 533 667,70 \$ sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix, toutes taxes comprises;

D'AUTORISER la dépense de 4 760 351,08 \$, toutes taxes comprises, soit la valeur totale du contrat de 4 533 667,70 \$ à laquelle s'ajoute une somme équivalente à 5 % (226 683,39 \$) à titre de travaux contingents, conformément à la *Directive sur l'incorporation de contingences en matière de contrats de construction*;

D'IMPUTER la somme de 2 272 989,78 \$, toutes taxes comprises, au *Règlement décrétant une dépense de 4 143 000\$ et un emprunt au même montant aux fins de la réalisation des travaux ayant pour objet la reconstruction de l'avenue de Bromley ainsi que celle de la partie de la rue Osborne comprise entre l'avenue Alexandra et le boulevard de Montrose (2020-179)*;

D'IMPUTER la somme de 2 487 361,30 \$, toutes taxes comprises, au *Règlement décrétant une dépense de 3 460 000 \$ et un emprunt au même montant aux fins de la réalisation de travaux de reconstruction de la partie de la rue Osborne comprise entre les avenues Rivermere et Alexandra ainsi que la partie de l'avenue Rivermere comprise entre les rues Osborne et Riverside* (2020-183).

D'AUTORISER la chef de la *Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux* à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

PROJET



PROCES-VERBAL D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS

APPEL D'OFFRES N° : 21GN04

PUBLIC ☒ INVITATION ☐

OBJET : Reconstruction des rues Bromley, Osborne (Montrose à Rivermere) et Rivermere (Riverside à Osborne)

UNITÉ ADMIN. RESPONSABLE : Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux

Je, soussigné, certifie par la présente que, suite à la demande de soumissions relative au projet ci-haut, nous avons reçu les soumissions suivantes :

SOUMISSIONNAIRES	MONTANT SOUMISSIONNÉ
MSA Infrastructures Inc.	5 569 445,63\$
A. J. L. Bourgeois Ltée.	5 240 224,37\$
Excavation Civilpro Inc.	4 533 667,70\$
175784 Canada Inc. Bricor	5 369 765,66\$

Celles-ci ont été officiellement ouvertes, conformément aux procédures prévues par la loi.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à Saint-Lambert le 15 mars 2021

Étaient présents :

Gabrielle Cartier
Responsable de l'ouverture

G. Cartier
Signature

S. FOURNIER
Témoin

[Signature]
Signature

Lydia Galichen-Jasmin
Témoin

Lydia Galichen-Jasmin
Signature



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 avril 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(6.2) **Acquisition de matériel de protection au parc Saint-Charles et au parc de la Voie maritime (21DDP24)**

CONSIDÉRANT les enjeux de sécurité et risques de blessures sur les deux terrains de baseball situés sur le territoire de la Ville; (Saint-Charles et Voie maritime)

D'APPROUVER l'acquisition d'un filet de protection et d'un écran soleil auprès de l'entreprise 9216-0498 Québec Inc. au montant total de 30 854,70 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au programme de paiement comptant progressif;

D'AUTORISER la chef de la *Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux* à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 avril 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(6.3) **Adjudication du contrat 21GN13SP - services professionnels d'architecture du paysage pour l'élaboration des plans et devis et de la surveillance des travaux de réfection du parc Gordon**

CONSIDÉRANT les aspects techniques et les spécialités requises pour la réalisation des plans et devis entourant les travaux de réfection du parc Gordon.

CONSIDÉRANT le système de pondération et d'évaluation des offres élaboré par la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux pour la réfection du parc Gordon, approuvé par le Conseil lors de sa séance du 2 juillet 2019; (résolution no 2019-07-224)

CONSIDÉRANT le lancement de l'appel d'offres en date du 25 février 2021;

D'ADJUGER le contrat de services professionnels no 21GN13SP ayant pour objet les services professionnels d'architecture du paysage pour l'élaboration des plans et devis et de la surveillance pour les travaux de réfection du parc Gordon au plus bas soumissionnaire conforme *Opaysage Architectes paysagistes inc.*, pour un montant total estimé à 54 268,20 \$, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix;

D'IMPUTER la dépense au règlement d'emprunt Règlement 2017-146 décrétant une dépense de 440 997 \$ et un emprunt de 325 000 \$ pour l'acquisition et l'installation d'une glissade à la piscine du parc de la Voie maritime, l'amélioration du parc Gordon et l'acquisition et l'installation d'équipements divers;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



PROCES-VERBAL D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS

APPEL D'OFFRES N° : 21GN13SP PUBLIC ☒ INVITATION ☐

OBJET :

Services professionnels d'architecture du paysage pour l'élaboration des plans et devis et de la surveillance pour les travaux de réfection du parc Gordon

UNITÉ ADMIN. RESPONSABLE : Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux

Je, soussigné, certifie par la présente que, suite à la demande de soumissions relative au projet ci-haut, nous avons reçu les soumissions suivantes :

SOUMISSIONNAIRES	MONTANT SOUMISSIONNÉ
FNX-INNOV INC.	121 031, 88 \$
Opaysage Architecture paysagiste inc.	54 268, 20 \$
Brodeur Frenette S.A.	72 146, 81 \$

Celles-ci ont été officiellement ouvertes, conformément aux procédures prévues par la loi.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à Saint-Lambert le 15 mars 2021

Étaient présents :

S. FOURNIER
Responsable de l'ouverture

[Signature]
Signature

Gabrielle Cartier
Témoin

[Signature]
Signature

Lydia Galichon-Jasmin
Témoin

[Signature]
Signature



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 avril 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(6.4) **Adjudication du contrat 21GN10 - services professionnels en contrôle des matériaux, études géotechniques et caractérisations environnementales**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 15 février 2021, le conseil a approuvé le système de pondération et d'évaluation des offres relativement à la fourniture de services professionnels pour l'année 2021 (résolution n° 2021-02-45);

CONSIDÉRANT l'importance des services en avant-projet et du contrôle de matériaux lors de la réalisation des travaux, dont des résultats d'études géotechniques et caractérisations environnementales des sols.

D'ADJUGER le contrat de services professionnels no 21GN10 ayant pour objet les services professionnels en ingénierie pour les services de contrôle des matériaux, études géotechniques et caractérisations environnementales au plus bas soumissionnaire conforme FNX-INNOV INC., pour la durée initiale du contrat, estimée à 430 990,16 \$, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix;

DE PRÉVOIR QUE les mandats seront octroyés dans des projets à être approuvés et dont la source de financement sera déterminée pour chacun de ces projets;

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



PROCES-VERBAL D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS

APPEL D'OFFRES N° : 21GN10

PUBLIC ☒

INVITATION ☐

OBJET :

Services professionnels en ingénierie pour les services de contrôle des matériaux, études géotechniques et caractérisations environnementales

UNITÉ ADMIN. RESPONSABLE : Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux

Je, soussigné, certifie par la présente que, suite à la demande de soumissions relative au projet ci-haut, nous avons reçu les soumissions suivantes :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT SOUMISSIONNÉ
Laboratoire G5 Inc.	22 MAR '21 11:01
Groupe ABB Inc.	
9152-4629 Québec Inc. - Geninnovation	
841 8748 Canada Inc. (GIE)	
Solmatech Inc.	
Englobe Corp.	
FNX-INNOV INC.	

Celles-ci ont été officiellement ouvertes, conformément aux procédures prévues par la loi.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à Saint-Lambert le 22 MARS 2021

Étaient présents :

S. FOURNIER

Responsable de l'ouverture

[Signature]

Signature

G. Cartier

Témoin

G. Cartier

Signature

NATHANIEL BRISON

Témoin

N. Brisson

Signature



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 avril 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(6.5) **Résiliation du contrat de service 16BA04 - Entretien des systèmes de ventilation, climatisation et chauffage**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 17 octobre 2016, le conseil a octroyé le contrat de services n° 16BA04 d'une durée d'un (1) an à l'entreprise *Les Industries Garanties Inc.*, pour l'entretien des systèmes de ventilation, de climatisation et de chauffage des bâtiments municipaux au montant évalué à 31 493,95 \$, toutes taxes comprises (résolution 2016-10-261);

CONSIDÉRANT le changement de structure organisationnelle de la *Direction des travaux publics* avec l'embauche d'un frigoriste.

D'AUTORISER la résiliation du contrat de services n° 16BA04 octroyé à l'entreprise *Les Industries Garanties Inc.*, relativement à l'entretien des systèmes de ventilation, de climatisation et de chauffage des bâtiments municipaux;

D'AUTORISER la chef de la *Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux* à signer, pour et au nom de ville, tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 avril 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.1)

Ajout d'un sens unique et interdiction de stationnement sur la Place du Mans

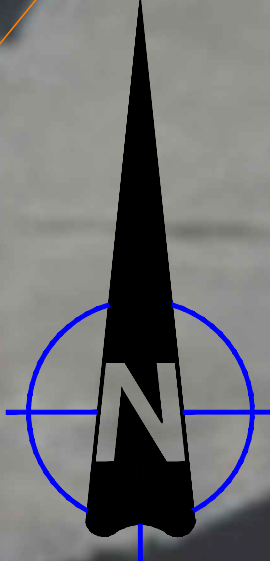
CONSIDÉRANT les nouvelles largeurs de voie de circulation de ce concept proposé en raison de l'ajout d'un espace vert et de l'augmentation des espaces de stationnement sur la Place du Mans;

CONSIDÉRANT l'acceptation du concept par les élus lors d'une présentation le 25 janvier et de la présentation publique aux citoyens de ce concept le 10 février dernier.

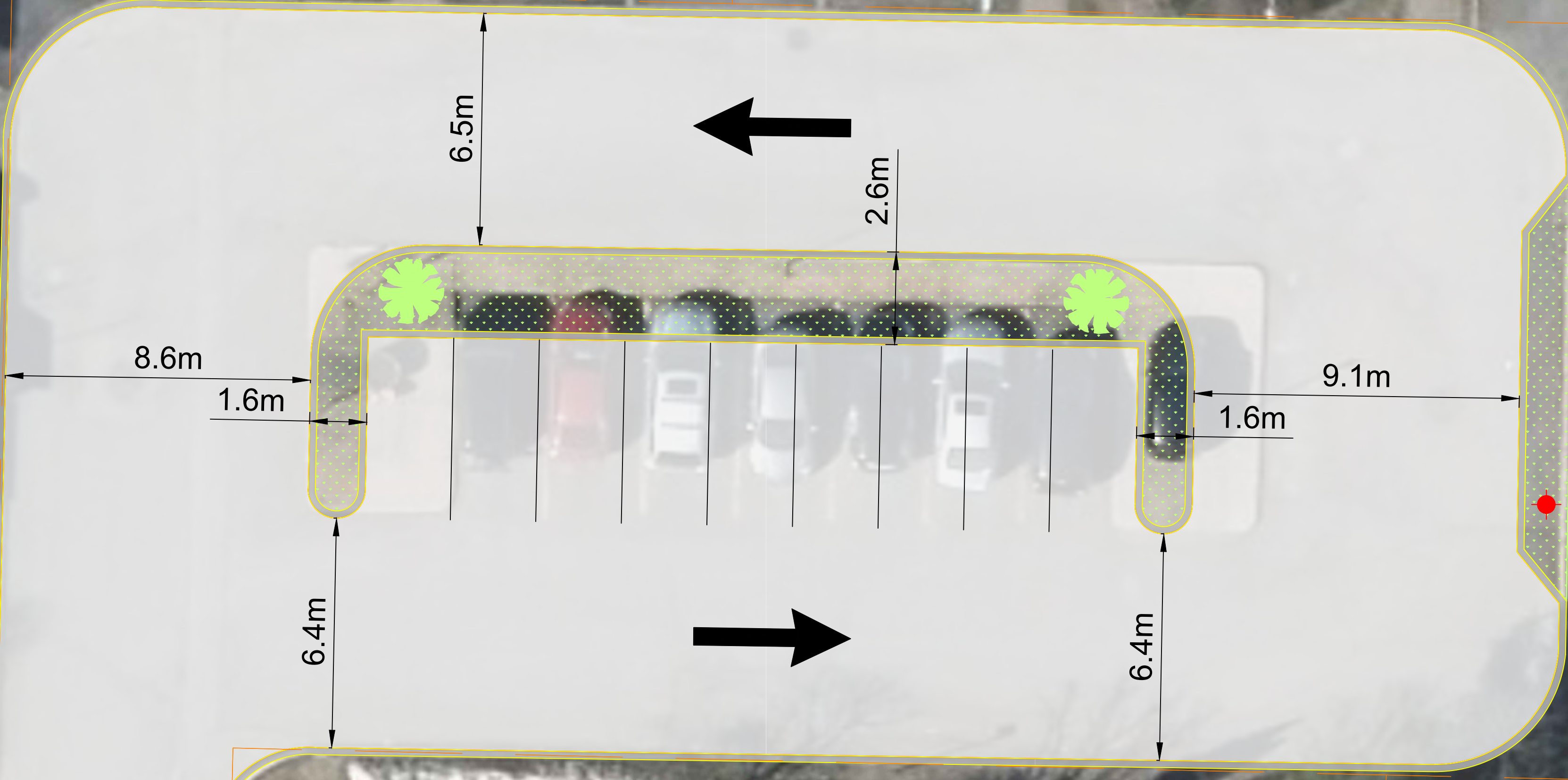
D'AUTORISER la mise en place d'un sens unique sur la Place du Mans dans le sens anti-horaire afin de faciliter les opérations de déneigement;

D'AUTORISER l'interdiction de stationnement pour les cases au centre de la Place le jeudi, de 8h à 12h, afin de faciliter les opérations d'entretien;

DE PRÉVOIR l'installation des panneaux de signalisation requis.



PLACE DU MANS



6.0m

6.0m



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 avril 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.2)

Demande de subvention au Ministère de la culture et des communications - Programme de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes

D'AUTORISER la chef de la Division de la bibliothèque à produire et déposer, à titre de mandataire de la ville, une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du Programme de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 avril 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1

Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2

Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3

Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4

Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5

Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6

David Bowles, conseiller du district n° 7

France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.3)

Adoption du plan stratégique de la ville de Saint-Lambert 2021-2025

CONSIDÉRANT que ce document, s'inscrit en continuité avec le Plan stratégique 2014-2018;

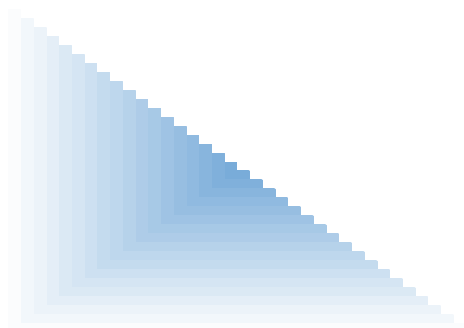
CONSIDÉRANT que ce document constitue un cadre de gestion assurant une cohérence dans notre prise de décision quotidienne, nous permettant de garder le cap sur les objectifs qui ont été fixés;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un plan rigoureux, responsable et ambitieux, engageant la Ville dans une démarche de redynamisation et la propulsant vers un avenir prometteur;

D'ADOPTER le plan stratégique 2021-2025 joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.



PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2021-2025



MOT DU MAIRE

L'ensemble des membres du Conseil municipal souhaite profiter de l'élaboration de la planification stratégique 2021-2025 afin que les orientations et les priorités établies par la Ville pour les prochaines années permettent de répondre le plus adéquatement possible aux aspirations des Lambertoises et des Lambertois et ce, tout en permettant de positionner la Ville de Saint-Lambert comme un acteur d'influence au sein de l'Agglomération de Longueuil et de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). La position d'ouverture, de transparence, de respect et de collaboration adoptée par le Conseil municipal auprès des villes voisines, de l'ensemble des partenaires, des associations et des Lambertoises et Lambertois, nous permet de croire que nous serons en mesure d'atteindre ces objectifs.

La planification stratégique a été rendue possible grâce à la collaboration des conseillers et de l'équipe permanente ; nous tenons à remercier tous ceux et celles qui y ont participé. En résulte une vision innovante, ambitieuse et mobilisatrice, nous encourageant à construire ensemble le Saint-Lambert de demain. En ces années charnières où des choix difficiles devront parfois être faits, il importera plus que jamais d'œuvrer en harmonie afin d'assurer la vitalité et la pérennité de notre belle ville.

Malgré les difficultés qui se dressent sur notre route, nous croyons qu'il est essentiel de nourrir un débat dans le respect de la démocratie et suscitant l'émergence de nouvelles idées. Soyons fiers de vivre ou d'œuvrer au sein de cette magnifique ville, porteuse d'une riche histoire et d'un avenir rempli de promesses et de défis.

Le Maire,

Pierre Brodeur

Vos élus municipaux



Pierre Brodeur
Maire



Francis Le Chatelier
Conseiller du district 1



Philippe Glorieux
Conseiller du district 2



Bernard Rodrigue
Conseiller du district 3



Julie Bourgoin
Conseillère du district 4



Loïc Blancquaert
Conseiller du district 5



Brigitte Marcotte
Conseillère du district 6



David Bowles
Conseiller du district 7



France Désaulniers
Conseiller du district 8

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

C'est avec une grande fierté que nous vous présentons le plan stratégique 2021-2025, établissant les grands axes sur lesquels nous entendons agir au cours des prochaines années. Ce document, qui s'inscrit en continuité avec le Plan stratégique 2014-2018, constitue un cadre de gestion assurant une cohérence dans notre prise de décision quotidienne, nous permettant de garder le cap sur les objectifs qui ont été fixés. En outre, il s'agit d'un plan rigoureux, responsable et ambitieux, engageant la Ville dans une démarche de redynamisation et la propulsant vers un avenir prometteur.

Dans un contexte où des enjeux tels que les changements climatiques, l'adéquation entre le développement économique et les principes de développement durable, l'aménagement du territoire, l'entretien et la valorisation des infrastructures en place, le maintien d'une vitalité culturelle et d'une offre de service diversifiée sont omniprésents, nous sommes convaincus que les priorités qui ont été retenues répondent aux préoccupations de nos citoyennes et de nos citoyens, qu'elles respectent le cadre financier établi, et qu'elles permettront de faire rayonner la Ville de Saint-Lambert à l'échelle locale et provinciale.

Nous remercions sincèrement toutes les personnes qui se sont impliquées, directement ou indirectement, dans la matérialisation de notre vision stratégique 2021-2025. Grâce au dévouement et aux grandes qualités de l'équipe en place, ainsi qu'en considérant le haut niveau d'engagement des Lambertaises et des Lambertois envers la vie municipale, nous sommes persuadés que nous serons en mesure de répondre avec brio aux défis qui se présenteront au cours des prochaines années.

Le Directeur général,

Georges Pichet

MISSION • VISION • VALEURS

ÉNONCÉ DE MISSION

- La Ville de Saint-Lambert dispense à sa population des services éthiques de grande qualité en étant à l'écoute constante des besoins et aspirations de ses habitants.
- Grâce à la fine connaissance des attentes évolutives de ses citoyens et citoyennes, la Ville gère ses activités et immobilisations avec probité et transparence en attribuant ses ressources de façon responsable, efficiente et diligente.



ÉNONCÉ DE VISION

- La Ville de Saint-Lambert est orientée vers la satisfaction des besoins de ses résidents au meilleur coût, et ce, dans le respect :
 - o De son sens communautaire
 - o De son patrimoine architectural et paysager de grande qualité
 - o De son offre de services complète et résolument personnalisée
 - o De ses assises culturelle, sportive et financière
 - o Des normes de développement durable

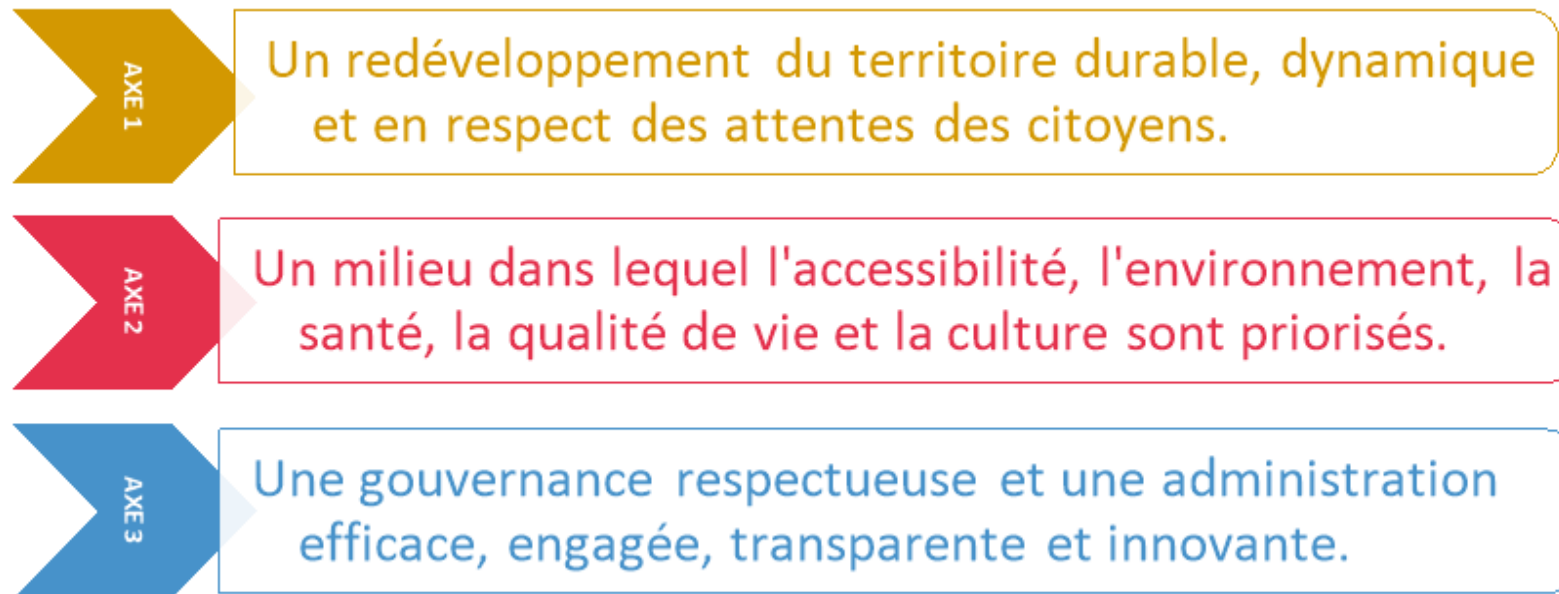
MISSION • VISION • VALEURS

VALEURS



LES AXES STRATÉGIQUES 2021-2025

Les orientations stratégiques de la Ville de Saint-Lambert se composent en 3 grands axes, tous porteurs de nos valeurs et de cette vision qui nous est chère d'être **une ville qui rayonne par son dynamisme, ses pratiques innovantes, l'importance qu'elle porte aux principes de développement durable et à la responsabilisation de sa communauté**. Chacun de ses axes se décline sous plusieurs thématiques qui à leur tour, se traduisent en plusieurs domaines, objectifs et priorités d'actions concrètes. Ces dernières se retrouveront dans un plan opérationnel mise à jour annuellement.



AXE STRATÉGIQUE 1



- Un redéveloppement du territoire durable, dynamique et en respect des attentes des citoyens.

AXE 1 UN REDÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DURABLE, DYNAMIQUE ET EN RESPECT DES ATTENTES DES CITOYENS.						
Thème	Objectifs (SMART) visés	Personne imputable de l'atteinte de l'objectif	Actions mesurables	Personne(s) responsable(s) de la réalisation de l'action	Ressources requises	Échéancier
Redéveloppement du territoire	Se doter d'une vision de redéveloppement moderne	Directeur GUE	Adopter la refonte réglementaire (incluant la promotion de la compacité)	Chef service urbanisme	Consultant, Conseil municipal, Greffier, Directeur général, comité redéveloppement	2021-09-01
			Identifier les secteurs de redéveloppement (Saint-Charles et secteurs commerciaux)	Chef service urbanisme	Consultant, Conseil municipal, Greffier, Directeur général, comité redéveloppement	2021-06-01
			Modéliser le développement du secteur tertiaire	Directeur GUE	Consultant, Chef service urbanisme, Conseil municipal, Greffier, Directeur général	2022-12-01
			Préparer et déployer un plan d'action de redéveloppement moderne	Directeur GUE	Chef division communications, comité redéveloppement, consultant, Directeur général	2022-12-01
			Développer un concept spécifique pour le centre-ville en ayant le secteur de l'hôtel de ville comme point central	Directeur général	Consultant, Conseil municipal, Greffier, Direction finances	2022-12-01
			Amorcer une discussion avec le MTQ pour des mesures anti-bruit. Gestion des contrainte anthropiques (sondage préalable)	Directeur général	Consultant, Conseil municipal, Greffier	2024-12-01

AXE 1 | UN REDÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DURABLE, DYNAMIQUE ET EN RESPECT DES ATTENTES DES CITOYENS.

Thème	Objectifs (SMART) visés	Personne imputable de l'atteinte de l'objectif	Actions mesurables	Personne(s) responsable(s) de la réalisation de l'action	Ressources requises	Échéancier
Infrastructures	Se doter d'un plan d'action pour le parc immobilier municipal	Directeur général	Réaliser les études de vétusté de bâtiment	Directeur général	Directeur GUE, Directeur général, consultant	2021-06-30
			Définir les programmes fonctionnels et techniques	Directeur général	Directeur GUE, Directeur général, Direction RH et communications, consultant	2021-06-30
			Prioriser les actions et formuler des recommandations	Directeur général	Directeur GUE, Directeur général, consultant	2021-12-01
			Implanter un guichet unique comprenant la réévaluation de la plateforme informatique	Directeur général	CODI	2025-12-01
	Assurer la pérennité des actifs municipaux	Directeur général	Poursuivre la mise en œuvre et la mise à jour des plans d'intervention des actifs • Infrastructures sous-terraines • Parcs • Bâtiments • Équipements	Directeur GUE	Consultant, ressources financières (10M\$/an), CODI	En continu
			Se conformer aux directives de l'agglomération relatives à la gestion de l'eau	Directeur GUE Directeur TP	Direction TP, consultant, ressources financières (0,5M\$/an)	En continu
	Réaménager les parcs du centre-ville	Directeur GUE	Modéliser le réaménagement des parcs post Covid. Le premier : parc Gordon	Directeur GUE	Collaboration de la C.D.E., consultant 90 K incluant la surveillance	2021-12-31
	Dynamiser les parcs au centre-ville	Directeur GUE	Mettre en place le réseau Wi-Fi dans les parcs du village	Directeur GUE/TI		2022-12-31
	Aménagement de l'avenue Victoria dans un contexte post-covid	Directeur GUE	Participer à l'élaboration du plan stratégique de la C.D.E.	Directeur GUE	Direction des TP	Selon les orientations politiques

AXE STRATÉGIQUE 2



- Un milieu dans lequel l'accessibilité, l'environnement, la santé, la qualité de vie et la culture sont priorisés.

AXE 2 UN MILIEU DANS LEQUEL L'ACCESSIBILITÉ, L'ENVIRONNEMENT, LA SANTÉ, LA QUALITÉ DE VIE ET LA CULTURE SONT PRIORISÉS.						
Thème	Objectifs (SMART) visés	Personne imputable de l'atteinte de l'objectif	Actions mesurables	Personne(s) responsable(s) de la réalisation de l'action	Ressources requises	Échéancier
Environnement et mobilité active	Prendre des mesures pour réduire l'empreinte écologique	Directeur GUE	Adopter le plan de développement durable dynamique	Directeur GUE	Consultant, Chef division de l'environnement	2021-06-30
			Réaliser 1 ou 2 événements de sensibilisation par année (employés et citoyens)	Chef division environnement	Direction RH et communications	En continu
			Compléter l'implantation de la 3 ^e voie	Chef division environnement	Consultant, Chef division communications	2021-12-31
			Création du fonds vert	Directeur finances	Ressources financières (20% du surplus annuel)	2021-01-01
			Continuer le déploiement des bornes de recharges électriques	Directeur TP	Ressources financières (30k\$/an)	En continu
			Adopter et déployer Le Guide des événements écoresponsables	Chef division environnement	Chef division communication, Direction Culture et Loisir	2021-12-31
			Adopter le plan de mobilité durable	Directeur GUE	Chef division communication, comité pilotage	2021-09-30
			Planter, en collaboration avec le RTL, le Midibus (véhicule électrique) dans l'axe nord-sud de la ville	Directeur GUE	Chef division communications, RTL	2021-12-31
			Adopter un règlement de circulation et de stationnement (code de rue, code de route)	Directeur GUE	Grefe, direction TP, Chef division communications, comité gestion déplacements	2021-12-31
			Munir tous les édifices municipaux, parcs et gare de supports vélos	Directeur TP	Chef division communications	En continu

AXE 2 | UN MILIEU DANS LEQUEL L'ACCESSIBILITÉ, L'ENVIRONNEMENT, LA SANTÉ, LA QUALITÉ DE VIE ET LA CULTURE SONT PRIORISÉS.

Thème	Objectifs (SMART) visés	Personne imputable de l'atteinte de l'objectif	Actions mesurables	Personne(s) responsable(s) de la réalisation de l'action	Ressources requises	Échéancier
Environnement et mobilité active	Réduire la consommation d'eau potable	Directeur GUE	Se doter d'un modèle hydraulique à jour	Directeur GUE	Consultant, Direction TP, ressources financières (100k\$)	2022-12-01
			Implanter les compteurs d'eau (380) dans les résidences	Chef division environnement	Consultant, entrepreneur, Direction finances	2022-12-31
			Déployer un plan de communication pour viser l'atteinte de la cible gouvernementale de 409 litres/per capita/par jour	Chef division communications	Chef division environnement	2022-04-01
Milieu de vie	Demeurer une ville de choix	Directeur général	Augmenter et renouveler la canopée forestière (inventaire des arbres et assurer la biodiversité)	Chef division environnement	Entrepreneur, Direction TP	En continu
			Adopter une réglementation visant le remplacement des arbres par un ratio de 3 pour 1	Directeur GUE	Chef service urbanisme	2021-12-31
		Directeur Culture et Loisir	Évaluer, optimiser et bonifier l'offre de service globale de la direction culture et loisir	4 chefs Direction Culture et Loisir	Ressources financières (stagiaire étudiant 5k\$)	2023-12-01
			Actualiser la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes	Directeur Culture et Loisir	Consultant, ressources financières (50k\$)	2021-12-31
			Tenir 2 activités annuelles à l'offre culturelle et de loisir de proximité (Préville)	4 chefs Direction Culture et Loisir	Chef de division des communications, Direction des ressources humaines et des communications, ressources financières EDC	En continu
	Promouvoir la culture	Adopter et déployer le plan directeur des parcs	Directeur Culture et Loisir	Direction GUE, Direction TP, Chef division communications	2021-09-30	
		Augmenter le rayonnement des organismes culturels en poursuivant la visibilité sur le site internet, microsite et autres publications	Chef division communications	Chef division arts et culture, parties prenantes	2021-12-01	
		Proposer un plan pour se doter d'un lieu dédié à l'offre culturelle	Directeur Culture et Loisir	Ressources financières (à définir)	2025-12-01	

AXE 2 | UN MILIEU DANS LEQUEL L'ACCESSIBILITÉ, L'ENVIRONNEMENT, LA SANTÉ, LA QUALITÉ DE VIE ET LA CULTURE SONT PRIORISÉS.

Thème	Objectifs (SMART) visés	Personne imputable de l'atteinte de l'objectif	Actions mesurables	Personne(s) responsable(s) de la réalisation de l'action	Ressources requises	Échéancier
Milieu de vie	Promouvoir l'image de marque de Saint-Lambert	Directrice RH et communications	Développement le cahier des normes graphiques	Chef division communications	Consultant, ressources financières (150k\$)	2022-12-01
			Développer une campagne de publicité par année	Chef division communications	Consultant, ressources financières (50k\$/an)	2022-12-01
Milieu de vie	Promouvoir l'image de marque de Saint-Lambert et informer nos citoyens	Directrice RH et communications	Développement d'un nouveau site Web	Chef division communications	Consultant, les directeurs, ressources financières (33k\$/an)	2022-01-31

AXE STRATÉGIQUE 3



- Une administration efficace, engagée, transparente et innovante.

AXE 3 | UNE GOUVERNANCE RESPECTUEUSE, UNE ADMINISTRATION EFFICACE, ENGAGÉE, TRANSPARENTE ET INNOVANTE.

Thème	Objectifs (SMART) visés	Personne imputable de l'atteinte de l'objectif	Actions mesurables	Personne(s) responsable(s) de la réalisation de l'action	Ressources requises	Échéancier
Mode de gestion	Être un employeur de choix	Directrice RH et communications	Rendre imputables les gestionnaires à transmettre les informations organisationnelles (mesurer par la rétroaction des employés via une plateforme informatique)	Directrice RH et communications, gestionnaires, CODI	Ress. financières (15k\$)	2022-12-01
			Faire évoluer la culture de plaisir au travail (se doter d'une plateforme informatique pour sonder les employés en continu)	Directrice RH et communications, gestionnaires, CODI		2023-12-01
			Moderniser la politique de reconnaissance des employés	Directrice RH et communications	Ress. financières (12k\$/an)	2021-12-31
			Coacher les gestionnaires 2 fois par année dans la promotion d'activités de reconnaissance au quotidien	Directrice RH et communications, gestionnaires, CODI	Ress. financières (2k\$)	En continu
			Déposer un projet visant le déploiement d'un programme de santé et mieux-être	Directrice RH et communications	Ress. financières (à définir)	2023-12-01
			Former les gestionnaires dans leur habileté de gestion et de leadership (1 jour par an)	Directrice RH et communications, gestionnaires, CODI		En continu
	Stimuler l'innovation	Directeur général	Promouvoir les projets novateurs dans au moins deux forums annuellement	CODI		En continu
			Instaurer un programme de reconnaissance des idées novatrices au travail (pour employés)	Directrice RH et communications		2023-06-01
	Gestion efficace des RH en période pandémique	Directeur DCL et chefs de division DCL	Organiser à toutes les deux semaines une à deux rencontres d'équipe et des rencontres avec les chefs de division afin de supporter et superviser le télétravail de chaque employé de la DCL	Directeur DCL Chefs de division DCL		En continu

AXE 3 | UNE GOUVERNANCE RESPECTUEUSE, UNE ADMINISTRATION EFFICACE, ENGAGÉE, TRANSPARENTE ET INNOVANTE.

Thème	Objectifs (SMART) visés	Personne imputable de l'atteinte de l'objectif	Actions mesurables	Personne(s) responsable(s) de la réalisation de l'action	Ressources requises	Échéancier
Gouvernance	Optimiser la gouvernance et revoir les règlements suivants : Procédures des séances et éthique et déontologie.	Directeur général	Nourrir le climat de confiance et améliorer la cohérence des actions entre l'administration et le Conseil	CODI	Conseil municipal, CODI	En continu
			Revoir et optimiser le cadre de gestion par la révision d'un processus interne annuellement (opération, administratif, etc.)	CODI	CODI	En continu
	S'assurer de l'adhésion à la mission	Directeur général et Directrice RH et communications	Mesurer sur une base individuelle le sentiment d'appartenance. • Employés • Élus	Directeur général Directrice RH et communications	Consultant 30 k\$	2022-12-31
Finances	Santé financière de la ville	Direction des finances	Faire croître la valeur du rôle foncier de 1.3% à 1.7% par année	Directeur des finances	CODI	En continu
	Équité fiscale d'agglomération	Directeur général	Mettre en œuvre des stratégies pour répondre à l'iniquité fiscale d'agglomération	Directeur général	Directeur des finances	En continu
	Veiller à la santé financière de la ville	Directeur des finances	Suivre et rendre compte de l'évolution de la valeur du rôle foncier qui devrait augmenter de 1,3 à 1,7% par année	Directeur des finances	CODI	En continu
	Assurer le financement des investissements à venir	Directeur des finances	• Maintenir le PCP malgré les contraintes budgétaires • Évaluer les possibilités d'augmenter le PCP au-delà de la limite prévue	Directeur des finances	Direction du greffe et conseil municipal	En continu
	S'assurer d'effectuer les redditions de comptes dans les délais	Directeur des finances	• États financiers audités de la ville déposés à la séance d'avril • États financiers audités du régime de retraite avant le 30 juin • VOR effectuée aux 2 ans	Chef du service de la comptabilité et trésorier adjoint	Direction des finances et auditeur externe	En continu
Communauté	Optimisation de l'utilisation des équipements et locaux	Directeur Culture-Loisirs	• Établir des partenariats avec les institutions : écoles, collèges privés, CPE et les organismes : CBRS, CDE, groupes communautaires pour bonifier l'offre de services à la population et optimiser les installations municipales	Chef de division culture et loisirs	Direction RH-Comm	En continu

MISE EN OEUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE

Le plan stratégique est un outil de référence, un cadre de gestion sur lequel l'appareil administratif et politique s'appuie autant dans sa prise de décisions quotidiennes que dans les exercices de planification à plus long terme (ex. : plan triennal d'immobilisation, exercice de préparation budgétaire, plan de développement durable, plan d'urbanisme, etc.). Dès son adoption par le Conseil municipal, nous nous engageons à travailler à sa réalisation et à entreprendre les actions suivantes afin d'assurer que nous mettons le cap sur les objectifs et la vision que nous nous sommes conjointement donnés.

Séances d'information pour les employés et les citoyens

- Des rencontres à l'intention des employés et des citoyens seront tenues afin que tous puissent prendre connaissance du contenu du plan stratégique 2021-2025.
- Cet exercice, s'inscrivant parfaitement dans notre volonté d'implanter une culture plus participative et d'accroître notre niveau de transparence et de participation citoyenne, permettra à tous de comprendre le rôle qu'ils ont à jouer dans la matérialisation du Saint-Lambert de demain.

Élaboration d'un plan d'action annuel

- Dès 2021, la Ville produira et diffusera un plan d'action annuel précisant les priorités d'action pour l'année à venir permettant l'atteinte des objectifs fixés dans le plan stratégique.
- Ce document permettra d'assurer l'existence d'une adéquation entre les décisions prises et les orientations stratégiques qui ont été établies, tout en permettant de demeurer agile face aux aléas et opportunités qui pourraient se présenter.

SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE

Nous sommes fiers du travail accompli dans le cadre de la préparation de la présente planification stratégique et encore plus fiers des priorités et de la vision qui en résultent. Afin d'assurer la pérennité et la réalisation de ce plan ambitieux, les mécanismes de suivi énoncés ci-dessous seront mis en place.

Rencontres trimestrielles de suivi au sein de l'appareil municipal

- Des rencontres trimestrielles seront mises en place afin de dresser systématiquement un état de situation quant à la réalisation des priorités fixées pour l'année en cours et, le cas échéant, afin de prendre les actions nécessaires pour nous réajuster.

Établissement d'indicateurs de performance

- Afin d'évaluer la progression réalisée pour chacun des objectifs et des priorités fixés, la Ville définira des indicateurs de performance précis.
- Cela permettra de prendre les décisions nécessaires et de poser les gestes qui s'imposent, assurant un haut niveau de rigueur dans l'exécution des plans stratégique et opérationnel.

Bilan annuel

- Un bilan du plan d'action de l'année précédente sera produit et diffusé annuellement.
- Cet exercice permettra de déterminer clairement le chemin parcouru et servira de base pour le plan d'action de l'année suivante.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 avril 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.4) **Dépôt du rapport d'une experte indépendante sur le projet
Quartier Victoria**

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire du 19 octobre 2020, le conseil a confié le mandat d'investiguer sur le déroulement, les processus d'approbation et les possibles non-concordances entre les documents déposés, les approbations et la réalisation du projet du Quartier Victoria par le promoteur Habitations Trigone à la professeure Danielle Pilette, Ph.D., (résolution n° 2020-10-305).

Il est procédé au dépôt du rapport rédigé par Danielle Pilette, Ph.D., membre émérite de l'Ordre des urbanistes du Québec et professeure associée au Département de stratégie, responsabilité sociale et environnementale de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 avril 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.5) **Projet Lumifest en cavale**

CONSIDÉRANT la Politique culturelle de la Ville de Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Lambert a reçu une proposition de projet intitulé « Lumifest en cavale » de la part de monsieur Dominique Arcand, directeur général de l'entreprise d'Asphalte diffusion;

CONSIDÉRANT QUE Patrimoine Canada offre une subvention d'urgence, en soutien au milieu de la culture, intitulée « Fonds d'appui aux travailleurs du secteur des arts et de la musique devant public »;

CONSIDÉRANT QUE ce projet serait réalisé en collaboration avec la division des Arts et de la Culture, la division des Communications et la direction des Travaux publics.

D'APPROUVER le projet Lumifest en cavale qui consiste à effectuer de la projection d'œuvres d'art visuel numériques professionnelles pour une durée de quatre semaines entre la mi-août et la mi-septembre 2021, en alternance du jeudi au mardi;

D'AUTORISER le paiement de 8 428,68 \$ à l'entreprise d'Asphalte diffusion; et

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02 111 00 971.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 avril 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.6) **Adoption de la politique de développement durable de la Ville de Saint-Lambert 2021**

CONSIDÉRANT QUE le dernier plan de développement durable de la Ville de Saint-Lambert est échu depuis 2016;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Lambert s'est engagée auprès de ses citoyens avec la démarche de Vision d'aménagement durable 2035, laquelle s'inscrit dans le cadre provincial de la *Loi sur le développement durable* et dans les 17 objectifs des Nations Unies pour le développement durable d'ici 2030;

CONSIDÉRANT que Saint-Lambert a signé une résolution pour l'Urgence climatique Le 3 décembre 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation de la division de l'Environnement.

D'ADOPTER la Politique de développement durable de la Ville de Saint-Lambert 2021, incluant des actions concrètes ancrées dans le contexte et le besoin de durabilité lambertois;

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, ladite Politique de développement durable.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 avril 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.7)

Entente de règlement à l'amiable - 171, avenue Hickson

CONSIDÉRANT QUE le 24 août 2020, le conseil municipal a mandaté le cabinet Dunton Rainville afin d'intenter une poursuite judiciaire en dommages contre le propriétaire de l'immeuble situé au 171, avenue Hickson, suite à l'abattage d'arbres sur le domaine public (résolution 2020-08-238);

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre de paiement de la part du propriétaire, en règlement complet et final de cette poursuite;

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale, de la direction du génie, de l'urbanisme et de l'environnement et de Me Martine Savard.

D'AUTORISER Me Martine Savard, avocate, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de règlement à l'amiable jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 avril 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.8) **Entente de partenariat avec la CDE et Martin Duscheneau pour la réalisation de la Fête du village urbain - éditions 2021 et 2022.**

CONSIDÉRANT la popularité des fêtes de Saint-Lambert auprès des citoyens depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT QUE la ville et la Corporation de développement économique de Saint-Lambert désirent contribuer aux éditions 2021 et 2022 des fêtes de Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur Martin Duchesneau souhaite organiser la Fête du Village urbain à Saint-Lambert pour les 2 prochaines années.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer l'entente de partenariat et contribution monétaire à intervenir entre la Corporation de développement économique de Saint-Lambert, le promoteur Martin Duchesneau et la Ville de Saint-Lambert relativement à une convention pour la réalisation de la Fête du village urbain pour les éditions 2021 et 2022; et

D'ABROGER la résolution 2021-02-46 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 15 février 2021 relativement à l'Entente de partenariat avec la CDE de Saint-Lambert et La grande fête.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 avril 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.9)

Campagne mondiale Objectif Zéro (Race to Zero)

CONSIDÉRANT QUE nous réaffirmons l'urgence climatique mondiale;

CONSIDÉRANT QUE nous nous engageons à maintenir le réchauffement climatique en dessous de l'objectif de 1,5°C de l'Accord de Paris;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil s'engage à placer l'action climatique inclusive au centre de toute prise de décision urbaine, afin de bâtir des communautés saines et équitables pour toutes et tous;

CONSIDÉRANT QUE nous invitons tous nos partenaires, dirigeants politiques, chefs d'entreprise, syndicats, investisseurs et société civile à se joindre à nous pour reconnaître l'urgence climatique mondiale et contribuer à mettre en oeuvre des actions fondées scientifiquement, afin de la surmonter.

DE joindre la campagne mondiale Objectif Zéro (Race to Zero), menée par la présidence de la COP26 et les champions de haut niveau pour le climat, ayant pour but de mobiliser les entreprises, les villes, les régions et les investisseurs en faveur d'une transition énergétique saine, résiliente et sans carbone afin de prévenir les risques futurs, de créer des emplois décents et de favoriser une croissance durable et inclusive.

D'AUTORISER la Chef du service de l'environnement à signer électroniquement la déclaration Objectif Zéro au nom de la Ville.



Le 14 avril 2021

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, la prochaine décennie sera décisive pour l'avenir de l'humanité. Ensemble, nous devons relever de nombreux défis afin de contrer l'urgence climatique. Nous devons ainsi assurer une relance verte et équitable de nos sociétés au terme de la crise de la COVID-19, bâtir une économie forte et solidaire – au service de toutes et de tous – et réduire les émissions de gaz à effet de serre assez rapidement pour limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C – tel que fixé par l'accord de Paris.

La campagne mondiale Objectif Zéro (Race to Zero), menée par la présidence de la COP26 et les champions de haut niveau pour le climat, a pour but de mobiliser les entreprises, les villes, les régions et les investisseurs en faveur d'une transition énergétique saine, résiliente et sans carbone afin de prévenir les risques futurs, de créer des emplois décents et de favoriser une croissance durable et inclusive. L'objectif est de créer une impulsion afin d'accélérer la transition vers une économie décarbonée avant la COP26, alors que les gouvernements seront appelés à renforcer leurs contributions à l'Accord de Paris. Cette campagne enverra ainsi aux gouvernements un signal fort indiquant que les entreprises, les villes, les régions et les investisseurs sont unis pour atteindre les objectifs de Paris et pour créer une économie plus inclusive et plus résiliente.

Le C40, la Convention mondiale des maires pour le climat et l'énergie (GCoM), ICLEI – Les gouvernements locaux pour le développement durable, Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU), CDP, le Fonds mondial pour la nature (WWF) et le World Resources Institute (WRI) se sont donc réunis pour former une coalition sans précédent de villes engagées à établir des objectifs fondés sur la science et à entreprendre une action climatique inclusive et résiliente avant la COP26, à Glasgow. L'objectif est de recruter 1 000 villes pour la campagne mondiale Objectif Zéro, en soutien à la feuille de route des gouvernements locaux et municipalités pour la COP26 (COP26 Roadmap of Local Governments and Municipal Authorities, Local Government Management Association (LGMA)) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Je vous invite aujourd'hui à vous joindre à la campagne Objectif Zéro, en prenant les résolutions suivantes :

1. Soutenir publiquement les principes suivants:
 - Nous réaffirmons l'urgence climatique mondiale;
 - Nous nous engageons à maintenir le réchauffement climatique en dessous de l'objectif de 1,5°C de l'Accord de Paris;

- Nous nous engageons à placer l'action climatique inclusive au centre de toute prise de décision urbaine, afin de bâtir des communautés saines et équitables pour toutes et tous;
 - Nous invitons nos partenaires, dirigeants politiques, chefs d'entreprise, syndicats, investisseurs et société civile à se joindre à nous pour reconnaître l'urgence climatique mondiale et contribuer à mettre en œuvre des actions fondées scientifiquement, afin de la surmonter.
2. S'engager à atteindre la neutralité carbone (net-zéro) en 2040 – voire même plus tôt, ou d'ici le milieu du siècle au plus tard – conformément aux efforts déployés mondialement pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C.
 3. En amont de la COP26, préciser quelles mesures seront prises pour atteindre la neutralité carbone (net-zéro), notamment à court et moyen terme. Fixer un objectif intermédiaire à atteindre au cours de la prochaine décennie, qui vise à réduire équitablement les émissions mondiales de CO₂ de 50 % d'ici 2030, et qui figure dans le rapport spécial du GIEC sur le réchauffement planétaire de 1,5°C.
 4. Planifier dès à présent au moins une action climatique inclusive et équitable, parmi celles figurant sur le site www.citiesracetozero.org – qui contribuera à placer votre ville sur une trajectoire résiliente et qui est conforme à l'objectif de 1,5°C de l'Accord de Paris – et procéder à sa mise en œuvre en 2022 au plus tard.
 5. Faire un rapport annuel des progrès réalisés, à partir de 2022 au plus tard, à même votre plateforme habituelle ou sur les plateformes reconnues.

Pour rejoindre la campagne Objectif Zéro des villes, rendez-vous au www.citiesracetozero.org pour signer électroniquement la déclaration et choisir des actions climatiques à atteindre avec le soutien des divers partenaires. Votre objectif de 1,5°C et vos engagements doivent être communiqués sur vos plateformes habituelles. Si vous ne calculez pas actuellement vos données climatiques, les partenaires communiqueront avec vous pour vous aider dans ce processus.

La campagne Objectif Zéro des villes s'accompagne des avantages suivants pour votre ville :

Accès à la campagne Objectif Zéro: En adhérant à l'*Objectif Zéro des villes*, votre collectivité sera automatiquement qualifiée pour intégrer la campagne Objectif Zéro organisée par la présidence de la COP26 et les champions de haut niveau pour le climat, ce qui garantit une reconnaissance officielle de vos efforts par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). En se concentrant sur l'action immédiate, l'équité et la création de coalitions locales, cette campagne fera de nos villes des leaders mondiaux ainsi que d'ardents défenseurs de l'Accord de Paris et d'une action climatique équitable d'ici la COP26, à Glasgow. Votre collectivité pourra aussi accéder à l'Objectif Résilience (Race for Resilience), qui sera lancé prochainement.

Leadership et visibilité : Il s'agit d'une occasion unique de joindre un mouvement mondial déterminé à changer le monde. En tant que participant à l'Objectif Zéro des villes, vous aurez accès aux événements précédents la Conférence des Parties (COP), à la COP26 et à d'autres occasions auprès des partenaires du groupe LGMA.

Adhésion des partenaires et accès à leurs initiatives : L'Objectif Zéro des villes est la somme de ses partenaires. Ensemble, ils mènent un programme climatique ambitieux depuis des années et ils sont à l'avant-garde de la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Votre adhésion à l'Objectif Zéro des villes est compatible avec les initiatives partenaires suivantes :

- **La Nouvelle alliance verte mondiale du C40** : Votre engagement à l'Objectif Zéro des villes permet à votre ville de faire partie de la Nouvelle alliance verte du C40. Le C40 communiquera avec vous sous peu pour vous expliquer comment vous pouvez y participer.
- **La Convention globale des maires pour le climat et l'énergie (GCoM)** : Votre engagement répond aux exigences du GCoM en matière d'objectifs d'atténuation et peut être associé à des engagements en matière de résilience climatique et d'accès aux énergies renouvelables, conformément au *Common Reporting Framework*. De plus amples renseignements et de l'aide sont disponibles auprès de votre convention régionale : <https://www.globalcovenantofmayors.org/journey/>.
- **La plateforme de données client (CDP)** : Le suivi de votre Objectif Zéro peut être effectué via le système CDP-ICLEI (CDP-ICLEI Unified Reporting System). Cette plateforme gratuite permet de regrouper vos rapports sur le climat en lien avec différentes initiatives, telles que le GCoM. Elle améliore la transparence, offre un accès à des événements et des webinaires, et elle fournit de l'information permettant d'identifier les domaines dans lesquels vous pouvez apporter des améliorations : <https://www.cdp.net/en/cities-discloser>.
- **Le défi One Planet City (OPCC)** : Votre engagement et le suivi de vos progrès vous permettent de participer à cette compétition mondiale qui récompense les meilleures actions. Vous y recevrez également du soutien pour établir des objectifs de réduction des GES reposant sur des données scientifiques et des conseils stratégiques sur vos portefeuilles d'actions climatiques : <https://wwf.panda.org/opcc>.
- **ICLEI**: À travers le cadre pour la Neutralité Climatique d'ICLEI (ICLEI Climate Neutrality Framework), intégré à son programme *GreenClimateCities* (GCC), le réseau ICLEI recevra des conseils sur la manière d'accélérer l'action climatique, fondés sur l'approche des 5 voies interconnectées (5 ICLEI Pathways) vers la durabilité urbaine. Le rapport sur l'action climatique s'effectue sur le système de rapport unifié du système CDP-ICLEI.

- **CGLU** : Par le biais de sa Stratégie de transition écologique, CGLU encouragera les villes à s'engager dans l'Objectif Zéro. Elle facilitera également la participation de nouveaux réseaux de villes dans le groupe de travail mondial des gouvernements locaux et régionaux (Global Taskforce).

Ressources et soutien : Une gamme d'outils et de ressources en plusieurs langues sera mise à la disposition de toutes les villes qui souhaitent adhérer en s'inscrivant sur le site www.citiesracetozero.org. Vous y trouverez de l'aide pour identifier rapidement le type, l'ampleur et le rythme des actions requises.

Dans cette période unique de l'histoire de l'humanité, alors que les inégalités sont exacerbées par une pandémie mondiale, nous sommes la première génération de dirigeantes et de dirigeants à reconnaître l'ampleur de la crise climatique imminente et la dernière génération capable d'agir pour la prévenir.

Dès aujourd'hui, nous devons agir pour léguer aux générations actuelles et futures un avenir juste et équitable et une planète saine et habitable, avenir où l'air y est pur, l'eau propre, les emplois verts et les communautés saines et prospères. Avec votre aide, nous pouvons construire une coalition mondiale capable d'assurer cet avenir.

En anticipant le plaisir de travailler avec vous pour bâtir l'avenir que nous souhaitons, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.



Valérie Plante



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 avril 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.1) **Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 24 février 2021**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 février 2021 du comité consultatif d'urbanisme.



Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE MERCREDI 24 FÉVRIER 2021, À 19 H, PAR VISIOCONFÉRENCE.

MEMBRES PRÉSENTS

M. Philippe Glorieux, conseiller
Mme Brigitte Marcotte, conseillère
M. Kevin Massé
M. Philippe Leggett-Bachand
Mme Huguette Copti-Chartrand
M. Paul Guenther (absent à partir de 22 h 37)
Mme Monique Dutil

MEMBRE ABSENT

M. Pierre-François Chapleau

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENT

M. Richard Boulet, conseiller en urbanisme et secrétaire du comité consultatif d'urbanisme

CCU-210224-01

Ouverture de la réunion

Constatant que le quorum du comité consultatif d'urbanisme est atteint, on déclare la réunion ouverte à 19 h 05, sous la présidence de M. Philippe Glorieux.

CCU-210224-02

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Monique Dutil, appuyé par M. Philippe Leggett-Bachand, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé. Il se lira donc comme suit :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et approbation du procès-verbal du 20 janvier 2021
4. PIIA – 103, rue du Pas-de-Calais 2
Transformation de la façade
5. PIIA – 215, boulevard Queen 4
Transformation de la façade
6. PIIA – 266, avenue du Régent 4
Transformation de la façade
7. PIIA – 515, avenue Maple 6
Transformation de la façade
8. PIIA – 55, rue Riverside 3
Transformation des façades
9. PIIA – 92, avenue Bétournay 4
Agrandissement au-dessus du garage et transformation de la façade
10. PIIA – 335, rue Green 6
Transformation de la façade

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D’URBANISME

11.	PIIA – 344, boulevard Queen.....	4
	Transformation de la façade	
12.	PIIA – 435, rue de Rutledge.....	4
	Agrandissement et transformation de la façade	
13.	PIIA – 101, avenue Hickson	4
	Transformation de la façade	
14.	PIIA – 385, avenue de Mortlake	7
	Transformation de la façade	
15.	PIIA – 281-283, rue Elm	5
	Transformation de la façade	
16.	PIIA – 306, avenue Hickson	5
	Agrandissements et transformation de la façade	
17.	PIIA – 320, boulevard de l’Union.....	4
	Agrandissement et transformation de la façade	
18.	PIIA – 474, avenue Victoria	6
	Affichage	
19.	PIIA – 540, rue Logan.....	7
	Agrandissement et transformation des façades	
20.	PIIA – 577, avenue Pine.....	6
	Transformation de la façade	
21.	Divers	
22.	Levée de la séance	

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-210224-03

Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 20 janvier 2021

Il est proposé par M. Philippe Leggett-Bachand, appuyé par M. Philippe Glorieux, et résolu unanimement d'adopter tel quel le procès-verbal de la séance du 20 janvier 2021.

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-210224-04

Requérant : M. Luc Gélinas, architecte pour Mme Kawtar Ouamalich et M. Abed Helbawi, propriétaires

Adresse : 103, rue du Pas-de-Calais

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à transformer la façade avant de la maison unifamiliale isolée construite en 1978.

Un projet d'agrandissement et de transformation de la façade a été accepté par le conseil municipal lors la rencontre du 20 janvier 2020.

Analyse du 24 février 2021

Les propriétaires désirent apporter certaines modifications au projet initialement accepté.

Il est proposé d'installer, en projection gauche de l'élévation avant, un clin de bois posé à l'horizontale d'une largeur de 8 pouces, de la compagnie Maibec, de couleur « #399 Noir Maibec ».

De plus, l'ensemble des portes et fenêtres, fascias, solins et gouttières, sera de couleur « Noir #525 », de la compagnie Gentek. Le modèle des portes de garage a également été modifié, soit par l'ajout de sections vitrées dans le haut des portes.

Aucune modification n'est proposée au niveau de la volumétrie de l'agrandissement acceptée en janvier 2020.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 24 février 2021

CONSIDÉRANT	le projet de transformation de la façade avant de la maison unifamiliale isolée construite en 1978;
CONSIDÉRANT QU'	un projet d'agrandissement et de transformation de la façade a été accepté par le conseil municipal lors la rencontre du 20 janvier 2020;
CONSIDÉRANT QUE	le revêtement de clin de bois devrait être dans les teintes de gris afin de créer un contraste avec les ouvertures et le revêtement de la toiture;
CONSIDÉRANT QUE	les membres du CCU suggèrent que la couleur des portes et fenêtres soit plus pâle tel que le projet déjà accepté en 2020;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA à la condition suivante :

- le revêtement de clin de bois doit être dans les teintes de gris.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-210224-05

Requérant : M. Jean-François Gariépy, propriétaire

Adresse : 215, boulevard Queen

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1914.

Analyse du 24 février 2021

Le propriétaire désire procéder au remplacement de la porte donnant sur le balcon au 2^e étage de l'élévation avant par une nouvelle fenêtre de modèle à guillotine et désire également retirer la structure du balcon existant à l'étage.

Aucune autre modification n'est proposée au niveau de la façade avant du bâtiment existant.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 24 février 2021

CONSIDÉRANT	le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1914;
CONSIDÉRANT QUE	les travaux consistent à remplacer la porte donnant sur le balcon au 2 ^e étage de l'élévation avant par une nouvelle fenêtre de modèle à guillotine ainsi qu'à retirer la structure du balcon existant à l'étage;
CONSIDÉRANT QUE	les modifications proposées sont basées sur des fondements historiques et évitent de donner une apparence incompatible avec le style architectural d'origine du bâtiment;
CONSIDÉRANT QUE	certaines membres du CCU suggèrent que le balcon à l'étage soit conservé afin de préserver les qualités particulières et le caractère propre du bâtiment à l'étude;
CONSIDÉRANT QUE	le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-210224-06

Requérant : M. Luc Gélinas, architecte pour Mme Mélanie Chartrand et M. Olivier Truesdell-Ménard, propriétaires

Adresse : 266, avenue du Régent

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à transformer la façade de la maison unifamiliale jumelée construite vers 1953.

Analyse du 24 février 2021

Les propriétaires désirent remplacer la fenêtre existante du rez-de-chaussée ainsi qu'ajouter une nouvelle fenêtre donnant sur le sous-sol sur l'élévation avant du bâtiment par de nouvelles fenêtres en PVC de couleur noire. Les fenêtres existantes à l'étage seront peintes de couleur noire.

Également, tous les fascias, solins et soffites existants seront peints de couleur noire.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 24 février 2021

CONSIDÉRANT	le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale jumelée construite vers 1953;
CONSIDÉRANT QUE	le projet consiste à remplacer la fenêtre existante du rez-de-chaussée et à ajouter une nouvelle fenêtre donnant sur le sous-sol sur l'élévation avant du bâtiment par de nouvelles fenêtres en PVC de couleur noire;
CONSIDÉRANT QUE	le bâtiment jumelé existant comporte plusieurs disparités au niveau de son architecture;
CONSIDÉRANT QUE	la fenêtre du rez-de-chaussée et celle du sous-sol donnant sur l'élévation avant devraient être composées de trois sections afin de s'harmoniser avec la fenêtre existante à l'étage;
CONSIDÉRANT QUE	le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA à la condition suivante :

- la fenêtre du rez-de-chaussée et celle du sous-sol donnant sur l'élévation avant doivent être composées de trois sections de même largeur que la fenêtre existante à l'étage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-210224-07

Requérants : Mme Gabrielle Barbarese et M. Philippe Dubuc-Gaudreau, propriétaires

Adresse : 515, avenue Maple

Objet : Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA)

Projet : Transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1965.

Analyse du 24 février 2021

Les propriétaires désirent apporter des modifications à l’élévation avant du bâtiment dans un souci d’esthétisme et d’enjeux d’efficacité énergétique.

Il est proposé de remplacer l’ensemble des fenêtres existantes par de nouvelles fenêtres de même dimension, tout en conservant leurs subdivisions et les volets plombés intérieurs. Les nouvelles fenêtres de la compagnie Lepage-Millwork seront composées de pin recouvert d’aluminium de couleur noire. La porte d’entrée principale sera également remplacée par une nouvelle porte d’entrée de couleur noire, de modèle vitrage 2/3, de la compagnie Novatech.

De plus, l’ensemble des éléments en bois (clin de bois et corniche) nécessitant un entretien sera repeint dans les teintes de gris/beige.

Recommandation du comité consultatif d’urbanisme du 24 février 2021

CONSIDÉRANT	le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1965;
CONSIDÉRANT QUE	cette maison fait partie du répertoire « King Cottage »;
CONSIDÉRANT QUE	les travaux projetés visent la mise en valeur du bâtiment d’origine par la mise à jour de certains éléments architecturaux du bâtiment d’origine;
CONSIDÉRANT QUE	le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Les membres du comité consultatif d’urbanisme recommandent au conseil municipal **d’accepter** le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D’URBANISME

CCU-210224-08

Requérants : Mme Annie Couture-Courteau et M. Benoit Huot, propriétaires

Adresse : 55, rue Riverside

Objet : Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA)

Projet : Transformation des façades

Demande

Le projet consiste à transformer les façades de la maison unifamiliale isolée construite en 1950.

Un premier projet a été étudié par les membres du comité consultatif d’urbanisme (CCU) lors de la rencontre du 16 décembre 2020. Voici la résolution qui fut alors adoptée :

Recommandation du comité consultatif d’urbanisme du 16 décembre 2020

- | | |
|-----------------|---|
| CONSIDÉRANT | <i>le projet de transformation des façades de la maison unifamiliale isolée construite en 1950;</i> |
| CONSIDÉRANT QUE | <i>le projet consiste à teindre la brique d’argile existante, à peindre le revêtement de bois situé au-dessus du garage et à recouvrir le mur de fondation de pierre naturelle;</i> |
| CONSIDÉRANT QUE | <i>les caractéristiques architecturales de construction doivent s’harmoniser avec les dominantes observées sur le territoire de la ville de Saint-Lambert;</i> |
| CONSIDÉRANT QUE | <i>les matériaux de revêtement doivent être associés, de par leur nature et leur couleur, à ceux qui caractérisent la municipalité;</i> |
| CONSIDÉRANT QUE | <i>les couleurs de revêtement doivent s’agencer avec celles des constructions situées à proximité;</i> |
| CONSIDÉRANT QUE | <i>les modifications proposées s’intègrent peu avec l’architecture du cadre bâti environnant;</i> |
| CONSIDÉRANT QUE | <i>la brique d’argile existante devrait être restaurée ou remplacée par une nouvelle brique d’argile de couleur et de format similaire à l’existant;</i> |
| CONSIDÉRANT QUE | <i>des détails techniques supplémentaires devraient être fournis en ce qui concerne l’application de pierre naturelle au niveau des murs de fondation;</i> |

*Les membres du comité consultatif d’urbanisme recommandent au conseil municipal **de refuser** le projet de PIIA tel que déposé.*

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

Les propriétaires nous soumettent maintenant une nouvelle version du projet.

Analyse du 24 février 2021

L’objectif des propriétaires est d’améliorer le design extérieur de leur propriété, et ce, en apportant une touche de modernité.

Il est proposé de procéder au nettoyage de la brique existante tout en conservant la couleur originale de la brique d’argile, soit dans les teintes de rouge. Le revêtement de bois situé au-dessus du garage sera peint de couleur « Charbon de mer ».

Il est également proposé de construire une structure devant la porte d’entrée principale afin de moderniser la façade avant du bâtiment. La nouvelle structure ajourée permettra une transparence au niveau du mur avant de maçonnerie.

Les portes de garage existantes seront remplacées par deux nouvelles portes de couleur « Charbon de mer » comportant 4 vitraux dans la section de droite.

Le mur de fondation sera recouvert du même revêtement de pierre naturelle que l’on retrouve au niveau de la cheminée donnant sur la façade avant.

Recommandation du comité consultatif d’urbanisme du 24 février 2021

CONSIDÉRANT	le projet de transformation des façades de la maison unifamiliale isolée construite en 1950;
CONSIDÉRANT QUE	toute demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ainsi que tous les documents d'accompagnement doivent être suffisamment clairs pour assurer une parfaite compréhension du projet par l'autorité compétente, par les membres du CCU et du conseil municipal;
CONSIDÉRANT QUE	plusieurs incohérences existent entre le photomontage couleur présenté et le projet de transformation des façades proposé;
CONSIDÉRANT QUE	des plans d’architecture plus détaillés doivent être déposés afin d’assurer une analyse exhaustive du projet;
CONSIDÉRANT QUE	les modifications proposées au niveau de l’élévation latérale droite du bâtiment donnant sur une voie publique, soit sur le boulevard de Montrose, doivent être incluses dans les plans d’architectures déposés;
CONSIDÉRANT QUE	des détails techniques supplémentaires doivent être fournis en ce qui concerne l’application de pierre naturelle au niveau des murs de fondation;
CONSIDÉRANT QUE	la restauration de la brique d’argile existante permet de préserver les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre de la construction;
CONSIDÉRANT QUE	la majorité des membres du CCU sont d’avis que la structure ajourée décorative donnant sur l’entrée principale devrait être retirée;
CONSIDÉRANT QUE	le revêtement de bois au-dessus du garage devrait être posé à l’horizontale tel que l’existant afin de créer un contraste avec le revêtement de la toiture;

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D’URBANISME

- CONSIDÉRANT QUE

certaines membres du CCU sont d’avis que le revêtement de bois devrait être de couleur plus pâle;
- CONSIDÉRANT QUE

les ouvertures donnant sur rue devraient être de modèle similaire aux ouvertures existantes;

Les membres du comité consultatif d’urbanisme décident **de conserver le projet à l’étude** et demandent des modifications selon les considérants mentionnés plus haut.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-210224-09

Requérant : M. Christopher Kalec pour Mme Mélaine Petit, propriétaire

Adresse : 92, avenue Bétournay

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Agrandissement au-dessus du garage et transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à réaliser un agrandissement au-dessus du garage existant et à transformer la façade de la maison unifamiliale isolée érigée en 1951.

Un premier projet a été étudié par les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de la rencontre du 24 novembre 2020. Voici la résolution qui fut alors adoptée :

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 24 novembre 2020

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement et de transformation de façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1951;

CONSIDÉRANT QUE toute construction doit, dans son échelle, ses lignes et ses angles, refléter le caractère du milieu bâti du secteur et de s'intégrer harmonieusement à son environnement;

CONSIDÉRANT QUE les qualités particulières et le caractère propre de la construction devraient être davantage protégés;

CONSIDÉRANT QUE la forme donnée à l'agrandissement ne s'harmonise pas avec la construction d'origine;

CONSIDÉRANT QUE la volumétrie de l'agrandissement devrait être travaillée autrement afin de favoriser son intégration;

CONSIDÉRANT QUE certains membres du CCU sont d'avis que la pente de toit de l'agrandissement devrait être la même que celle de la maison existante;

CONSIDÉRANT QUE la marquise proposée donnant sur l'entrée principale devrait être revue afin de s'intégrer davantage avec la façade avant du bâtiment;

*Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident de **conserver le projet à l'étude** et demandent des modifications selon les considérants mentionnés plus haut.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le requérant nous soumet maintenant une nouvelle version du projet.

Analyse du 24 février 2021

L'agrandissement au-dessus du garage existant mesurera 12 pieds et 8 pouces de large sur 19 pieds et 9 pouces de profond. La hauteur totale de l'agrandissement sera 3 pieds et 7 pouces plus bas que la hauteur du bâtiment existant, soit 22 pieds et 4 pouces.

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

L'agrandissement sera recouvert d'un revêtement de bois posé à l'horizontale, de couleur « Charbon de mer », de la compagnie Maibec. Une fenêtre en aluminium de couleur noire, comportant trois sections, est proposée en façade avant de l'agrandissement.

Au niveau du bâtiment existant, le clin de vinyle de couleur blanche sera remplacé par le même revêtement proposé pour l'agrandissement, soit un revêtement de bois posé à l'horizontale, de couleur « Charbon de mer », de la compagnie Maibec. Toutes les fenêtres seront peintes de couleur noire. La porte d'entrée sera remplacée par une nouvelle porte d'entrée en acier de couleur noire de modèle vitrage 2/3 et la porte de garage sera remplacée par une nouvelle porte de garage de couleur noire de la compagnie Isolex, modèle Pro Classique XL. Le revêtement de la toiture sera remplacé par un nouveau revêtement en bardeau d'asphalte de modèle Mystique 42, de couleur « Noir deux tons », de la compagnie Rona.

Il est également proposé d'ajouter une marquise suivant la forme du toit existant et couvrant la totalité du perron. La nouvelle structure sera supportée par quatre colonnes en cèdre de 6 pouces sur 6 pouces, recouvertes d'aluminium de couleur noire.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 24 février 2021

CONSIDÉRANT	le projet d'agrandissement au-dessus du garage existant et de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée érigée en 1951;
CONSIDÉRANT QU'	un premier projet a été étudié par les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de la rencontre du 24 novembre 2020;
CONSIDÉRANT QUE	toute construction doit, dans son échelle, ses lignes et ses angles, refléter le caractère du milieu bâti du secteur et s'intégrer harmonieusement à son environnement;
CONSIDÉRANT QUE	les qualités particulières et le caractère propre de la construction d'origine sont protégés;
CONSIDÉRANT QUE	la lucarne proposée en projection droite de l'élévation avant devrait être plus large;
CONSIDÉRANT QUE	la fenêtre donnant sur la lucarne proposée à l'étage devrait être composée de trois sections identiques et d'une largeur similaire aux sections des fenêtres que l'on retrouve au rez-de-chaussée;
CONSIDÉRANT QUE	les deux colonnes appuyées sur le mur supportant la marquise donnant sur l'entrée principale devraient être retirées tel que le projet déposé lors de la rencontre du CCU du 24 novembre 2020;
CONSIDÉRANT QUE	certaines membres du CCU suggèrent que la couleur du nouveau revêtement de bois soit plus pâle, soit dans les mêmes teintes que le revêtement de pierre que l'on retrouve en bordure de la porte d'entrée principale;
CONSIDÉRANT QUE	le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA aux conditions suivantes :

- la lucarne proposée en projection droite de l'élévation avant doit être plus large;

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

- la fenêtre donnant sur la lucarne proposée à l'étage doit être composée de trois sections identiques et d'une largeur similaire aux sections des fenêtres que l'on retrouve au rez-de-chaussée;
- les deux colonnes appuyées sur le mur supportant la marquise donnant sur l'entrée principale doivent être retirées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-210224-10

Requérante : Mme Jocelyne Mercille Lacroix, propriétaire

Adresse : 335, rue Green

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1958.

Analyse du 24 février 2021

La propriétaire désire peindre l'ensemble des éléments en bois, notamment le revêtement de bois posé à la verticale, de couleur verte, soit dans une teinte similaire au revêtement de toiture actuel. Les fenêtres donnant sur le mur de brique ne seront pas peintes et seront conservées tel que l'existant.

Aucune autre modification n'est proposée au niveau de la façade avant du bâtiment existant.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 24 février 2021

CONSIDÉRANT	le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1958;
CONSIDÉRANT QUE	la propriétaire désire peindre certains éléments du bâtiment, notamment le revêtement de bois, de couleur verte, dans la même teinte que le revêtement de toiture;
CONSIDÉRANT QUE	les matériaux de revêtement doivent être associés, de par leur nature et leur couleur, à ceux qui caractérisent la municipalité;
CONSIDÉRANT QUE	les constructions doivent s'établir en rapport direct avec le milieu bâti environnant et avec le paysage de la rue, particulièrement en termes de gabarit, de forme et de couleur;
CONSIDÉRANT QUE	les qualités particulières et, de manière générale, le caractère d'une construction doivent être protégés;
CONSIDÉRANT QU'	un contraste entre la couleur du revêtement de bois et la couleur des différents éléments architecturaux (portes, fenêtres, toitures, etc.) permet de préserver le caractère architectural propre de la construction d'origine;
CONSIDÉRANT QUE	le revêtement de bois devrait être peint dans les teintes de gris ou beige, tel que l'existant;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **de refuser** le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-210224-11

Requérants : Mme Marie-Annik Gagnon et M. Dominic Guévin, nouveaux propriétaires

Adresse : 344, boulevard Queen

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1951.

Analyse du 24 février 2021

Les propriétaires désirent procéder à la réfection du perron existant donnant sur l'entrée principale. Le perron existant, actuellement en mauvais état, sera remplacé par un nouveau perron en béton d'une largeur de 10 pieds et d'une profondeur de 3 pieds et 6 pouces. Une structure en bois appuyée sur deux colonnes en bois de couleur blanche est proposée pour recouvrir la surface du nouveau perron.

Il est également proposé de construire, en cour latérale gauche, une galerie couverte attachée au bâtiment principal, d'une largeur de 12 pieds et d'une profondeur de 20 pieds. Les détails architecturaux de la structure en projection latérale gauche seront inspirés du nouveau perron donnant sur l'entrée principale.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 24 février 2021

CONSIDÉRANT	le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1951;
CONSIDÉRANT QUE	les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre de la construction sont protégés;
CONSIDÉRANT QUE	les modifications proposées sont basées sur des fondements historiques et évitent de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle de la construction;
CONSIDÉRANT QUE	les garde-corps décoratifs en métal proposés au-dessus de l'entrée principale devraient être réduits en hauteur;
CONSIDÉRANT QUE	les volets décoratifs adjacents à la fenêtre au-dessus de l'entrée principale devraient être retirés;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA aux conditions suivantes :

- les garde-corps décoratifs en métal proposés au-dessus de l'entrée principale doivent être réduits en hauteur;
- les volets décoratifs adjacents à la fenêtre au-dessus de l'entrée principale doivent être retirés.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-210224-12

Requérant : M. Guillaume Bourque, propriétaire

Adresse : 435, rue de Rutledge

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Agrandissement et transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à agrandir et à transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1958.

Un premier projet a été étudié par les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de la rencontre du 24 novembre 2020. Voici la résolution qui fut alors adoptée :

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 24 nov. 2020

CONSIDÉRANT	<i>le projet d'agrandissement et de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1958;</i>
CONSIDÉRANT QUE	<i>toute construction doit, dans son échelle, ses lignes et ses angles, refléter le caractère du milieu bâti du secteur et de s'intégrer harmonieusement à son environnement;</i>
CONSIDÉRANT QUE	<i>les qualités particulières et le caractère propre de la construction devraient être davantage protégés;</i>
CONSIDÉRANT QUE	<i>le nouveau volume proposé en façade avant s'intègre peu avec l'architecture du bâtiment existant;</i>
CONSIDÉRANT QUE	<i>le choix de matériau proposé pour l'agrandissement devrait être composé d'un matériau plus noble, soit de brique d'argile ou de pierre naturelle;</i>
CONSIDÉRANT QUE	<i>la toiture proposée pour l'agrandissement et le perron est complexe et s'intègre peu avec la forme de la toiture existante;</i>
CONSIDÉRANT QUE	<i>le nouveau volume devrait être en recul par rapport au mur avant et être implanté sous la toiture existante donnant sur l'entrée principale;</i>
CONSIDÉRANT QUE	<i>les verres latéraux adjacents à la porte d'entrée principale devraient être de même largeur afin de créer une symétrie au niveau de la façade avant du bâtiment;</i>
CONSIDÉRANT QUE	<i>la cheminée ne devrait pas être recouverte d'un revêtement d'aluminium;</i>

*Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident de **conserver le projet à l'étude** et demandent des modifications selon les considérants mentionnés plus haut.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Un deuxième projet a été étudié par les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de la rencontre du 16 décembre 2020. Voici la résolution qui fut alors adoptée :

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 16 décembre 2020

CONSIDÉRANT	<i>le projet d'agrandissement et de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1958;</i>
CONSIDÉRANT QUE	<i>toute construction doit, dans son échelle, ses lignes et ses angles, refléter le caractère du milieu bâti du secteur et s'intégrer harmonieusement à son environnement;</i>
CONSIDÉRANT QUE	<i>les qualités particulières et le caractère propre de la construction devraient être davantage protégés;</i>
CONSIDÉRANT QUE	<i>le deuxième niveau du toit plat recouvrant l'agrandissement devrait être retiré afin de simplifier le nouveau volume et respecter davantage l'architecture du bâtiment d'origine;</i>
CONSIDÉRANT QUE	<i>l'élévation latérale gauche de l'agrandissement devrait être recouverte de brique d'argile identique à la brique d'argile existante ou être entièrement vitrée;</i>

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA aux conditions suivantes :

- Le deuxième niveau du toit plat recouvrant l'agrandissement doit être retiré;*
- L'élévation latérale gauche de l'agrandissement doit être recouverte de brique d'argile identique à la brique d'argile existante ou être entièrement vitrée.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le propriétaire nous soumet un document complémentaire afin d'assurer une meilleure compréhension du projet. Aucune modification n'a été apportée au projet suite à la rencontre du CCU du 16 décembre 2020.

Analyse du 24 février 2021

Le nouveau volume proposé est identique au projet déposé lors de la rencontre du CCU du 16 décembre 2020.

Le nouveau volume, d'une largeur de 2,21 mètres et d'une profondeur de 1,78 mètre, sera construit en partie au-dessus du perron existant. L'agrandissement sera recouvert d'un revêtement d'aluminium posé à l'horizontale, de couleur kaki, de la compagnie Gentek. La nouvelle porte d'entrée en acier sera de modèle opaque, de la même couleur que le nouveau revêtement d'aluminium, comportant deux vitraux de mêmes dimensions de chaque côté. L'agrandissement sera recouvert d'un toit plat d'une hauteur totale de 9 pieds et 1 pouce.

La fenêtre en baie existante située en projection droite de l'élévation avant sera remplacée par une fenêtre de couleur kaki composée de six sections.

Les fascias, soffites et gouttières du nouveau volume seront en aluminium également de couleur kaki de la compagnie Gentek.

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 24 février 2021

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement et de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1958;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a soumis un document complémentaire afin d'assurer une meilleure compréhension du projet, mais qu'aucune modification n'a été apportée au projet suite à la rencontre du CCU du 16 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE dans un désir d'esthétique et d'homogénéité, le propriétaire souhaite conserver le volume additionnel sur le toit ainsi que les panneaux d'aluminium architectural sur l'élévation latérale gauche de l'agrandissement;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident de maintenir leur position dans le dossier, telle que la recommandation émise à la suite de la rencontre du CCU du 16 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-210224-13

Requérants : Mme Marie-Pierre Leroux et M. Yan Marcotte, propriétaires

Adresse : 101, avenue Hickson

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1918.

Analyse du 24 février 2021

Les propriétaires désirent apporter certaines modifications au niveau de la façade avant du bâtiment donnant sur l'avenue Hickson.

Il est proposé de remplacer les deux portes de garage existantes par une nouvelle porte de garage plus large ainsi que par une porte de service. De plus, la forme de la toiture du garage sera légèrement modifiée pour des raisons techniques, notamment au niveau de l'isolation. Le revêtement du toit du garage, de l'avant-toit au-dessus des portes de garage ainsi que de l'avant-toit en projection droite de l'élévation avant sera remplacé par un nouveau revêtement en tôle d'acier prépeint de couleur noire.

Il est également proposé d'apporter certaines modifications au niveau de l'entrée principale.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 24 février 2021

CONSIDÉRANT	le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1918;
CONSIDÉRANT QUE	les modifications proposées doivent être basées sur des fondements historiques et éviter de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle d'une construction;
CONSIDÉRANT QUE	les modifications proposées au niveau du toit du garage, de l'avant-toit au-dessus des portes de garage ainsi que de l'avant-toit en projection droite de l'élévation avant sont conformes aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;
CONSIDÉRANT QUE	des plans détaillés devront être fournis afin d'analyser les modifications proposées au niveau de l'entrée principale et des portes de garage;
CONSIDÉRANT QUE	les différents éléments architecturaux donnant sur l'entrée principale devraient être composés de bois de couleur blanche;
CONSIDÉRANT QUE	certaines membres du CCU suggèrent que la porte de service donnant accès au garage devrait être située sur l'élévation latérale gauche du garage;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident **de conserver le projet à l'étude** et demandent des modifications selon les considérants mentionnés plus haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-210224-14

Requérante : Mme Sophie Benoit, architecte pour Mme Jolyanne Frigon et M. Nicolas Zazzeri, propriétaires

Adresse : 385, avenue de Mortlake

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1945.

Un projet d'agrandissement a été étudié par les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors des rencontres de juin 2018, août 2019 ainsi qu'octobre 2019 et a fait l'objet d'une recommandation positive. Le conseil municipal a accepté le projet de PIIA par la résolution numéro 2019-11-355 adoptée lors de la rencontre du 11 novembre 2019.

Analyse du 24 février 2020

Les travaux d'agrandissement et de rénovation déjà approuvés en 2019 sont en cours d'exécution.

Il était initialement prévu de conserver le parement extérieur existant en Canexel. La présente demande vise à installer un nouveau parement extérieur sur l'ensemble des élévations du bâtiment. Le nouveau revêtement proposé est un revêtement de bois posé à l'horizontale d'une largeur de 6 pouces, de couleur « Écume argentée », de la compagnie Maibec.

Les moulures de coins ainsi que les moulures des portes et fenêtres seront composées de bois de couleur blanche.

Mme Monique Dutil déclare un conflit d'intérêts, se retire et s'abstient de participer.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 24 février 2021

CONSIDÉRANT	le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1945;
CONSIDÉRANT QUE	les travaux d'agrandissement et de rénovation déjà approuvés en 2019 sont en cours d'exécution;
CONSIDÉRANT QUE	la demande vise à installer un nouveau revêtement de bois posé à l'horizontale, d'une largeur de 6 pouces, de couleur « Écume argentée » de la compagnie Maibec;
CONSIDÉRANT QUE	la majorité des membres du CCU suggèrent que les coins et arêtes soient de la même couleur que le nouveau revêtement de bois proposé;
CONSIDÉRANT QUE	la porte d'entrée devrait être du même modèle que la porte d'entrée initialement acceptée en 2019;
CONSIDÉRANT QUE	le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA à la condition suivante :

- la porte d'entrée doit être du même modèle que la porte d'entrée initialement acceptée en 2019.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Mme Monique Dutil réintègre la séance.

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D’URBANISME

CCU-210224-15

Requérant : M. Luc Moquin pour Mme Pascale Desautels, propriétaire du 281, rue Elm et M. Jean-Sébastien Clément, propriétaire du 283, rue Elm

Adresse : 281 – 283, rue Elm

Objet : Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA)

Projet : Transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à transformer la façade du bâtiment unifamilial jumelé construit en 1900.

Analyse du 24 février 2021

Il est proposé de procéder à la réfection de la galerie existante donnant sur l’élévation avant du bâtiment.

Le projet comprend le remplacement du plancher de la galerie existante par un nouveau plancher en planche de cèdre de 1 ¼ pouce sur 6 pouces, le remplacement des marches existantes par de nouvelles marches en cèdre de 2 pouces sur 6 pouces et le recouvrement des colonnes existantes par des planches de pin blanc de 1 pouce sur 8 pouces. Le toit de la galerie existante sera recouvert d’un nouveau revêtement métallique en acier de couleur noire.

La superficie de la galerie existante demeura telle quelle.

Recommandation du comité consultatif d’urbanisme du 24 février 2021

CONSIDÉRANT	le projet de transformation de la façade du bâtiment unifamiliale jumelée construit vers 1900;
CONSIDÉRANT QU’	il est proposé de procéder à la réfection de la galerie existante donnant sur l’élévation avant du bâtiment;
CONSIDÉRANT QUE	les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre de la construction doivent être davantage protégés;
CONSIDÉRANT QUE	les détails architecturaux de la galerie d’origine devraient être conservés et entretenus autant que possible dans leur état d’origine tel que connu;
CONSIDÉRANT QUE	des garde-corps et mains courantes conformes au Code de construction en vigueur devront être installés dans le cadre des travaux de la réfection de la galerie existante;
CONSIDÉRANT QUE	le modèle des garde-corps et des mains courantes devra être similaire à ceux d’origine;
CONSIDÉRANT QUE	les colonnes existantes de la galerie devraient être rénovées ou remplacées par des colonnes d’apparence identique tout en conservant la même rythmique afin de respecter les caractéristiques architecturales du bâtiment d’origine;

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE

les modifications proposées au niveau de la toiture de la galerie sont conformes aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident **de conserver le projet à l'étude** et demandent des modifications selon les considérants mentionnés plus haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-210224-16

Requérant : M. Benjamin Lavoie-Laroche de la firme Ménard Dworkind architecture & design, pour Mme Emilie Geoffroy et M. Antoine Morrisette-Boileau, nouveaux propriétaires

Adresse : 306, avenue Hickson

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Agrandissement et transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à réaliser un agrandissement et à transformer la façade de la maison unifamiliale isolée érigée en 1981.

Analyse du 24 février 2021

L'objectif des propriétaires est d'ajouter une nouvelle superficie de plancher à l'étage tout en préservant l'intégrité architecturale du bâtiment d'origine.

L'agrandissement sera situé au-dessus du garage existant en projection droite de l'élévation avant. L'ajout de la lucarne permet d'utiliser l'espace intérieur actuellement inhabitable dû à la hauteur plancher-plafond trop basse.

La hauteur totale de l'agrandissement sera la même que la hauteur du bâtiment existant, soit 26 pieds et 11 pouces. L'alignement avec le faite de toit de la projection verticale existante ainsi que l'alignement des meneaux permettent de s'intégrer harmonieusement avec le volume existant.

Les revêtements métalliques composant la toiture et la portion supérieure des façades seront remplacés par un nouveau revêtement métallique de couleur gris ardoise de la compagnie MAC. L'ensemble des nouvelles ouvertures sera en aluminium de couleur gris ardoise, tel que le revêtement proposé à l'étage.

Il est également proposé de démolir la serre existante donnant sur l'élévation avant. L'ajout d'une cour anglaise avec les fondations déjà en place permet de créer une ouverture pour faire entrer la lumière naturelle au sous-sol.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 24 février 2021

CONSIDÉRANT	le projet d'agrandissement et de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée érigée en 1981;
CONSIDÉRANT QUE	les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre de la construction sont protégés;
CONSIDÉRANT QUE	les modifications proposées sont basées sur des fondements historiques et évitent de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle de la construction;
CONSIDÉRANT QUE	la hauteur du revêtement métallique sous la nouvelle fenêtre de la lucarne en projection droite de l'élévation avant devrait être identique à celle du revêtement métallique sous les ouvertures existantes à l'étage en projection gauche de l'élévation avant;

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D’URBANISME

CONSIDÉRANT QUE	le mur de fondation qui servira de garde-corps pour la cour anglaise, délimitant actuellement le périmètre de la serre existante, devra être conforme au Code de construction en vigueur;
CONSIDÉRANT QU’	une bande de végétation devra être aménagée devant le mur de fondation donnant sur la rue délimitant la cour anglaise;
CONSIDÉRANT QUE	le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Les membres du comité consultatif d’urbanisme recommandent au conseil municipal **d’accepter** le projet de PIIA aux conditions suivantes :

- la hauteur du revêtement métallique sous la nouvelle fenêtre de la lucarne en projection droite de l’élévation avant doit être identique à celle du revêtement métallique sous les ouvertures existantes à l’étage en projection gauche de l’élévation avant;
- le mur de fondation qui servira de garde-corps pour la cour anglaise, délimitant actuellement le périmètre de la serre existante, doit être conforme au Code de construction en vigueur;
- une bande de végétation doit être aménagée devant le mur de fondation donnant sur la rue délimitant la cour anglaise.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-210224-17

Requérant : M. Luc Plante, architecte pour M. Anastasios Chionis, propriétaire

Adresse : 320, boulevard de l'Union

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Agrandissement et transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à agrandir et à transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1950.

Analyse du 24 février 2021

Le propriétaire désire procéder à la rénovation et à l'agrandissement de la propriété. Un 2^e étage partiel a été construit il y plusieurs années en projection arrière du bâtiment. Aujourd'hui, l'objectif du propriétaire est d'agrandir le 2^e étage, d'ajouter un garage attaché en projection latérale droite ainsi que de moderniser le bâtiment existant. Les intentions sont d'agrandir la résidence actuelle afin de satisfaire les nouveaux besoins du propriétaire.

Le rez-de-chaussée sera complètement transformé afin d'ouvrir l'espace et créer un plan à aire ouverte. La salle de séjour, la salle à manger et la cuisine formeront désormais un grand espace. L'entrée principale sera relocalisée en projection droite, soit adjacente au nouveau garage attaché. À l'étage il est proposé d'aménager deux chambres à coucher supplémentaires ainsi qu'une nouvelle salle de bain.

Au niveau des revêtements extérieurs, la brique d'argile rose existante en façade avant sera remplacée par une nouvelle brique d'argile de format modulaire, modèle Terra Cotta blend, de la compagnie Bowerston. Le revêtement de bois sera de la compagnie Maibec de couleur « Charbon de Mer ».

Également, plusieurs modifications sont proposées au niveau de l'ensemble des ouvertures du bâtiment. Les nouvelles portes et fenêtres ainsi que les divers éléments métalliques (soffites, fascias, gouttières et solins) seront de couleur « Vent de fumée » de la compagnie Gentek.

Le revêtement de la toiture existant sera remplacé par un nouveau revêtement de bardeau d'asphalte de couleur « Noir 2 tons », collection Mystique 42, de la compagnie BP. Plusieurs modifications sont proposées au niveau de la volumétrie de la toiture.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 24 février 2021

CONSIDÉRANT	le projet d'agrandissement et de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1950;
CONSIDÉRANT QU'	un deuxième étage partiel a été construit il y plusieurs années en projection arrière du bâtiment;
CONSIDÉRANT QUE	les constructions doivent s'établir en rapport direct avec le milieu bâti environnant et avec le paysage de la rue, particulièrement en termes de gabarit, de forme et de couleur;
CONSIDÉRANT QUE	le garage attaché proposé en cour latérale droite devrait être davantage en recul afin que la volumétrie du bâtiment donnant sur rue soit moins imposante;

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D’URBANISME

- | | |
|-----------------|---|
| CONSIDÉRANT QUE | le revêtement de brique d’argile proposé à l’étage devrait être prolongé au niveau de l’élévation latérale droite; |
| CONSIDÉRANT QUE | l’entrée secondaire devrait être retravaillée afin de la rendre plus discrète; |
| CONSIDÉRANT QUE | des détails techniques supplémentaires devront être fournis afin de s’assurer de la conformité du projet, notamment au niveau de la hauteur du bâtiment et du pourcentage de maçonnerie sur chacune des élévations; |
| CONSIDÉRANT QUE | le garage détaché en cour arrière devra être démoli étant donné qu’un seul garage est autorisé par terrain; |
| CONSIDÉRANT QUE | le projet devra être étudié par le comité de démolition; |

Les membres du comité consultatif d’urbanisme décident **de conserver le projet à l’étude** et demandent des modifications selon les considérants mentionnés plus haut.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D’URBANISME

CCU-210224-18

Requérant : M. Thierry Daigneault pour le commerce Hartley Glaces et Chocolats, locataire

Adresse : 474, avenue Victoria

Objet : Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA)

Projet : Affichage

Demande

Le projet consiste à remplacer l’enseigne sur auvent existante par une nouvelle enseigne sur auvent, tout en conservant la structure existante.

Analyse du 24 février 2021

Il est proposé d’installer une nouvelle enseigne sur auvent donnant sur l’avenue Victoria, indiquant le logo de l’entreprise et la raison sociale « Hartley Glaces et Chocolats ». Ses dimensions seront de 104,03 pouces de large sur 31,39 mètres de haut, pour une superficie totale de 3 265,5 pouces carrés.

L’enseigne sera éclairée par les luminaires existants qui seront conservés.

Recommandation du comité consultatif d’urbanisme du 24 février 2021

CONSIDÉRANT	le projet de remplacement de l’enseigne sur auvent existante par une nouvelle enseigne sur auvent tout en conservant la structure existante;
CONSIDÉRANT QUE	la nouvelle enseigne sur auvent donnant sur l’avenue Victoria indiquera le logo de l’entreprise et la raison sociale « Hartley Glaces et Chocolats »;
CONSIDÉRANT QUE	l’enseigne sera éclairée par les luminaires existants qui seront conservés;
CONSIDÉRANT QUE	dans le cas d'un bâtiment ayant plus d'un usage commercial, l'affichage doit être harmonieux;
CONSIDÉRANT QUE	le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Les membres du comité consultatif d’urbanisme recommandent au conseil municipal **d’accepter** le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D’URBANISME

CCU-210224-19

Requérante : Mme Renée d'Amours, architecte pour Mme Brigitte Kerherve et M. Olivier Gerbe, propriétaires

Adresse : 540, rue Logan

Objet : Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA)

Projet : Agrandissement

Demande

Le projet consiste à agrandir la maison unifamiliale isolée construite en 1922.

Analyse du 24 février 2021

L’agrandissement d’un étage, composé d’un toit plat, se fera en projection arrière et sera visible de l’avenue de Dulwich. L’annexe existante sera démolie afin d’intégrer le nouveau volume. L’agrandissement sera d’une largeur de 10 pieds et 5 pouces et d’une profondeur de 17 pieds et 9 pouces. La nouvelle section sera en recul d’environ 8 pieds et 4 pouces de la façade avant principale donnant sur l’avenue de Dulwich. Le taux d’implantation suite aux travaux sera de 25,3 % alors que la zone RA-4 autorise un taux d’implantation maximal de 33,33 %.

La section agrandie sera recouverte en façade d’un revêtement de bardeau de cèdre, de couleur « Blanc Maibec 111 », de la compagnie Maibec.

Les nouvelles ouvertures seront de couleur blanche, tout comme les fascias et soffites qui seront en aluminium de couleur blanche.

Il est également proposé d’aménager une terrasse sur le toit de l’agrandissement. Cette terrasse sera protégée par des colonnes en cèdre et des garde-corps en cèdre d’une largeur de 1 ¼ pouce.

Recommandation du comité consultatif d’urbanisme du 24 février 2021

CONSIDÉRANT	le projet d’agrandissement de la maison unifamiliale isolée construite en 1922;
CONSIDÉRANT QUE	les constructions doivent refléter l'architecture dominante du cadre bâti en termes de forme du bâtiment, de proportion des ouvertures, de couleur de matériaux de revêtement et de détails architectoniques pertinents;
CONSIDÉRANT QUE	les façades latérales des bâtiments donnant sur une voie publique doivent avoir un traitement architectural particulier;
CONSIDÉRANT QUE	la réparation, la restauration ou la reconstruction des ouvertures d'un bâtiment principal doit être effectuée de façon à conserver le style architectural du bâtiment;
CONSIDÉRANT QUE	les garde-corps, mains courantes et colonnes devraient être de couleur blanche;
CONSIDÉRANT QUE	certain membres du CCU suggèrent qu’une fenêtre soit ajoutée en projection gauche du nouveau volume donnant sur l’avenue de Dulwich afin d’augmenter la fenestration sur rue, telle que l’annexe existante;

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE certains membres du CCU suggèrent que le nombre de fenêtres (7) proposé au niveau de l'élévation arrière du nouveau volume soit diminué;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA à la condition suivante :

- les garde-corps, mains courantes et colonnes doivent être de couleur blanche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D’URBANISME

CCU-210224-20

Requérant : M. Éric Thibodeau, architecte pour Mme Claudia Michon, future propriétaire

Adresse : 577, avenue Pine

Objet : Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA)

Projet : Transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1948.

Analyse du 24 février 2021

La propriétaire désire apporter plusieurs modifications au niveau de la façade avant du bâtiment.

Il est proposé de peindre la brique d’argile existante au niveau des quatre élévations du bâtiment de couleur « Popcorn frais » de la compagnie Behr. Le revêtement de bois situé au niveau des lucarnes ainsi que les fascias, soffites et gouttières, seront également peints de couleur « Popcorn frais » de la compagnie Behr.

L’ensemble des fenêtres existantes sera remplacé par de nouvelles fenêtres en aluminium de couleur « Minerai de fer » de la compagnie Gentek. La nouvelle porte d’entrée principale en acier sera de modèle plein comportant deux vitraux latéraux, de couleur « Minerai de fer » de la compagnie Novatech. Un revêtement de bois de couleur « Marché d’épices » de la compagnie Benjamin Moore va encadrer la nouvelle porte d’entrée.

Il est également proposé de procéder à la réfection de la galerie donnant sur l’entrée principale. La nouvelle galerie en béton comportera des garde-corps et mains courantes en acier de couleur « Minerai de fer ». Les colonnes et poutres adjacentes à la galerie seront recouvertes de planches de bois prépeintes de couleur « Marché d’épices » de la compagnie Benjamin Moore.

Recommandation du comité consultatif d’urbanisme du 24 février 2021

CONSIDÉRANT	le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1948;
CONSIDÉRANT QUE	la brique d’argile existante dans les teintes de jaune est actuellement peinte;
CONSIDÉRANT QUE	les matériaux de revêtement doivent être associés, de par leur nature et leur couleur, à ceux qui caractérisent la municipalité;
CONSIDÉRANT QUE	les constructions doivent s’établir en rapport direct avec le milieu bâti environnant et avec le paysage de la rue, particulièrement en termes de gabarit, de forme et de couleur;
CONSIDÉRANT QUE	la couleur de peinture proposée pour la brique devrait s’harmoniser davantage avec le cadre bâti avoisinant;
CONSIDÉRANT QUE	les membres du CCU suggèrent que la brique peinte existante soit décapée afin de permettre un retour de la brique à son apparence initiale;

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE

les modifications proposées au niveau des ouvertures en façade avant ainsi que de la galerie donnant sur l'entrée principale sont conformes aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident **de conserver le projet à l'étude** et demandent des modifications selon les considérants mentionnés plus haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-210224-21

Divers

- Les membres du CCU discutent du projet de la Maison Wickham (652 – 670, avenue Victoria). M. Philippe Leggett-Bachand amène le sujet qu'une cage d'escalier a été aménagée en projection droite du nouveau bâtiment, alors que le projet initial planifiait l'aménagement d'un local commercial. L'éclairage de la cage d'escalier engendre plusieurs nuisances au niveau de la rue. Également, un suivi est demandé concernant l'aménagement de la porte d'entrée de la Maison Wickham. Un suivi sera effectué par le service de l'urbanisme;
- Les membres du CCU discutent du départ de Mme Julie Larose et de l'arrivée de la nouvelle chef du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection, Mme Anik Fortin;
- Les membres du CCU discutent des prochaines étapes à suivre dans le dossier de démolition (déconstruction), reconstruction et agrandissement de la première église anglicane (263, Elm). M. Richard Boulet mentionne que la prochaine étape dans le dossier est le comité de démolition. Un document préparé par un architecte spécialisé en patrimoine reconnu dans le milieu sera présenté aux membres du CCU avant ladite rencontre.

CCU-210224-22

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Philippe Leggett-Bachand que la séance soit levée à 23 h 32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Philippe Glorieux
Président de la rencontre

Richard Boulet
Secrétaire



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 avril 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.1) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 338, avenue Edison (district 5)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 mars 2021.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 338, avenue Edison aux conditions suivantes:

- les nouvelles fenêtres proposées en façade avant doivent être composées de meneaux verticaux;
- le revêtement de bois doit être peint de couleur gris plus pâle.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 avril 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.2) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 937, rue Boissy (district 3)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 mars 2021.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 937, rue Boissy aux conditions suivantes :

- le revêtement d'aluminium doit être de couleur noire;
- la brique d'argile existante au-dessus des fenêtres donnant sur la façade du garage doit être conservée;
- la colonne à la droite de l'entrée principale doit être appuyée sur le muret en brique tel que l'existant;
- les colonnes recouvrant la galerie couverte en façade avant devraient être de formes identiques à l'existant et être composées du même matériau que l'existant.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 avril 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.3) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 320, boulevard de l'Union (district 4)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le garage détaché en cour arrière devra être démoli étant donné qu'un seul garage est autorisé par terrain;

CONSIDÉRANT QUE le projet devra être étudié par le comité de démolition;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 mars 2021.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour les agrandissements et la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 320, boulevard de l'Union.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 avril 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.4) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 246, rue des Landes (district 1)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 mars 2021.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement au-dessus du garage et la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 246, rue des Landes aux conditions suivantes:

- le nouveau volume à l'étage doit être à une distance minimale de 2,4 mètres de la ligne latérale droite du terrain;
- les fenêtres à l'étage donnant sur l'élévation avant du bâtiment doivent être alignées horizontalement et être de même hauteur;
- la nouvelle fenêtre proposée à l'étage au-dessus du garage doit être centrée avec la porte de garage existante;
- l'ensemble des volets existants doit être retiré.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 avril 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.5) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 514, avenue Maple (district 6)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 mars 2021.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 514, avenue Maple aux conditions suivantes:

- un détail architectural en bois délimitant verticalement les deux maisons unifamiliales jumelées doit être intégré à la façade avant du bâtiment;
- les garde-corps et mains courantes donnant sur la galerie avant doivent être composés de bois de couleur blanche, posé à la verticale.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 avril 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.6) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 516, avenue Maple (district 6)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 mars 2021.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 516, avenue Maple aux conditions suivantes:

- un détail architectural en bois délimitant verticalement les deux maisons unifamiliales jumelées doit être intégré à la façade avant du bâtiment;
- les garde-corps et mains courantes donnant sur la galerie avant doivent être composés de bois de couleur blanche, posé à la verticale.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 avril 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.7) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 577, avenue Pine (district 6)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 mars 2021.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 577, avenue Pine aux conditions suivantes:

- la couleur proposée pour les éléments en bois adjacents à l'entrée principale doit être dans les mêmes teintes que les lucarnes ou que de la brique d'argile qui sera décapée, des croquis couleur illustrant cette nouvelle proposition doivent être déposés au service de l'urbanisme.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 avril 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.8) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 302, avenue de Stanley (district 5)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 mars 2021.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement, le rehaussement du bâtiment et la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 302, avenue de Stanley à la condition suivante:

- les colonnes, garde-corps et mains courantes donnant sur la galerie avant doivent être composés de bois de couleur blanche.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 avril 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.9) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 834, avenue Victoria (district 8)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 mars 2021.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour les agrandissements, le rehaussement du bâtiment et la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 834, avenue Victoria aux conditions suivantes:

- la dimension et le modèle des deux nouvelles fenêtres donnant sur l'étage de l'élévation avant doivent être identiques aux fenêtres existantes;
- les deux arbres abattus dans le périmètre de l'agrandissement et de la nouvelle galerie couverte doivent être remplacés par deux nouveaux arbres de calibre similaire à maturité.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 avril 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.10) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 21, rue de Provence (district 3)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 mars 2021.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation des façades pour l'immeuble situé au 21, rue de Provence.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 avril 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(9.1)

Seconde période de questions (90 minutes)

Cette période de questions débute à _____ et se termine à _____.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 avril 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(9.2)

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment à tour de rôle sur différents sujets a lieu de _____ à _____.

Ce tour de table débute avec la conseillère Julie Bourgoin.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 avril 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(9.3)

Levée de la séance

Le maire procède à la levée de la séance à _____.